

Conseil Municipal du	18 juin 2018	à	18h00
N°ordre	34	Titre	Validation du bilan 2017 de la commission communale pour l'accessibilité
N° identifiant	2018-0107		
Rapporteur(s)	M. Abderrazak HALLOUMI		
Date de la convocation	29/05/2018		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	PJ.	Rapport communal 2017 pour l'accessibilité
Secrétaire(s) de séance	Mme Clotilde BALLON et M. François BLANCHARD		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	47	M. Alain CLAEYS - Maire	M. François BLANCHARD - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Christian PETIT - Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIERE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Aurélien TRICOT Adjoints Mme Martine APERCE - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Clotilde BALLON - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Michèle HENRI - Mme Aïcha HOUSSEIN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Jean-Baptiste RICCO - M. Edouard ROBLOT - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Christine BURGERES - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Eliane ROUSSEAU Conseillers municipaux
Absents	3	Mme Manon LABAYE - M. Jean-José MASSOL - M. Philippe PALISSE Conseillers municipaux	
Mandats	3	Mandants	Mandataires
		M. Jules AIME	Mme Nicole BORDES
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Francette MORCEAU
		M. Patrick CORONAS	Mme Coralie BREUILLE
Observations	L'ordre de passage des délibérations est : de la 1 à 10, de la 12 à 16, de la 50 à 51, de la 69 à 72, la 76, la 17, de la 19 à 49, la 52, de la 54 à 59, de la 74 à 75, la 77, la 53, de la 60 à 67 et la 73. La 11, 18 et 68 sont retirées.		
	515		

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
Service référent	Direction Générale Education - Vie de la cité Direction Politique de la ville - Solidarités

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : développer les solidarités - promouvoir l'accessibilité universelle de l'Agenda 21 de Grand Poitiers.

En effet, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Ville de Poitiers a mis en place une commission communale pour l'accessibilité.

Cette instance de concertation contribue à dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant et des espaces publics communaux. Elle est associée à l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Au-delà de ses obligations légales, la commission pour l'accessibilité a également abordé l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs, à la citoyenneté, à l'emploi et aux structures éducatives.

La loi du 11 février 2005 stipule que la commission établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport est un outil de lecture de l'évolution de la prise en compte des handicaps à l'échelle de la ville.

Dans tous les domaines, Poitiers a le réflexe d'intégrer la prise en compte des diverses situations de handicap.

Pour cela, de nombreuses actions ont été mises en place dans divers domaines tels que :

- la voirie, avec le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, de nombreux aménagements ont déjà été réalisés : mise en accessibilité systématique sur les travaux neufs, création d'itinéraires (dalles podotactiles avec abaissements, élargissement de trottoirs, mise en place de rampes d'accès, suppression d'obstacles...), aménagement de quais de bus accessibles, points repos sur la ville, mise en conformité d'escaliers, mise en place de fils d'Ariane, réalisations dans le cadre des budgets participatifs...
- les espaces verts : la promenade des cours, le parc floral de la Roseraie, le parc urbain de Saint-Eloi et les prés de l'Abbesse ont bénéficié d'aménagements accessibles, comme des cheminements, des abaissements de trottoirs
- la formation : de nombreux agents de différentes directions participent à une journée de formation/sensibilisation à l'aveugle pour découvrir les situations de handicap et la complexité de l'environnement
- Adaptactions : cette politique volontaire et ambitieuse est également suivie par la démarche en ressources humaines de la collectivité, qui a signé une Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le label « Adaptactions » désigne la politique Ressources Humaines, le programme et les ressources mis en œuvre pour sensibiliser tous les agents à la question du handicap et dépasser les incompréhensions, recruter de nouveaux collaborateurs et assurer la formation des agents sans discrimination et dans une logique permanente d'adéquation entre les compétences et les exigences liées aux métiers, accompagner le personnel en situation de reconversion professionnelle pour raison médicale
- le pourcentage de bénéficiaires de l'obligation d'emploi est 6,05%
- les établissements culturels oeuvrent au quotidien pour accueillir des personnes en situation de handicap en adaptant leur offre et les visites
- la poursuite de la sensibilisation avec le Festival « Les Accessifs » et le guide « Partager la ville »
- le contrat local santé intègre l'accès aux soins des personnes fragilisées

- le conseil local en santé mentale poursuit ses travaux pour mieux prendre en compte les personnes avec des handicaps psychiques dans la vie quotidienne
- la mise en place d'une journée défense citoyenneté bilingue français/langue des signes française
- l'accueil des usagers / information à la population : permanence en Langue des signes le lundi matin à la Mairie.

La Ville de Poitiers poursuit travaux de mise en accessibilité de son patrimoine :

- la réhabilitation des Salons de Blossac a permis de prendre en compte la mise aux normes en terme d'accessibilité : sanitaires, ascenseur, élévateur de scène
- le parking du TAP a été réhabilité avec de la signalétique, des rampes d'escaliers, des contrastes sur les obstacles
- l'église Sainte Radegonde a bénéficié d'un cheminement adapté pour les personnes à mobilité réduite et une signalétique en adéquation avec le cadre historique du bâtiment...
- la rénovation du Confort Moderne a permis une mise en accessibilité : fil d'Ariane...
- l'accessibilité, critère majeur des réhabilitations d'écoles : dans le cadre des grosses réhabilitations (Ecole Mermoz, Montmidi, Paul Bert, Daudet....), la mise en accessibilité de ces établissements est un objectif prioritaire, au même titre que l'amélioration du confort des usagers ou la baisse de la consommation énergétique.

A travers ces exemples, la Ville de Poitiers continue ainsi à améliorer l'accessibilité des espaces publics et des établissements recevant du public en concevant, dans ses travaux, les aménagements nécessaires à la prise en compte des handicaps.

Le bilan présenté en annexe, adopté par la commission communale pour l'accessibilité le 24 avril 2018, fait état des travaux réalisés en 2017 par la collectivité.

Ce rapport est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des établissements, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

En conséquence, il vous est demandé de prendre acte et de valider le bilan annuel 2017 de la commission communale pour l'accessibilité.

POUR	48	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	2	M. Laurent LUCAUD, Mme Patricia PERSICO

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le

25 juin 2018

Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	26 juin 2018
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20180618- Imc184725-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	8.5
Nomenclature Préfecture	Politique de la ville-habitat-logement

BILAN DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ VILLE DE POITIERS

2017



SOMMAIRE

Présentation de la commission

Travaux de la commission pour l'accessibilité

Annexes :

Comptes rendus des réunions de la commission accessibilité des 28 mars et 14 décembre 2017

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail Contrat Local de Santé / Handicap du 13 décembre 2017

Compte-rendu de la réunion de bilan du Festival « Les Accessifs » du 12 septembre 2017

Présentation de la commission

La commission communale pour l'accessibilité existe depuis décembre 2007. Elle travaille, en complémentarité avec la commission intercommunale.

Cette instance de concertation et d'échanges avec des associations représentatives de personnes en situation de handicap, répond à la loi du 11 février 2005, et poursuit une habitude de concertation qui s'est développée au sein de la collectivité depuis 2002.

La concertation est un volet important de la politique de prise en compte des handicaps de la Ville de Poitiers. Les collaborations avec les associations favorisent une analyse des besoins et permettent de s'appuyer sur l'expertise des associations afin d'élaborer ensemble des solutions réalistes.

ATTRIBUTIONS ET ROLES DE LA COMMISSION

La commission communale pour l'accessibilité est une commission de travail, lieu de proposition. Elle établit un rapport annuel et émet des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, en tenant compte de l'environnement global des problématiques soulevées (y compris budgétaires) et en effectuant une hiérarchisation des propositions.

Rôles de la commission communale pour l'accessibilité :

- elle est associée à l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des diagnostics d'accessibilité des bâtiments et établissements publics
- elle est associée à l'analyse des conséquences de la mise en œuvre des obligations légales ou réglementaires prévues par le texte de référence
- elle est associée aux réflexions engagées sur les grands projets
- elle fait toutes propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- elle établit un rapport annuel, soumis au Conseil Municipal
- elle informe la Commission intercommunale de Grand Poitiers des avancées de ses réflexions afin de favoriser la cohérence territoriale des actions engagées ou prévues dans le domaine de l'accessibilité.

Évolutions suite à l'ordonnance du 26/09/2014

Les missions complémentaires nouvelles, sur leur territoire :

- tenir à jour la liste des ERP ayant élaboré un Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée)
- tenir à jour la liste des ERP accessibles.

Pour cela elle sera destinataire :

- des attestations d'accessibilité
- des dossiers Ad'AP, sur lesquels elle pourra émettre un avis
- des éléments de suivi des Ad'AP
- des attestations d'achèvement des Ad'AP.

A noter : lors de la création de la commission, les membres ont souhaité dépasser les domaines d'actions définis par l'article 46 de la loi. Ainsi, l'accès à la culture, aux loisirs, au tourisme a été abordé.

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE

La Présidence est assurée par le Maire de Poitiers, Monsieur Alain CLAEYS.

Les élus :

Membres titulaires :

- Anne GÉRARD
- Patrick CORONAS
- Abderrazak HALLOUMI
- Eliane ROUSSEAU
- Régine FAGET-LAPRIE
- Christine BURGÈRES
- Christian PETIT
- Laurent LUCAUD
- Laurence VALLOIS-ROUET
- Jacqueline DAIGRE
- Martine APERCE
- Marie Madeleine JOUBERT

Suppléants :

- Patricia PERSICO
- Jean-Baptiste RICCO
- Christine SARRAZIN-BAUDOUX
- Valérie FRANCHET-JUBERT
- Jean-Claude BONNEFON

Des associations de personnes handicapées ou de représentants de personnes handicapées :

- Confédération nationale des Retraités
- Association des Paralysés de France
- Association « Dominer son handicap »
- Groupement d'Insertion des Handicapés Physiques (GIHP)
- Association des Sourds de Poitiers
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC)
- Association pour la Promotion Des Personnes Sourdes, Aveugles et Sourdes-Aveugles (APSA)
- Association Sportive et Sociale des Handicapés et Adhérents Valides (ASSHAV)
- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI)
- Handisup Centre Ouest
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)
- Union nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM 86)
- Deux langues pour une Education (2LPE)
- Association pour le Développement des Rencontres artistiques et Sportives (ADRAS)
- Activités et Loisirs Educatifs pour les Personnes avec Autisme (ALEPA 86)
- Séniors Sourds 86.

Des associations d'usagers peuvent également participer à cette commission :

- Confédération nationale du Logement
- Consommation, Logement et Cadre de Vie
- Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT).

Des agents des services de la ville peuvent être consultés pour apporter des précisions.

Intervenants extérieurs : les membres de la commission peuvent décider d'entendre toute personne dont l'audition paraît utile, en fonction des thématiques abordées.

Évolutions suite à l'ordonnance du 26/09/2014

Une composition élargie :

- associations représentant tous les types de handicap
- représentants des personnes âgées
- représentants des acteurs économiques
- représentants d'autres usagers de la ville.

Depuis 2009, le Conseil Départemental, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et le Conseil Régional sont informés et associés aux travaux de la commission, afin de renforcer la continuité de l'accessibilité.

La commission communale pour l'accessibilité s'est réunie deux fois en 2017, le 28 mars et le 14 décembre.

Comptes rendus joints en annexes.

BILAN DE L'ACCESSIBILITÉ VILLE DE POITIERS 2017

Une commission qui veille depuis 2007 au bien-être de tous et au cœur des projets.

La CCA est associée :

- à l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des diagnostics d'accessibilité des bâtiments et établissements publics
- à l'analyse des conséquences de la mise en œuvre des obligations prévues par la loi
- aux réflexions engagées sur l'ensemble des projets de la Ville et même au-delà avec des réflexions sur l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs, à la citoyenneté, à l'emploi et aux structures éducatives.

État de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Les obligations

Les constructions neuves sont soumises aux normes d'accessibilité.

1^{er} janvier 2010 : réalisation du diagnostic d'accessibilité des ERP existants de catégories 1 et 2

1^{er} janvier 2011 : réalisation du diagnostic d'accessibilité des ERP existants de catégories 3 et 4

1^{er} janvier 2015 : accessibilité des ERP communaux et intercommunaux

27 septembre 2015 : date limite de remise des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée).

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 prévoit la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), permettant de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).

Le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 définit le contenu de l'Ad'AP. Il fixe également les conditions de son approbation par l'autorité administrative et les modalités de prorogation éventuelle des délais. Il adapte enfin les procédures existantes relatives aux demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

Pour en savoir plus : www.accessibilite.gouv.fr

L'accessibilité des établissements recevant du public est à considérer en cohérence avec l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et celle des transports publics dans un esprit de continuité de l'accessibilité.

L'Ad'AP : L'Agenda d'Accessibilité Programmée

Définition : document de programmation et de financement des travaux de mise en accessibilité, élaborés par les gestionnaires ou propriétaires des ERP.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est **obligatoire** pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui n'ont pas respecté leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

Il apportera un cadre juridique sécurisé mais s'accompagnera d'un **calendrier précis et d'un engagement financier**.

L'Ad'AP de la ville de Poitiers a été déposé en septembre 2015 et validé par le Préfet. Cette validation permet ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

Devant le constat collectif de l'impossibilité pour l'État, les collectivités locales et tous les propriétaires privés étaient tenus de respecter la date butoir du 1^{er} janvier 2015 pour la mise en conformité des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) en termes d'accessibilité. Le législateur a publié, le 6 novembre 2014, le décret n° 2014-1326 qui modifie les obligations réglementaires. Il exige la présentation aux services de l'État, avant fin septembre 2015, d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), document dans lequel la Collectivité présentera son engagement sur 9 ans au maximum de mettre en conformité l'ensemble de ses ERP et IOP. L'arrêté du 19 avril 2017 fixe le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.

La Ville de Poitiers a défini son programme d'investissement par politique publique pour la période 2015-2020. L'Ad'AP s'appuie donc sur cette programmation tout en intégrant les enjeux de chaque ERP.

Il doit par ailleurs s'articuler avec le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (P.A.V.E.). En effet, l'ambition du P.A.V.E. s'appuie sur la mise en accessibilité des voies des quartiers en créant une chaîne d'Accessibilité. A terme, cette chaîne devra relier les ERP, les transports et les IOP. Les ERP et IOP inscrits dans les Ad'AP s'intègrent à la cartographie du P.A.V.E. qui permettra d'identifier clairement la continuité de la chaîne de déplacement. L'Ad'AP des transports sera également intégré à cette cartographie. Les ERP non communautaires (commerces etc.) font également l'objet d'une carte et d'un Ad'AP permettant d'avoir une vision précise de l'état d'accessibilité de la ville.

BILAN SUR L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS (2008-2017)

La Ville de Poitiers a mis en application la loi de 2005 de manière généralisée, sur l'ensemble des constructions neuves et sur chacune des interventions de travaux pour le bâti existant.

Diagnostics d'accessibilité des ERP

Entre 2009 et 2011, les diagnostics sur l'accessibilité ont été réalisés par le cabinet Pyramid, pour un montant proche de 150 000 €, sur l'ensemble des ERP et sur les principaux Établissements Recevant des Travailleurs (ERT) : le Centre technique municipal, l'Hôtel de Ville, l'annexe du Puygarreau, l'immeuble Rivaud, le site Renaudot – Traverse, les bureaux du service des espaces verts du parc de Blossac. Ils avaient permis d'identifier des coûts prévisionnels de travaux proches de 18 M€ pour 150 bâtiments.
Des priorisations avaient été définies puis mises en œuvre.

CONSTITUTION DE L'AGENDA PROGRAMMÉ D'ACCESSIBILITÉ

Le projet d'Ad'AP obligatoire pour tous les propriétaires d'établissements recevant du public apporte un cadre juridique sécurisé accompagné d'un calendrier précis et d'un engagement financier. C'est un tableau annexé au formulaire. Il comporte les engagements de la collectivité sur ses équipements.

Des **sanctions financières proportionnées** seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP. Le produit des sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

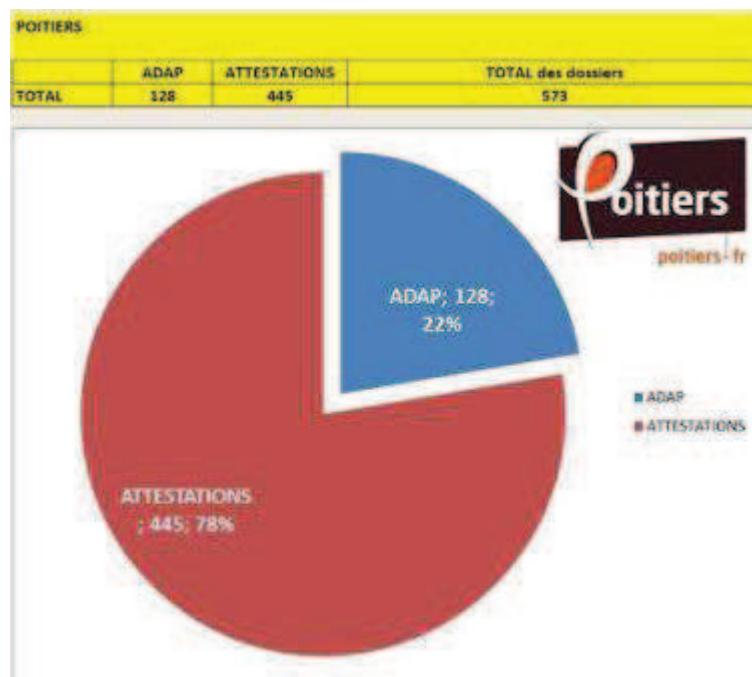
Si l'établissement est déjà aux normes, il faut transmettre en préfecture un **document attestant de l'accessibilité de l'établissement** (appelé "attestation d'accessibilité ou de conformité").

A l'attestation accessibilité est jointe toute pièce certifiant de cette accessibilité (autorisation d'ouverture de l'ERP, attestation de conformité aux règles d'accessibilité pour les ERP construits après le 1^{er} janvier 2007, etc.).

Pour les ERP de 5^{ème} catégorie, il peut s'agir d'une déclaration sur l'honneur.

Une copie des attestations et des Ad'AP doit être adressée à la commission pour accessibilité siégeant à la mairie de la commune où est situé l'ERP (si cette commune a plus de 5 000 habitants).

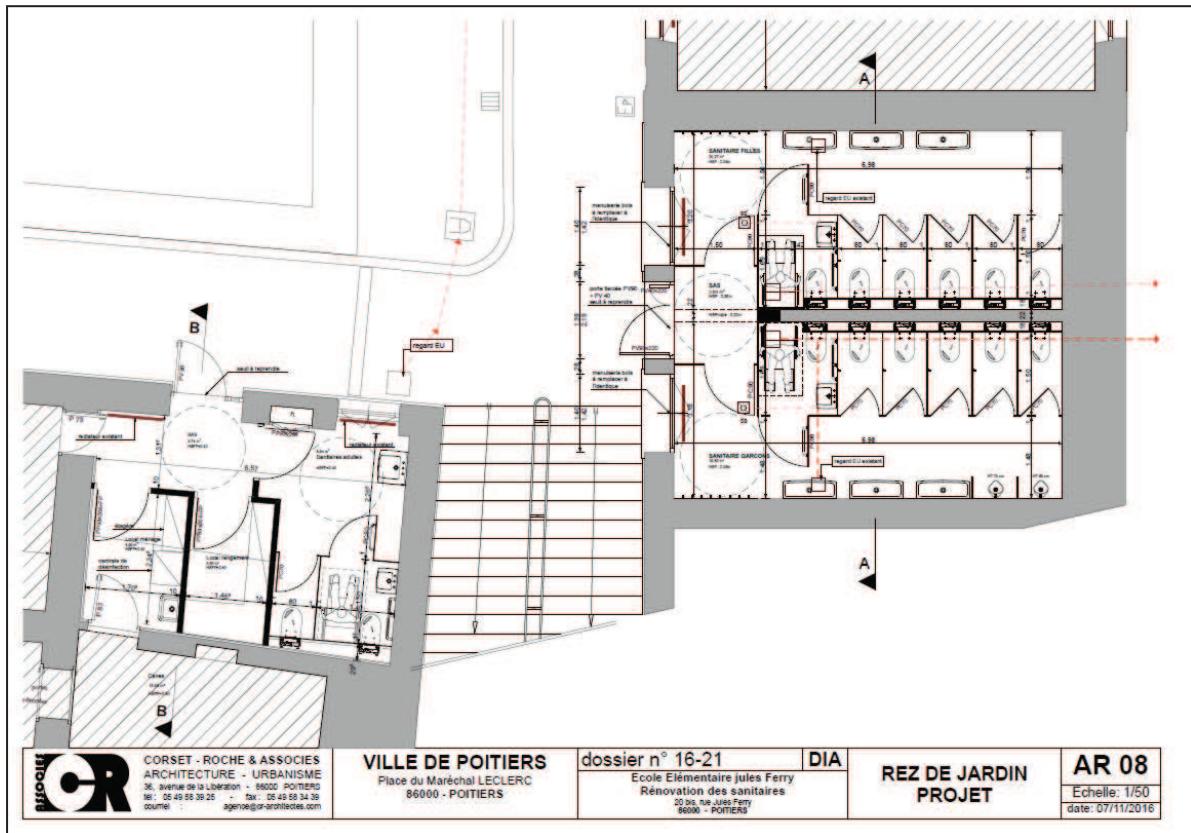
Des réalisations ou projets étudiés en 2017



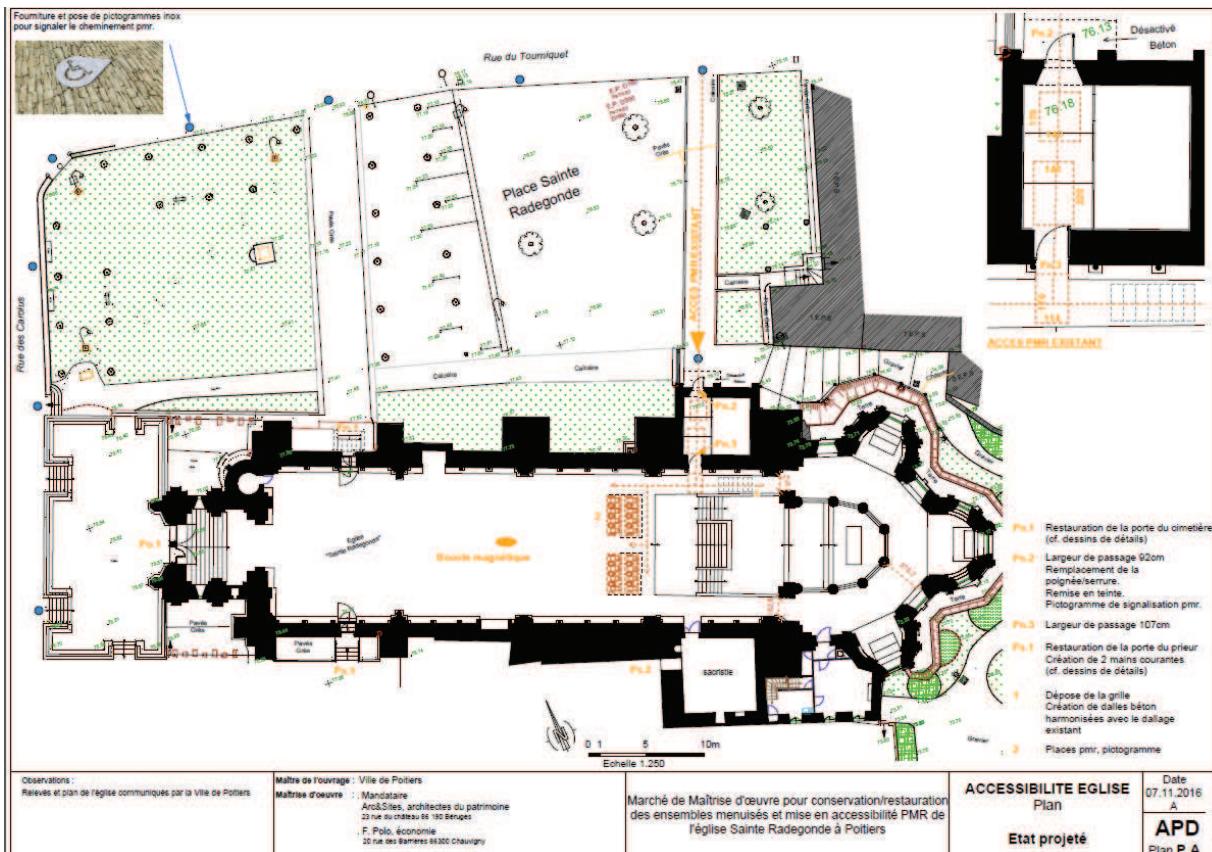
Les équipements neufs sont évidemment livrés complètement conformes à la réglementation.

Les opérations de réaménagement ou réhabilitation menées dans le cadre du programme annuel des travaux, dans la limite des projets, intègrent techniquement et financièrement l'accessibilité.

Mise en accessibilité partielle : École élémentaire Jules FERRY



Mise en accessibilité partielle : Église Sainte Radegonde



- Mise en accessibilité partielle : École maternelle CONDORCET – bâtiment n° 2 - création d'une rampe et remplacement des menuiseries
- Écoles élémentaires Grange Saint-Pierre et Montmidi : réhabilitation de sanitaires, mise aux normes des accès, créations de cabines adaptées
- École Paul Bert : mise aux normes des sanitaires de la cour (démolition et reconstruction) / 2018 : création d'un ascenseur permettant l'accès à 75% de l'école / 2019 : réfection de la cour
- Confort Moderne
- Les travaux de la Mérigotte, des écoles Andersen et Daudet ont commencé.

État de l'accessibilité de la voirie, des espaces publics

Les obligations

23 décembre 2009 : élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

L'obligation de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics s'applique à l'occasion de la réalisation de voiries nouvelles, d'aménagements, ou de travaux importants.

L'accessibilité de la voirie et des espaces publics est à considérer en cohérence avec l'accessibilité des établissements recevant du public et celle des transports publics dans un esprit de continuité de l'accessibilité.

La loi n°2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, modifie l'article L.241-3-2 du code de l'action sociale et des familles.

La carte de stationnement pour personnes handicapées permettra à son titulaire ou à la tierce personne l'accompagnant d'utiliser, à titre gratuit et sans limitation de durée de stationnement, toutes les places de stationnement ouvertes au public.

1. Le P.A.V.E. : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Le P.A.V.E. de la ville de Poitiers a été adopté en Conseil municipal en décembre 2013 et présenté à la CCA.

Pouvoir se déplacer, se mouvoir dans la plus grande autonomie, accéder à l'espace public, de la Ville, sont des conditions essentielles pour l'intégration physique, sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

La loi du 11 février 2005 institue la mise en oeuvre d'un plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements de l'espace public dans chaque commune, à l'initiative du Maire.

L'accessibilité est considérée comme l'ensemble des dispositifs permettant l'usage de la voirie sans dépendance pour toute personne qui, d'un moment ou à un autre, trouve une gêne du fait d'une incapacité permanente (handicap sensoriel, moteur ou cognitif), temporaire ou bien liée à des circonstances extérieures telles l'accompagnement d'enfants en poussette.

Les objectifs principaux sont bien évidemment de rendre les déplacements aisés et sécurisés, de vérifier à ce qu'ils soient en adéquation avec la réglementation en vigueur, mais également réalisables avec des coûts acceptables pour la collectivité en impactant le moins possible les habitudes des usagers.

Les dispositions s'appliquent aux voies nouvelles, aux travaux de modification de la structure ou de l'assiette de la voie, aux réfections ou réhabilitations de cheminements existants ou d'espaces publics.

Le principe d'élaboration du plan retenu propose d'identifier dans un premier temps le périmètre qui fera l'objet du relevé détaillé exhaustif des difficultés rencontrées sur la voirie et les espaces publics. En effet, il est très difficilement possible de rendre accessible la totalité de la voirie et des espaces publics. Dès lors, il faut déterminer les secteurs prioritaires à enjeux.

La détermination de ce périmètre s'appuie sur l'analyse sommaire du fonctionnement de la commune et l'identification des itinéraires continus dans une logique de chaîne de déplacement entre pôles générateurs de déplacement.

Cette étape consiste ainsi en un repérage cartographique d'éléments sur la commune visant à identifier les itinéraires prioritaires à diagnostiquer.

- carte des parkings
- carte des équipements
- carte de pré diagnostic.

Sur la base de ces relevés ont alors été **mises en évidence les chaînes de déplacement** : ces dernières constituent les cheminements existants et continus entre les différents pôles.

3 niveaux :

- Ville
- Inter quartiers
- Quartiers

Pour ce faire, les actions se décomposent en plusieurs catégories :

- la mise en accessibilité technique et complète de la voirie et des espaces publics dans le cadre d'opération d'aménagement d'ensemble sur des secteurs identifiés (à court et moyen termes)
- la mise en accessibilité technique d'itinéraires continus pour garantir une praticabilité entre 2 points identifiés
- des campagnes de remise aux normes d'aménagements spécifiques sur la commune
- de la sensibilisation ciblée pour régler des difficultés ponctuelles identifiées
- des actions de sensibilisation plus larges
- des réflexes à prendre en compte pour les prochaines opérations d'aménagement sur le territoire communal.



2. Les réalisations principales

- Mise en accessibilité systématique sur les travaux neufs, entreprises et régie
- État des lieux du Schéma Directeur de la Voirie et des espaces publics (P.A.V.E.), diagnostic de la ville par quartier avec la prise en compte des futures lignes BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)
- Création d'une vingtaine d'abaissements
- Aménagement de 8 emplacements GIG / GIC
- Aménagements d'itinéraires pour les PSH, Couronneries, Gibauderie, Poitiers Ouest
- 52 demandes au total

- Dossiers ADAP et attestations:
 - 30 Adap
 - 20 attestations
- Aménagement de quais de bus accessibles
- Analyse des dossiers permis de construire, demande préalable, autorisation de travaux pour maintenir et améliorer l'accessibilité à chaque occasion
- Participation à la sous-commission départementale d'accessibilité pour présenter les dossiers de la Ville de Poitiers
- Etude des points repos sur la ville : assis debout
- Mise en conformité d'escaliers : rampes, mains courantes
- Mise en place de fil d'Ariane
- Travaux places et rues.

Place de Guyenne



Boulevard Anatole France

Aménagement de 2 quais de bus. Places de parking réaménagées.



Promenade des Cours



Rue de la Rochefoucauld



Rue Jean Alexandre



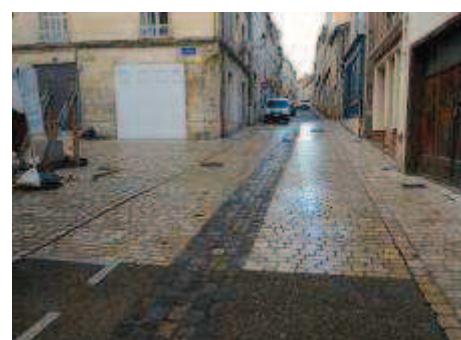
Rue de la Bugellerie



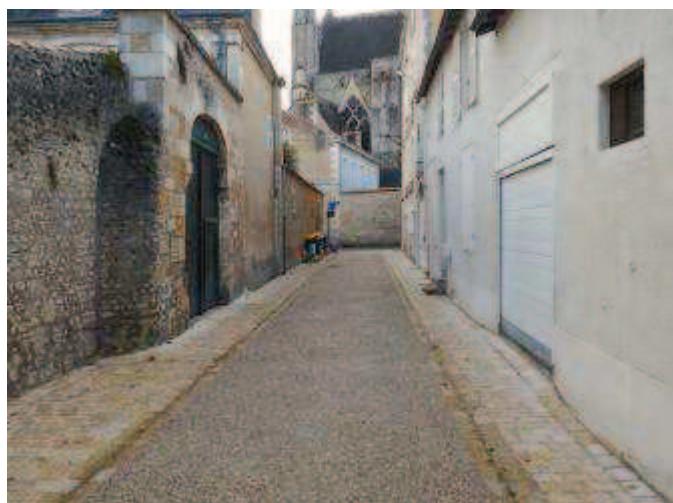
Place de Bretagne



Rue Barbatte



Rue Saint Fortunat



Rue Evariste Gallois



Rue Racine



Rue Molière



Rue Guillaume VII le Troubadour



Projets d'aménagements 2018

- Rue de la Croix Rouge
- Rue de la Rochefoucauld phase 2
- Rue Georges Guynemer
- Rue Santos Dumont carrefour
- La Foncière 3 Cités
- (Rue des Joncs)
- (Rue Salvador Allende).

3. Plan des places réservées aux personnes à mobilité réduite en centre ville de Poitiers

Affichage du plan : disponible sur le site de la ville www.poitiers.fr.

Évolution emplacements GIG / GIC Mise à jour décembre 2017

Ville de Poitiers emplacement en surface non payant par quartier :

Centre-Ville : 67
Poitiers Sud : 21
Le Pont Neuf : 23
Trois-Cités : 42
Gibauderie: 8
Beaulieu : 45
Saint-Eloi / Breuil Mingot: 12
Couronneries : 50
Trois-Quartiers : 23
Poitiers Ouest : 28
Total Ville de Poitiers : 350



Ville de Poitiers emplacements en parking payant :

Parking Notre Dame : 600 places et 4 GIG/GIC
Parking des Carmes : 150 places et 1 GIG/GIC
Parking Hôtel de Ville : 710 places et 6 GIG/GIC
Parking Blossac : 695 places et 9 GIG/GIC
Parking TAP : 325 places et 7 GIG/GIC
Parking Toumaï : 635 places et 26 GIG/GIC arrêt minute:
145 places et 4 GIG/GIC
Parking Cordeliers : (Privé) 290 places et 6 places GIG /
GIC
Total Parking : 63



Total : 382

Une dizaine d'emplacements sont rajoutés tous les ans. Les places se révélant n'être plus nécessaires sont supprimées.

4. Espaces verts

Ferme de Blossac : atelier nourrissage des animaux

Il s'agit d'un atelier exclusivement réservé aux personnes en situation de handicap. Il se déroule en période scolaire de septembre à fin juin.

Les personnes participant à l'atelier préparent puis distribuent les rations alimentaires des animaux (basse-cour, chèvres naines, lapins, poules).

Parc Animalier des Bois de Saint-Pierre : activité animation poney et attelage

- Fréquentation du Parc : groupes scolaires, ULIS, IME, APSA, IRJS
- Conventions passées avec les Etablissements et la base de loisirs du Bois de St Pierre
- 17 groupes par semaine avec lesquels sont établies des conventions.

Installations ouvertes au public (IOP) : Ad'AP

Le terme d'IOP désigne les installations publiques ou privées accueillant des utilisateurs autres que les employés. Cela regroupe un très grand nombre d'établissements comme les campings, les jeux pour enfants, les parcs d'activité...

L'objectif est de travailler avec l'espace naturel et l'accessibilité.

Le tableau des IOP a été présenté en commission accessibilité le 14 décembre 2017 (cf Compte-rendu en pièce jointe).

38 IOP

Travaux et demandes d'attestation échelonnés jusqu'en 2024

En moyenne 4 IOP traitées par an.

4 attestations en 2017:

- Promenade des Cours
- Parc Floral La Roseraie
- Parc urbain de Saint Eloi
- Parc et promenade des Prés l'Abbesse.

Quelques réalisations en 2017 :

Promenade des Cours

600ml de cheminement

6 abaissements de trottoirs pour passage piétons



Parc Floral La Roseraie

Création d'un nouveau cheminement - 90ml
Réfection complète des cheminements existants – 700 ml
Remplacement de 2 pontons



Parc urbain de Saint Eloi

Repères visuels sur potelets bois



Parc et promenade des Prés l'Abbesse

Raccordement de la passerelle de Montbernage jusqu'au boulevard et cheminements – 250 ml



Programmation 2018

- 4 cimetières
- Parc de Tison
- Square des Dunes
- Square des Flageolles
- 7 attestations de mise en conformité.



Accessibilité IOP MAJ
2017.pdf



IOP JARDIN DU PRE
L'ABBESSE.pdf



IOP PARC FLORAL
DE LA RO SERAIE.pdf



IOP PARC DE SAINT
ELOI.pdf



IOP PROMENADE
DES COURS.pdf

Sensibilisation – Communication – Citoyenneté

1. Festival les «Accessifs»

Crée en 2010 par la Ville de Poitiers, Les « Accessifs » est une opération de sensibilisation autour du handicap se déroulant du 20 mai au 17 juin 2017, proposée aux Poitevins et aux habitants de Grand Poitiers avec la participation de nombreux partenaires associatifs et institutionnels.

Le festival a pour objectif de « changer le regard sur le handicap » à travers les animations proposées par les partenaires. Entre manifestations culturelles, débats, ateliers artistiques, activités sportives..., Les « Accessifs » s'adressent à un public le plus large possible, toutes générations confondues.

Nouvelle édition en mai/juin 2019.

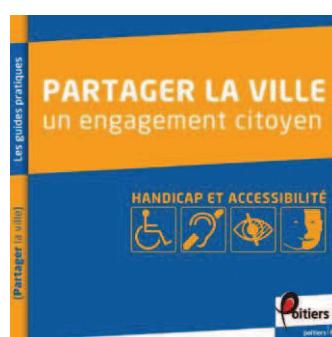


Projets 2018

- « Rétro Accessifs » en novembre 2018 lors de la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées
- Semaines d'information sur la santé mentale du 12 au 29 mars 2018

2. Guide «Partager la ville»

Pour informer les Poitevins des actions mises en œuvre par les collectivités et associations, une plaquette sur le handicap et l'accessibilité a été diffusée.



Le document est toujours disponible et téléchargeable sur le site de la ville de Poitiers. Des guides sont disponibles auprès de la mission handicap.

https://www.poitiers.fr/c_361_1454_Guide_Partager_la_ville_Handicap_et_accessibilite.html

3. Conseil Communal des Jeunes

- Clip Vidéo « Changeons les regards » fait par le Conseil Communal des Jeunes à l'occasion des « Accessifs » 2011, en version sous-titrée, plusieurs fois primé.

Cette vidéo « Coup de poing » a été possible grâce à l'aide du slameur local « Lhomé» pour la rédaction des textes et la mise en musique.



http://www.poitiers.fr/c_68_427_Conseil_communal_des_jeunes.html

4. Budgets participatifs

Le dispositif des budgets participatifs favorise la participation et la citoyenneté des habitants. Expérimenté dans 2 quartiers dès 2010 et étendu à tous les quartiers à partir de 2012, il permet également de mieux connaître le fonctionnement de la collectivité en associant les habitants aux choix d'aménagements de proximité.

Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Le quartier dispose d'un budget mis à disposition des habitants, plafonné pour financer des équipements de proximité visant à améliorer le cadre de vie. Ce "budget participatif" est élaboré par un groupe d'habitants volontaires, en concertation avec les élus et les services municipaux. Des travaux ont été réalisés pour une meilleure accessibilité.

2016-2017

3 Cités

Rampe escalier du Commissariat

Regroupements de bancs

Entrée du Parc du Triangle d'Or, rue Jean de la fontaine : Projet de modification du sol devant le portail d'entrée et aménagement pour accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

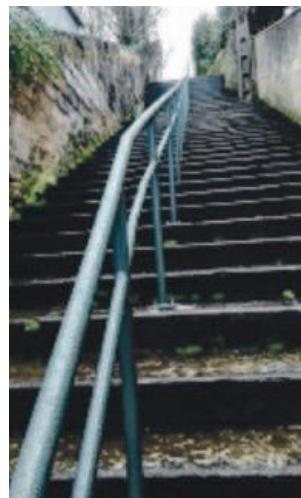
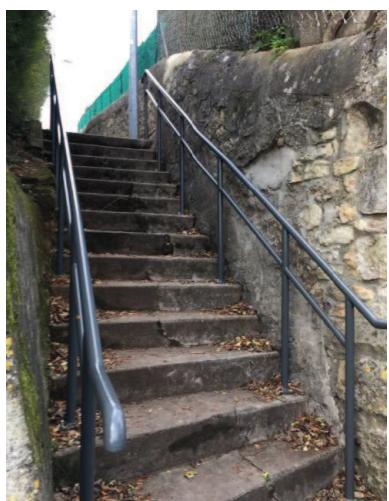


Poitiers Ouest

Escalier rue Jean Perrin

Main courante escalier cité Jeanne d'Arc

Main courante escalier du Soleil-Levant.



Pont Neuf

Accès Belvédère.



Gibauderie
Boîte à livre.



5. Journée Défense et Citoyenneté

Une Journée Défense et Citoyenneté entièrement interprétée en Langue des Signes Française (première sur le territoire national) a été organisée le 20 novembre 2017, afin de favoriser la mixité entre jeunes entendants et jeunes sourds. La remise protocolaire des diplômes a eu lieu en mairie. Elle s'est faite en partenariat avec le Centre du service National.



L'emploi / la formation

Les obligations

Tout employeur public qui emploie plus de 20 équivalents temps plein est assujetti à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés et assimilés.

1. Adaptactions : un plan d'actions élaboré par la ville de Poitiers et Grand Poitiers en faveur de l'intégration des travailleurs handicapés.

Les enjeux : faciliter l'intégration et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

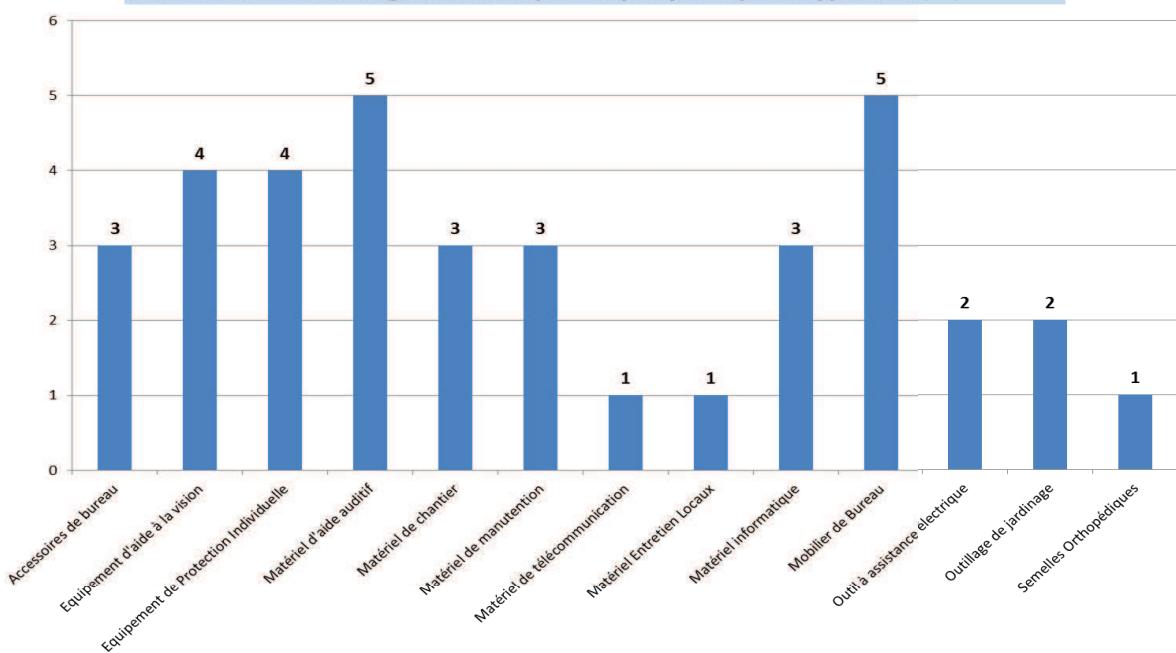
Ce plan d'actions prend plusieurs formes : acquisition de matériel, financements de trajets domicile-travail, aides humaines, aménagement d'horaires, aménagements de postes de travail, formations spécifiques, accompagnement vers la reconversion professionnelle, remboursement de prothèses auditives, etc.

Le FIPHFP a deux rôles, celui de récupérer les contributions des collectivités qui n'auraient pas 6 % de travailleurs handicapés et de les redistribuer sous forme d'aide pour toutes les actions menées en faveur des personnes en situation de handicap.

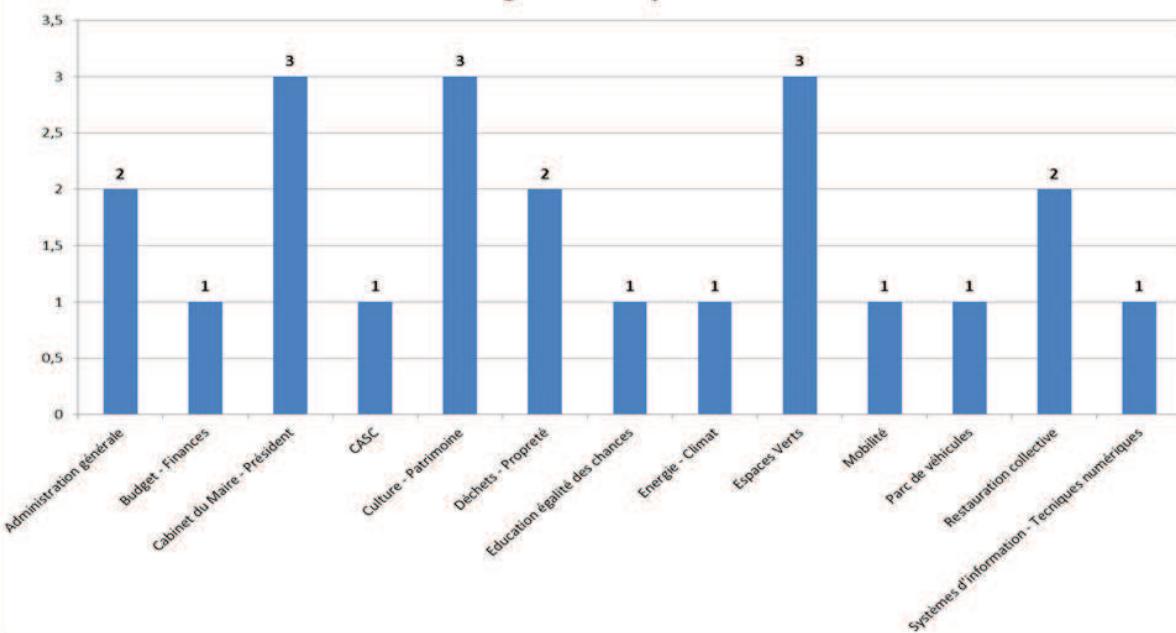
Adaptactions, c'est en chiffres clés :

- 23 prestations en langue des signes soit 72 heures
- 6 prises en charge domicile travail pour les agents empêchés dans leur mobilités
- 2 accompagnements Espoir 86 relatif au handicap psychique
- 2 accompagnements DIAPASOM pour agents déficients auditifs
- 7 remboursements de prothèses auditives
- 1 demande de renseignements RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé)
- 3 demandes de renseignements RQTH pour de futurs remboursements de prothèses auditives.
- 160 agents avec une RQTH.

Année 2017 - Aménagements de postes par principaux types d'équipements



Total des aménagements de postes FIPHFP 2017



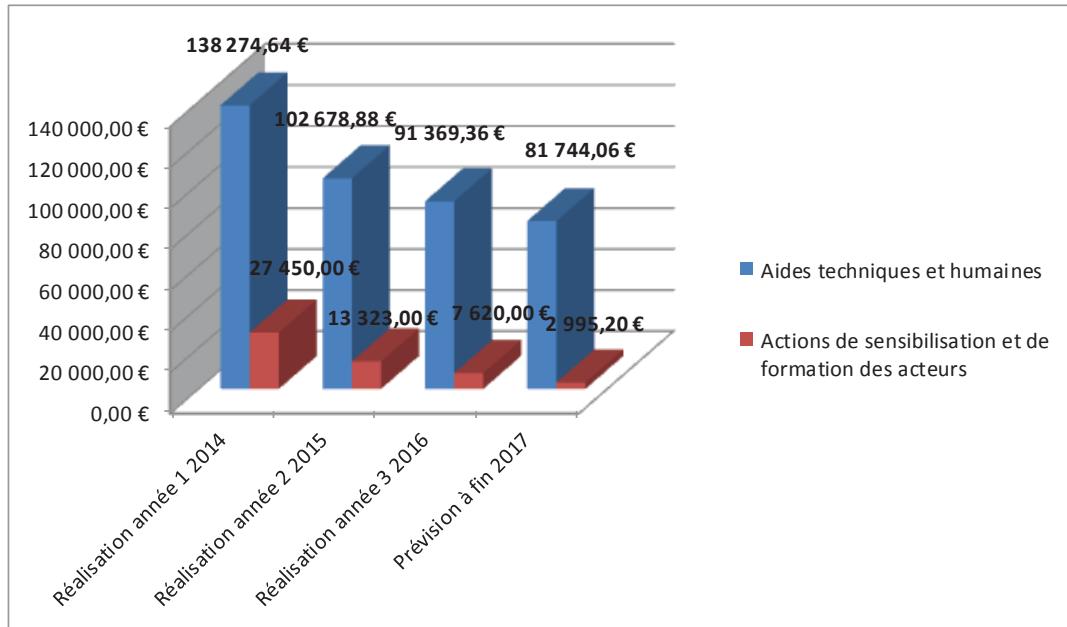
AMENAGEMENTS DE POSTES FIPHFP

2017 22

- Les aides techniques et humaines concernent entre autre :

- les aménagements de poste
- les transports domicile-travail
- les interprétariats en langue des signes
- les formations des agents en situation de handicap (bilan de compétences, formation liée au handicap, etc.).

- Les actions de sensibilisation concernent la communication autour du handicap et l'information/formation des agents travaillant avec des agents en situation de handicap.
- Total des versements : 551 361, 52 €
- Total des dépenses : 469 455,14 €.



Un petit film a été réalisé sur Pedro, afin de mettre en exergue les actions menées pour les personnes en situation de handicap en interne mais aussi dans la ville pour les personnes en situation de handicap.

Ce film a été l'occasion pour un agent suivi par la direction Prévention- Santé-Social, de témoigner de l'accompagnement prodigué par la Collectivité.

A l'occasion de la SEEPh (Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées du 13 au 19 novembre 2017), la collectivité a participé à l'action menée par Cap Emploi (entreprise d'insertion) « Un jour, un métier en action ».

Il s'agit de permettre à un demandeur d'emploi en situation de handicap de passer une journée dans la collectivité pour découvrir un secteur d'emploi ou un nouveau métier.

Cette année, c'est la médiathèque de la Blaiserie qui a accueilli une personne voulant devenir bibliothécaire.

Pourcentage d'agents BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1/01/2016 pour la déclaration 2017) pour la Ville: 6.05%

Actions 2018

- poursuivre les différents accompagnements d'agents
- travailler sur la mise en œuvre d'une 3^{ème} convention avec le FIPHFP qui portera sur la période 2018-2020
- poursuivre notre politique de maintien dans l'emploi et d'aménagements de poste
- relancer une campagne de communication et de sensibilisation autour du handicap.

3 axes :

Maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap

Communication et sensibilisation autour du handicap

Recruter les personnes en situation de handicap

2. Formation et sensibilisation des agents

Une sensibilisation sensorielle au handicap visuel et moteur :

- 56 agents formés : notion de locomotion, initiation à l'écriture braille, jeux sensoriels et spatiaux temporels, repas sensoriel / objectif : comprendre les sensations éprouvées lors de la perte momentanée d'un organe sensoriel et/ou moteur, permettre de proposer un accompagnement plus adapté aux handicaps des personnes accueillies.



Projets 2018

- Nouvelles sessions de formation prévues sur des mises en situation à travers des ateliers sensoriels

Accès à la scolarité et aux structures éducatives

Dans le cadre du programme de réussite éducative, les professionnels agissent sur le terrain, dans les différents quartiers de Poitiers, pour «repérer» les enfants en situation de handicap et accompagner les familles dans leurs démarches de prise en charge, lorsque cela s'avère nécessaire.

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) permettent ainsi aux enfants en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus en milieu scolaire. Les ULIS sont des dispositifs permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS), qui prévoit une inclusion progressive en classes ordinaires.

Les locaux scolaires peuvent être aménagés et dotés de mobiliers accessibles (table pour malvoyant, fauteuil réglable, éclairage et sanitaires spécifiques...).

Actuellement, l'association «Deux langues pour une éducation» accompagne des enfants sourds dans les classes de l'école Paul Blet. La Ville de Poitiers met également à disposition deux professionnels sourds en soutien.

Déjeuners à la carte : des Protocoles d'accueil individualisé (PAI) sont mis en place par la Ville, depuis janvier 2000, pour permettre aux enfants souffrant d'allergies alimentaires de déjeuner au restaurant scolaire. Ces PAI font intervenir conjointement un allergologue, le médecin scolaire et la diététicienne de la ville.

Accès à la culture, aux loisirs...

ACCUEILS DE LOISIRS

Les 12 structures d'accueil de loisirs de la Ville (Association culturelle et sportive des écoles publiques, Centre d'animation de Beaulieu, Centre socioculturel de la Blaiserie, centre de loisirs des Bois de Saint-Pierre, Cap Sud, Maison de la culture et des loisirs Le Local, Maison de la Gibauderie, Centre d'animation des Couronneries, Maison des Trois-quartiers, Patronage Saint-Joseph, Centre socioculturel des Trois-cités, Maison de quartier SEVE) ont accueilli des enfants en situation de handicap.

MUSÉES

Differentes actions ont été mises en place en 2017

- Travaux d'accessibilité pour les P.M.R. au rez-de-chaussée du musée
- Application numérique tout public mais permettant à des personnes en situation de handicap d'accéder à des contenus sur les collections notamment via des commentaires audios.
- Conventions avec :
 - G.E.M. de la Cordée
 - Hôpital de jour Jean-Baptiste Pussin
 - C.M.P. Boncenne
 - CIF-SP

Adultes : visites d'exposition

Jeune public : ateliers avec les ULIS, activités de vacances.

Réflexion globale sur l'accessibilité

- Rencontre avec des partenaires.
- Réflexion sur des outils de visite, de médiation pour le public sourd, pour le public mal et non voyant.

Projets pour 2018

- Projet de douche sonore devant le tableau « La mort de Hyacinthe », en complément de la maquette tactile. Le tableau sera déplacé au RDC dans la partie accessible du Musée.

MEDIATHEQUE

Acquisitions

- documentaires sur la Culture sourde, la langue des signes, ainsi que des fictions en français facile pour les enfants et adolescents sourds
- livres tactiles et braille pour les enfants et de 75 textes lus pour un public adulte, livres gros caractères, dvd en audio description, 30 000 cd audio
- livres pour enfants adaptés aux troubles dys.

Accueil personnalisé, actions de partenariat et de sensibilisation

- de personnes non-voyantes à la médiathèque François-Mitterrand sur demande (aide à la recherche documentaire et aide pour se déplacer dans les différents espaces). Les personnes non-voyantes viennent seules ou avec un institut spécialisé comme LARNAY, IRJS-CESSHA.
- accueils réguliers sur l'année d'enfants polyhandicapés de l'Oasis de Biard et Terra Nova
- visites découvertes de la médiathèque pour des Instituts Médicaux Éducatifs et des instituts d'Éducation Motrice
- visite guidée de la Médiathèque et concert de musique classique organisé avec l'Orchestre de chambre Nouvelle-Aquitaine et le CHU pour des patients atteints de la maladie d'Alzheimer
- accueil régulier de l'ESAT Essor (jeux vidéos) et du Service d'Aide par le Travail Soleil bleu
- visites guidées de la Médiathèque pour des classes ULIS
- accès à Press reader avec une synthèse vocale (plateforme d'accès à la presse quotidienne internationale)
- 3 lecteurs de cd et de textes lus adaptés au handicap visuel en lien avec l'association Valentin Haüy
- visite d'exposition en LSF
- visites en accessibilité (vidéo LSF) des animations liées à la biennale de l'artothèque de Poitiers.
- visites de la Médiathèque François-Mitterrand les yeux bandés avec jeux sensoriels en partenariat avec l'association ARMMELHISCA
- ateliers d'initiation à la LSF en utilisant la borne FM1SIGN dans le cadre des « Accessifs » 2017.

Le Portage à domicile

- deux bibliothécaires vont à la rencontre des personnes qui ne peuvent pas se déplacer
- le service compte une vingtaine d'abonnés (des personnes du 3^{ème} voire du 4^{ème} âge et 10 personnes non-voyantes) et interventions dans les E.H.P.A.D.

TAP

Matériel et moyens généraux en terme d'accessibilité au TAP :

- **une page de la brochure et du site intitulée «accessibilité pour tous»** : conseils pour personnes déficientes sensorielles (sourdes-malentendantes / aveugles-malvoyantes / handicapés psychiques, mentaux, moteur)
- **l'accès** au TAP est direct par les **ascenseurs**. En journée, les ascenseurs permettent d'accéder à l'espace billetterie aux heures d'ouverture. Les soirs de spectacles, ces ascenseurs conduisent directement aux salles. Un agent d'accueil est à disposition pour accompagner, les personnes qui le souhaitent. Afin de réserver le meilleur accueil, nous invitons ces personnes à se faire connaître au moment de la réservation l'accès aux trois salles cinéma du TAP Castille est direct par l'ascenseur
- accueil par une personne formée en langue des signes française
- soirée de présentation de saison interprétée en LSF (en partenariat avec 2LPE)
- **des boucles magnétiques** sont à disposition dans la salle de théâtre
- **des plans tactiles** de l'auditorium et du théâtre sont disponibles à l'accueil du TAP (réalisés par l'imprimerie Braille de l'ESAT de la Chaume)
- **une sélection de spectacles** est conseillée sur la page accessibilité :
 - spectacles adaptés en Langue des Signes Française
 - spectacles en langue étrangère surtitrés en français
 - spectacles très visuels naturellement accessibles
 - spectacles à texte naturellement accessibles + tous les concerts
- **au cinéma TAP Castille**, séances en audio-description pour aveugles et malvoyants, en surtitrage spécifique pour sourds et malentendants.

Médiation :

- **un médiateur est à disposition** : conseil pour imaginer des parcours de spectateur adapté, pour monter des actions culturelles adaptées.
 - **répétitions d'orchestre accessibles** (IME, EPHAD, Foyers, ESAT...)
- Et particulièrement pour personnes sourdes / malentendantes et aveugles / malvoyantes.
- Ecoutes tactiles** (2 par an) : d'une répétition de l'orchestre Poitou-Charentes, pour des groupes constitués ; accueil sur répétition, + atelier pour toucher les instruments et jouer avec les musiciens.
- **des visites adaptées du TAP** pour groupes constitués (visites tactiles pour personnes aveugles malvoyantes avec plans tactiles)
 - des ateliers artistiques sont imaginés pour des groupes constitués
 - **ateliers de sensibilisation à la musique pour les encadrants de groupes constitués** souhaitant découvrir la musique classique (atelier en 3 phases - 1 atelier suivi d'un concert pour les encadrants de groupe, une écoute tactile ou répétition pour le groupe de résidents et une sortie commune sur un concert de l'Orchestre Poitou-Charentes).

Les **maisons de quartier** œuvrent également sur l'accès à la culture des personnes en situation de handicap. L'objectif est plutôt de favoriser l'inclusion et la mixité.

Accès aux soins, aux droits...

Groupe de travail Contrat Local de Santé / Handicap

Le groupe de travail sur la thématique CLS/Santé/Handicap (dont les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité) se réunit avec pour objectif la construction de fiches actions à intégrer dans l'axe Santé / Handicap du CLS.

Les partenaires composant le groupe de travail ont au fur et à mesure déterminé des enjeux et des axes d'amélioration visant à favoriser l'accès à la santé des personnes en situation de handicap.

Trois enjeux principaux sont le point de départ de la définition des actions à développer :

- mobilité dans la vie quotidienne pour le mieux-être : un préalable
- identifier, déployer une offre de santé ciblée, adaptée en prenant en compte la spécificité de la personne en situation de handicap
- réseau d'échanges de bonnes pratiques.

A partir de ces enjeux, des actions en cours de construction, déjà existantes, ont été répertoriées par les différents partenaires et peuvent répondre à certains des axes à améliorer d'autres sont à construire.

Conseil Local en Santé Mentale

Comme dans de nombreux autres territoires français, les citoyens, les usagers, les aidants, les élus, les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement, les professionnels du soin de Poitiers, tous font le constat que la psychiatrie de secteur ne peut répondre seule à tous les besoins d'accompagnement des personnes en souffrance psychique et psychiatrique.

Il est nécessaire de travailler de concert pour améliorer la qualité et la continuité des parcours de vie des personnes dans la cité.

C'est pourquoi, depuis 2014, à l'instar de plus de 130 villes en France, l'Unafam86, le Centre hospitalier Henri Laborit, la Ville de Poitiers et son CCAS ont constitué un groupe projet pour travailler à la création d'un Conseil Local de Santé Mentale.

Cet outil de décloisonnement centré sur la qualité et la continuité du parcours de santé des citoyens promeut une démarche locale d'amélioration sur les questions de santé mentale. Sa création est encouragée par l'ARS Nouvelle Aquitaine et dans le cadre de la loi de santé du 26 janvier 2016.

Le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) est mis en place depuis le 1^{er} juillet 2016.

Trois groupes de travail partenariaux sont constitués pour développer des réponses concrètes pour les usagers et les citoyens de Poitiers :

- Groupe de travail 1 : communication et déstigmatisation, organisation des semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)
- Groupe de travail 2 : qualité et continuité des parcours de soins et de vie
- Groupe de travail 3 : constitution d'une cellule de crise.

Le CLSM a été labellisé par l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité réalisé par :

la mission Handicap Ville de Poitiers et Grand Poitiers
Direction Politique de la Ville - Solidarités
Hôtel de Ville – CS 10569
86021 POITIERS Cedex

Contact : Isabelle BERT, chargée de mission Handicap et Accessibilité

☎ : 05 49 52 37 99 - 📧 : 05 49 52 36 66

✉ : mission.handicap@mairie-poitiers.fr ou isabelle.bert@grandpoitiers.fr .

Annexes



Accessibilité

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Réunion plénière – 28 mars 2017

COMPTE-RENDU de la réunion du 28 mars 2017 (salle de la Traverse)

Objet :

Réunion de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT
Avec le visa du Directeur de service : Pierre JOLLY

Présents :

Luigi AVANZATI (Rétina France), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la Ville - Solidarités), Alain BOUCHET (AFTC), Fabienne COEFFARD (GIHPPC et CED-H 86), Stéphane DE FONTES (Grand Poitiers – Direction Voirie), Bruno FUENTES (LM Café), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers - Adjoint, Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Mad JOUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Nicolas LAMY (Grand Poitiers – Direction Jeunesse et Vie sportive), Brigitte MARCHADIER (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la Ville - Solidarités), François MAYNARD (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Jean-Louis MICHAUD (Séniors Sourds 86), Laurent PETIT (Le CAAP), Ghislaine ROUXEL (Ville de Poitiers – Direction Education – Egalité des chances), Etienne ROYER (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la Ville - Solidarités), Emilie SADERNE (CCAS de Poitiers – Pôle Accompagnement Santé), Pascal TRANCHANT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction), Laurence VALOIS-ROUET (Ville de Poitiers – 1^{ère} Adjointe, Grand Poitiers – Conseillère communautaire), François VAUTIER (2LPECO)

Excusés :

Martine APERCE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Peggy BOBINEAU (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Jean-Claude BONNEFON (Ville de Poitiers – Conseiller communautaire), Elsa BOUTELOUP (ALEPA), Béatrice CHARDIN (ERHR), Bernadette CHAUVEAU-GABARD (AVH), Jacqueline DAIGRE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale, Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Patrice FILSTROFF (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Laurent FONTENEAU (Grand Poitiers – Direction Mobilités Transport Stationnement), Valérie FRANCHET-JUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Philippe GOHLER (Grand

Poitiers – Direction Voirie), Francis GOMEZ (APAJH), Michel GRELLIER (ASSHAV et CDH Handisport), Thierry GUILLOUX (Grand Poitiers – Direction Mobilités Transport Stationnement), Virginie MARTIN (ALEPA), Eliane ROUSSEAU (Ville de Poitiers – Conseillère municipale, Grand Poitiers – Vice-Présidente), Pierre-Yves SAUVAGET (ERHR)

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les présents et excusés et les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Ordre du jour :

- Bilan 2016
- Démarche engagée dans le cadre des Budgets Participatifs
- Axe santé CLS/Handicap et CLSM de Poitiers
- Accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles
- Ad'AP ERP et IOP / PAVE
- Formations des agents

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

La loi du 11 février 2005, en instaurant les commissions pour l'accessibilité, a posé l'obligation à ces commissions d'élaborer chaque année un bilan annuel.

Présentation de la commission

La commission communale pour l'accessibilité existe depuis décembre 2007. Elle travaille, en complémentarité avec la commission intercommunale.

Cette instance de concertation et d'échanges avec des associations représentatives de personnes en situation de handicap, répond à la loi du 11 février 2005, et poursuit une habitude de concertation qui s'est développée au sein de la collectivité depuis 2002.

La concertation est un volet important de la politique de prise en compte des handicaps de la Ville de Poitiers. Les collaborations avec les associations favorisent une analyse des besoins et permettent de s'appuyer sur l'expertise des associations afin d'élaborer ensemble des solutions réalistes.

(Se reporter au Rapport annuel 2016)

Attributions et rôles de la commission

La commission communale pour l'accessibilité est une commission de travail, lieu de proposition. Elle établit un rapport annuel et émet des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, en tenant compte de l'environnement global des problématiques soulevées (y compris budgétaires) et en effectuant une hiérarchisation des propositions.

Rôles de la commission communale pour l'accessibilité :

- Elle est associée à l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des diagnostics d'accessibilité des bâtiments et établissements publics
- Elle est associée à l'analyse des conséquences de la mise en œuvre des obligations légales ou réglementaires prévues par le texte de référence
- Elle est associée aux réflexions engagées sur les grands projets
- Elle fait toutes propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle établit un rapport annuel, soumis au Conseil Municipal
- Elle informe la Commission intercommunale de Grand Poitiers des avancées de ses réflexions afin de favoriser la cohérence territoriale des actions engagées ou prévues dans le domaine de l'accessibilité.

Pour cela elle sera destinataire :

- des attestations d'accessibilité
- des dossiers Ad'AP, sur lesquels elle pourra émettre un avis
- des éléments de suivi des Ad'AP
- des attestations d'achèvement des Ad'AP.

A noter : lors de la création de la commission, les membres ont souhaité dépasser les domaines d'actions définis par l'article 46 de la loi. Ainsi, l'accès à la culture, aux loisirs, au tourisme a été abordé.

BILAN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ - ANNÉE 2016

Differentes Thématiques

- Établissements recevant du public
- Voirie, espaces publics, espaces verts
- Sensibilisation, Communication, Citoyenneté
- Emploi et formation
- Accès à la scolarité et aux structures éducatives
- Accès à la culture, aux loisirs, à la santé...

En 2016... 2 réunions de la commission communale

22 mars 2016 consacrée à :

- Bilan 2015 de la CCA
- Présentation des travaux engagés par les Directions Voirie et Construction
- Présentation des Associations UNAFAM 86, ERHR et ALEPA 86.

6 décembre 2016 consacrée à :

- Signalétique et accessibilité
- Etat des lieux voirie et PAVE dans les communes - Intercommunalité
- Installation ouverte au public : point Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)
- Etablissements recevant du public : point Ad'AP
- Mobilité et accessibilité.

Adoption du bilan 2016 de la commission communale pour l'accessibilité

Les participants, membres de la commission communale pour l'accessibilité ont approuvé le bilan 2016 de la commission.

Il sera présenté en Conseil municipal pour adoption définitive avant transmission au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

Déroulé de la présentation

1: Le dispositif des Budgets Participatifs

2: Liens Budgets Participatifs/Accessibilité



Budgets Participatifs

- **Objectifs:**

- Permettre aux citoyens d'être acteurs de leur cadre de vie,
- Faire bénéficier la collectivité de leur « expertise d'usage »,
- Créer de l'intercompréhension entre les différentes parties prenantes de l'action publique (Habitants, Elus, Services).



Budgets Participatifs

- **Principes de fonctionnement**

- Un budget de 400 000€ réparti à parts égales entre les 10 quartiers de la ville

- pour financer des équipements et aménagements de proximité décidés par les habitants (investissements uniquement)....

- en respectant une procédure précise



Budgets Participatifs

- **Les Etapes de la démarche:**

- Etape 1: Appel à projets (juin / juillet)
- Etape 2: Diagnostiques en marchant (Septembre / Octobre)
- Etape 3: Etudes de faisabilité et chiffrage par les services
- Etape 4: Réunions de restitution
- Etape 5: Réalisation par les services



Liens Budgets Participatifs/Accessibilité

- **Ils sont de trois ordres:**

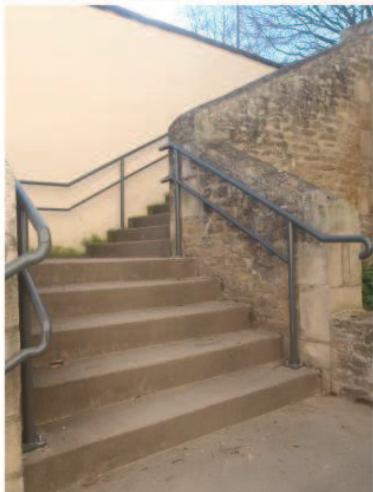
- Certains projets d'habitants concernent directement des questions d'accessibilité (assis-debout, rampes d'escaliers, éclairages, Accès PMR)
- Sensibilisation des habitants lors des différentes étapes de la démarche
- Prise en compte des questions d'accessibilité pour la réalisation des projets validés par les habitants (four à pain, cheminement piétons...) – nécessite un travail transversal en interne à la collectivité et une information/explication aux habitants.



Etude de cas de la semaine dernière



Mise en sécurité d'escalier



Abri voyageurs parvis de la gare



Restauration d'un four à pain



**Rénovation aire de basket avec
cheminement PMR**



Rampe PMR amovible



Assis Debout



Eclairage Bon Pasteur



Rampe rue des Ducs



Merci de votre
attention

Poitevins, participez
à l'aménagement
de votre quartier.
C'est vous qui décidez !



Budgets PARTICIPATIFS



SCOLARITÉ

La Ville favorise l'accueil de l'enfant dans les établissements scolaires et le développement de sa vie sociale grâce à des dispositifs ciblés, c'est d'ailleurs un des axes du Projet éducatif global (PEG) de la Ville de Poitiers.

La commission réunie sur ce thème par les services Éducation-Égalité des chances et Politique de la Ville et Solidarités, poursuit plusieurs objectifs :

- faciliter l'accueil des enfants dans les structures d'éducation
- créer des passerelles entre les divers acteurs scolaires, périscolaires et extrascolaires
- contribuer à la mixité et à faire changer le regard dès le plus jeune âge sur le handicap.

Dans le cadre du programme de réussite éducative, les professionnels agissent sur le terrain, dans les différents quartiers de Poitiers, pour «repérer» les enfants en situation de handicap et accompagner les familles dans leurs démarches de prise en charge, lorsque cela s'avère nécessaire.

Les ULIS (Unités pour l'Inclusion Scolaire) permettent aux enfants en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus en milieu scolaire.

Les ULIS sont des dispositifs permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS), qui prévoit une inclusion progressive en classes ordinaires.

12 ULIS accueillent 134 enfants (1 en école maternelle et 11 en écoles élémentaires).

1 Unité spécialisée pour enfants autistes (UEM) accueille 6 enfants en maternelle.

1^{ère} UEM pour enfants autistes dans la Vienne à l'école Tony Lainé de Poitiers

La Ville de Poitiers accueille la première Unité d'Enseignement Maternelle (UEM) pour enfants autistes, dans le département de la Vienne, au sein de l'école maternelle Tony Lainé. Elle a été inaugurée lundi 5 décembre 2016, en présence d'Alain Claeys, Député-Maire de la Poitiers, Thierry Claverie, Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Vienne, Claude Guillard, Directrice de la Délégation départementale de la Vienne ARS Nouvelle Aquitaine et André Masin, Président AFG Autisme.

Une classe unique dans le département

Dans sa politique éducative visant à garantir l'accès à l'école pour tous les publics, la Ville de Poitiers accueille l'Unité d'Enseignement Maternelle pour enfants autistes du département. Cette nouvelle classe est unique dans le département.

Elle est implantée dans l'école maternelle Tony Lainé et reçoit 7 enfants âgés de 3 à 6 ans. La Ville de Poitiers a procédé aux aménagements et aux équipements spécifiques nécessaires à l'accueil des enfants.

Cette classe est confiée au S.E.S.S.A.D.-T.E.D 86*, qui a été retenu suite à l'appel à projet lancé par l'Agence régionale de santé (ARS).

Le pilotage régional du dispositif est conduit par le Rectorat et l'ARS, en lien avec les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Une équipe professionnelle intervient en complémentarité dans cette UEM

- SESSAD : 1 médecin psychiatre, 1 éducateur de jeunes enfants, 1 psychologue, 1 psychomotricien, 1 orthophoniste.
- Education nationale : 1 maître spécialisé
- Ville de Poitiers : 1 ATSEM

UEM : Améliorer l'inclusion et l'apprentissage

Ce type d'Unité d'Enseignements Maternelle, prévu par le 3^{ème} Plan Autisme (2013-2017) associe la communauté éducative ainsi que les professionnels médico-sociaux et sanitaires.

L'objectif est de mobiliser tous les acteurs qui interviennent auprès des jeunes enfants atteints d'autisme pour améliorer leur inclusion et leur apprentissage.

*S.E.S.S.A.D.-T.E.D 86 est un organisme médico-éducatif créé par l'Association autisme Vienne et l'association française de gestion de services et d'établissements pour personnes autistes.

Des formations sont proposées au personnel scolaire pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap.

Les locaux peuvent être aménagés et dotés de mobiliers accessibles (table pour malvoyant, fauteuil réglable, éclairage et sanitaires spécifiques...).

Actuellement, l'association «Deux langues pour une éducation» accompagne des enfants sourds dans les classes de l'école Paul Blet. La Ville de Poitiers met également à disposition deux professionnels sourds en soutien.

Déjeuners à la carte

Des Protocoles d'accueil individualisé (PAI) sont mis en place par la Ville depuis janvier 2000 pour permettre aux enfants souffrant d'allergies alimentaires de déjeuner au restaurant scolaire.

Ces PAI font intervenir conjointement un allergologue, le médecin scolaire et la diététicienne de la ville.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROMOTION DE LA SANTÉ DES HABITANTS DE POITIERS :

Le Pôle Accompagnement Santé du CCAS de Poitiers mène une politique de prévention en matière de santé qui s'articule autour des trois dispositifs : l'Atelier Santé Ville (intervenant sur les quartiers prioritaires : Bel Air, Saint Eloi, Couronneries, Beaulieu, Trois Cités), le Contrat Local de Santé et le Conseil Local en Santé Mentale (sur le périmètre de Poitiers).

Acteurs associatifs, conseils citoyens, groupes d'habitants, institutions, professionnels, bénévoles peuvent contacter les services pour :

- connaître les partenaires agissant dans le domaine de la santé, être mis en relation avec eux en fonction de vos besoins
 - connaître les actions déjà existantes en matière de prévention santé
 - un soutien technique pour développer une idée, un projet, une action en lien avec la santé/le bien-être
 - travailler collectivement autour d'une thématique de santé particulière
 - participer à des groupes de travail et de coordination d'actions sur les questions de santé mentale, handicap/santé, activité physique/santé, de prévention des addictions.
-

PERMANENCES D'ACCÈS AUX DROITS DE SANTÉ :

Le Pôle Accompagnement Santé propose des permanences d'accès aux droits de santé pour aider dans les démarches de santé, lors d'entretiens individuels :

- au CCAS : pour les personnes bénéficiaires du RSA, personnes seules ou couples sans enfant
 - au Centre de Santé des Trois Cités : un mercredi matin tous les 15 jours
 - à la Maison de santé des Couronneries : un jeudi après-midi tous les 15 jours.
-

Conseil local de Santé Mentale

Comme dans de nombreux autres territoires français, les citoyens, les usagers, les aidants, les élus, les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement, les professionnels du soin de Poitiers, tous font le constat que la psychiatrie de secteur ne peut répondre seule à tous les besoins d'accompagnement des personnes en souffrance psychique et psychiatrique.

Il est nécessaire de travailler de concert pour améliorer la qualité et la continuité des parcours de vie des personnes dans la cité.

C'est pourquoi, depuis 2014, à l'instar de plus de 130 villes en France, l'Unafam86, le Centre hospitalier Henri Laborit, la Ville de Poitiers et son CCAS ont constitué un groupe projet pour travailler à la création d'un Conseil Local de Santé Mentale.

Cet outil de décloisonnement centré sur la qualité et la continuité du parcours de santé des citoyens promeut une démarche locale d'amélioration sur les questions de santé mentale. Sa création est encouragée par l'ARS Nouvelle Aquitaine et dans le cadre de la loi de santé du 26 janvier 2016.

Une enquête, puis de nombreux entretiens ont été réalisés en 2014 et 2015 pour définir les problématiques locales relevant du CLSM ont été formalisées début 2016. Trois d'entre elles ont été retenues par le groupe projet.

La Ville de Poitiers et son CCAS, le Centre Hospitalier Henri Laborit et l'UNAFAM86 (Union Nationale des Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapés Psychiques) concrétisent un projet lancé en 2014 : la création d'un Conseil Local de Santé Mentale. Il vise à coordonner les parcours de vie et de santé des personnes souffrant de troubles mentaux et psychiatriques et d'apporter une meilleure information au grand public.

Les missions du CLSM de Poitiers

Selon l'ARS Nouvelle-Aquitaine : « Le Conseil Local de Santé Mentale est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, le secteur psychiatrique, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux et sanitaires, les usagers, les aidants.

Les missions du CLSM de Poitiers définis par les partenaires locaux :

- organiser la concertation et la coordination des acteurs (usagers, aidants, professionnels intersectoriels du repérage, de l'orientation, du soin, de l'accompagnement)
- mettre en place des actions pour améliorer la qualité des parcours de vie, d'accompagnement et de soins des personnes atteintes de troubles mentaux ou d'affections psychiatriques de durée variable plus ou moins sévères et/ou handicapants,
- mieux informer le grand public sur les questions de santé mentale.

Labellisation auprès de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

La Ville de Poitiers a obtenu la labellisation auprès de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Elle est notamment fondée sur les premières réussites concrètes des acteurs locaux :

- insertion par le logement des personnes en sortie de soins psychiatriques (CLS)
- Convention Psychiatrie/Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Charte de partenariat Médecine générale et Psychiatrie de secteur.

Groupe de travail Contrat Local de Santé / Handicap

Le groupe de travail sur la thématique CLS/Santé/Handicap (dont les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité) se réunit avec pour objectif la construction de fiches actions à intégrer dans l'axe Santé / Handicap du CLS.

Les partenaires composant le groupe de travail ont au fur et à mesure déterminé des enjeux et des axes d'amélioration visant à favoriser l'accès à la santé des personnes en situation de handicap.

Trois enjeux principaux sont le point de départ de la définition des actions à développer :

- mobilité dans la vie quotidienne pour le mieux-être : un préalable
- identifier, déployer une offre de santé ciblée, adaptée en prenant en compte la spécificité de la personne en situation de handicap
- réseau d'échanges de bonnes pratiques.

A partir de ces enjeux, des actions en cours de construction, déjà existantes, ont été répertoriées par les différents partenaires et peuvent répondre à certains des axes à améliorer d'autres sont à construire.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Poitiers intervient au domicile des personnes ayant un handicap reconnu, via le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et le Service de maintien à domicile (SMAD).

Un numéro unique

Animé par la volonté d'améliorer constamment la qualité de son **offre de services destinée à des personnes âgées ou en situation de handicap, vivant à domicile**, le CCAS a mis en place un numéro de téléphone unique.

Le **05.49.30.23.23** est un sésame pour être informé, conseillé, orienté vers la solution adaptée à chaque situation particulière.

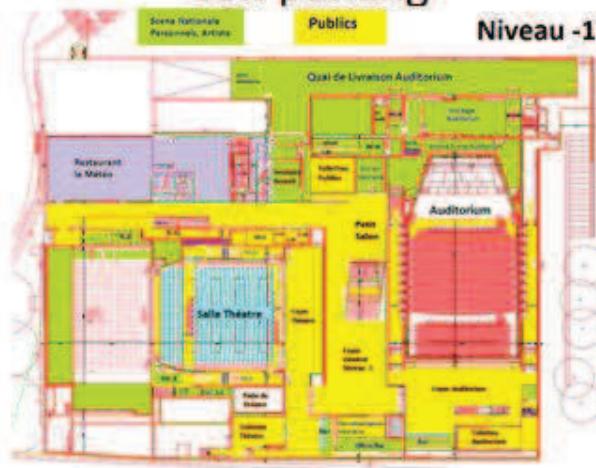
Cette plateforme d'accueil ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Un professionnel y fournit des réponses personnalisées, claires et dans les plus brefs délais.

LES AGENDAS d'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE et PAVE

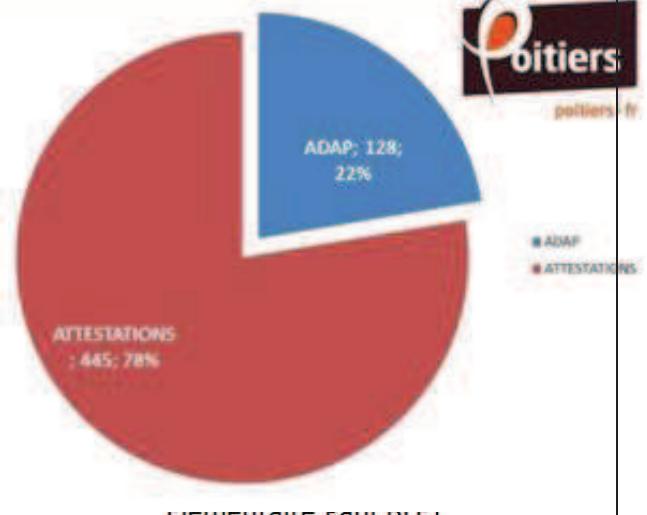
L'Ad'AP : L'Agenda d'Accessibilité Programmée sur les ERP (Etablissements recevant du public)

Des réalisations ou projets étudiés en 2016

Mise en accessibilité totale : Théâtre Auditorium de Poitiers et son parking



POITIERS			TOTAL des dossiers	
	ADAP	ATTESTATIONS	573	
TOTAL	128	445		



Mise en accessibilité partielle :
Musée Sainte Croix



Mise en accessibilité :
Salons de Blossac



Mise en accessibilité partielle :
Ecole élémentaire COLIGNY-CORNET
Sanitaires 1



- Chapelle Saint Louis : accessibilité partielle
- Ecole élémentaire Paul BLET : menuiseries extérieures, bureau de vote et sanitaires de la cour
- Ecole maternelle MICROMEGAS : sanitaires R+1
- Groupe scolaire Pablo Neruda : phase 1 livrée en septembre 2016 (phase 2 à livrer pour août 2018)
- 18 attestations.

Les équipements neufs sont évidemment livrés complètement conformes à la réglementation.

Les opérations de réaménagement ou réhabilitation menées dans le cadre du programme annuel des travaux, dans la limite des projets, intègrent techniquement et financièrement l'accessibilité.

Projets 2017

- Ecole élémentaire Jules Ferry et Eglise Sainte-Radegonde : mise en accessibilité partielle
- Ecole maternelle Condorcet : création d'une rampe et remplacement des menuiseries
- Ecoles élémentaires Grange Saint-Pierre et Montmidi : Réhabilitation de sanitaires, mise aux normes des accès, créations de cabines adaptées
- Ecole Paul Bert : mise aux normes des sanitaires de la cour (démolition et reconstruction) / 2018 : création d'un ascenseur permettant l'accès à 75% de l'école / 2019 : réfection de la cour

Le gestionnaire doit transmettre un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée à l'issue de la première année, de même que les attestations.

- au préfet
- aux commissions pour l'accessibilité.

Lorsqu'un établissement est aux normes, le propriétaire doit envoyer une attestation d'accessibilité :

- au préfet de département
- à la commission pour l'accessibilité de la commune où est implanté l'établissement.

Dans le cas des ERP de 5^e catégorie, une simple attestation sur l'honneur suffit.

L'Ad'AP : L'Agenda d'Accessibilité Programmée sur les IOP (Installations ouvertes au public)

Le terme d'IOP désigne les installations publiques ou privées accueillant des utilisateurs autres que les employés. Cela regroupe un très grand nombre d'établissements comme les campings, les jeux pour enfants, les parcs d'activité...

Un travail est en cours sur les IOP existants comme le Jardin des plantes en lien avec la Direction Départementale des Territoires.

Un état des lieux a été réalisé pour voir ce qui est accessible ou non, notamment les plans de cheminement.

L'objectif est de travailler avec l'espace naturel et l'accessibilité.

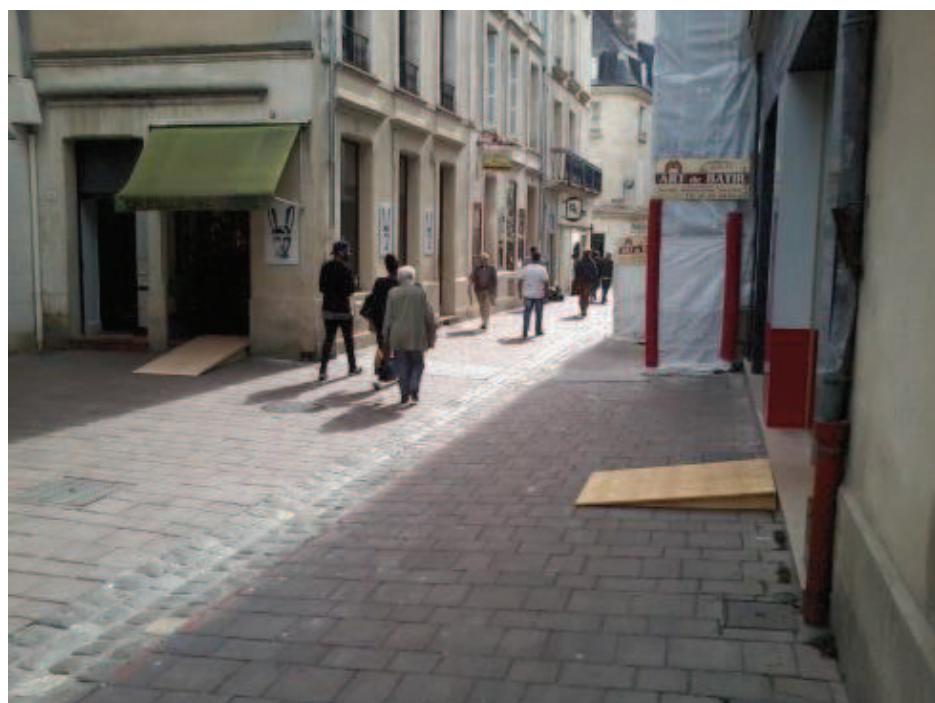
La voirie

- Mise en accessibilité systématique sur les travaux neufs, entreprises et régie
- État des lieux du Schéma Directeur de la Voirie et des espaces publics (P.A.V.E.), diagnostic de la ville par quartier avec la prise en compte des futures lignes BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)
- 52 demandes de particuliers (PSH : Personnes en situation de handicap) pour des aménagements spécifiques et urgents en fonction des types de handicap, création d'itinéraires (création d'une vingtaine d'abaissements, aménagements de 8 emplacements GIG / GIC, aménagements itinéraires Couronneries, Gibauderie et Poitiers-Ouest...)



- Aménagement de quais de bus accessibles PSH (République, CHU...)
- Analyse des dossiers permis de construire, demande préalable, autorisation de travaux pour maintenir et améliorer l'accessibilité à chaque occasion
- Participation à la sous-commission départementale d'accessibilité pour présenter les dossiers de la Ville de Poitiers
- Organisation du groupe de travail accessibilité pour la présentation des futurs projets devant les diverses associations de PSH
- Réalisation d'abaissement en régie pour compléter les schémas directeurs accessibilité
- Etude des points repos sur la ville : assis debout
- Mise en conformité d'escaliers : rampes, mains courantes
- Mise en place de fil d'Ariane pour les PSH
- Travaux places et rues : Porte de Paris, rue de la Blaiserie, rue du Haut des Sables, ANRU Pierre Loti, rue Delaunay, ANRU Bellejouanne, parking Bajon, avenue de la Libération (devant Chilvert), rue des Prairies, rue de la Garenne.

rue Delaunay, ANRU Bellejouanne, parking Bajon, avenue de la Libération (devant Chilvert), rue des Prairies, rue de la Garenne.





Ad'Ap Transports

La Direction Mobilités présente le bilan 2016 de l'Ad'AP transports.

Handibus est un élément du transport collectif, non un transport individuel. Des regroupements de personnes sont réalisés lors des déplacements.

Un problème de ponctualité et de comportement est constaté.

Pour le bus de ville, il est remarqué que les places réservées aux personnes en fauteuil sont dos à l'affichage et au sens de circulation. Les bus sont achetés déjà aménagés.

Les chauffeurs sont sensibilisés lors d'une journée en partenariat avec plusieurs associations.

Les communes devront faire remonter les travaux d'aménagement afin de mettre en accessibilité les quais en parallèle.

AGENDA d'ACCESSILITE PROGRAMME du TRANSPORT URBAIN

Bilan annuel

Commission Accessibilité du 6 décembre 2016

Suivi des réclamations



BILAN RECLAMATIONS PERSONNES HANDICAPEES ANNEE 2016

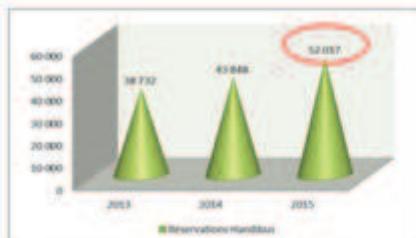
Nbre	N°	Ligne	Nature	Date réclamation	Catégorie	Sous-catégorie	Type de Handicap	OBSERVATIONS	Réclamation justifiée	
									Oui / Non	Remarque
1	6440	HAND	Réclamation	07/01/2016	Cit'bus_de_Janice	Handibus	Moteur-PMR	Non passe + plage horaire pas assez étendue	/	
2	6485	HAND	Réclamation	29/01/2016	Cit'bus_de_Janice	Handibus	/	Pas de place en charge	Oui	
3	6495	HAND	Réclamation	03/03/2016	Cit'bus_de_Janice	Handibus	Moteur-PMR	Pas de place en charge	Oui	
4	6577	HAND	Réclamation	08/04/2016	Cit'bus_de_Janice	Handibus	Moteur-PMR	Problème de compréhension	Non	
5	6605	HAND	Réclamation	10/05/2016	Cit'bus_de_Janice	Handibus	Mental	Cliente souffre pour le retour	Oui	
6	6774	HAND	Réclamation	18/07/2016	Cit'bus_de_Janice	Handibus	Moteur-PMR	Alrance de passage	Oui	
7	6844	2	Réclamation	22/08/2016	Cit'bus_de_Janice	Accessibilité	LFR	Rampe pas assez basse	Oui	
8	6920	HAND	Réclamation	16/09/2016	Cit'bus_de_Janice	Handibus	Visual	Pas de retour de programme	Non	Rebond non résolu
9	6956	HAND	Réclamation	20/09/2016	Cit'bus_de_Janice	Handibus	Moteur-PMR	Pas de place en charge	Oui	
10	6990	1	Réclamation	02/10/2016	Cit'bus_de_Janice	Accessibilité	LFR	Bus non accessible aux fauteuils roulants	/	
11	7041	2	Réclamation	25/10/2016	Agent	Divers	LFR	Retard accès sol	Non	Difficulté alignement qui
12	7051	HAND	Réclamation	09/11/2016	Cit'bus_de_Janice	Handibus	Moteur-PMR	Les conducteurs n'entendent pas l'envie de des clients	/	
13	7071	HAND	Réclamation	19/11/2016	Cit'bus_de_Janice	Handibus	Moteur-PMR	Pas de place en charge	Oui	Erreur de personne

Suivi des réclamations (2016)

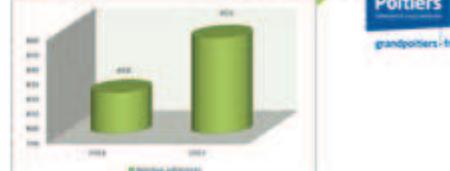


SOUS THÈME	TOTAL
Handibus	10
Accessibilité lignes régulières	3
Total général	13
SOUS THÈME / LIGNES	TOTAL
Absence de prise en charge	8
Handibus	6
Accessibilité bus	3
Ligne 1	1
Ligne 2	1
Ligne 3	1
Autre	2
/	2
Total général	15
RECLAMATIONS CONDUCTEURS IMPACTANT DES PERSONNES HANDICAPEES	
SOUS THÈME	TOTAL
Comportement conducteur	2
Conduite conducteur	1
Total général	3

Activité Handibus



Avec 52 017 réservations en 2015, l'activité du service Handibus poursuit sa croissance : + 16,6 %.



Activité Handibus



Evolution des réservations Handibus en 2016



Motifs de déplacement en Handibus en 2016



Accessibilité du matériel roulant

Une commande de nouveaux bus vient d'être passée pour 10 bus (2 articulés + 8 standards).
La livraison de ces bus intervient au cours du 1er semestre 2017.

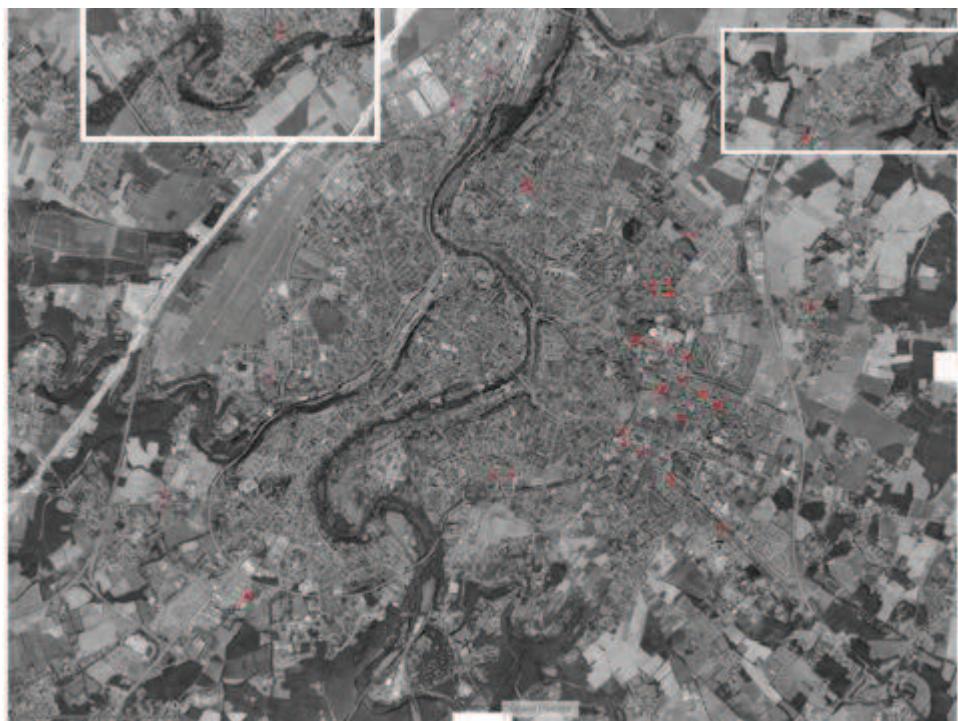


	Equipés UFR	Non équipés d'UFR (plancher bas)	TOTAL
Bus articulés	15		15
Bus à gabarit réduit	3		3
Minibus	1	2	3
Autobus standards	78 (+4) + 88	22 (+1) + 34	100
TOTAL	95 (+8) + 109 (+11,52 %)	24 (+6) + 56 (+22,44 %)	119

Bilan d'aménagement des arrêts – fin 2015 - 2016



2015	16 quais aménagés	234 849 €
2016 (réalisés ou en cours)	25 quais aménagés	206 595€
TOTAL	41 quais aménagés	441 444 €



ACCESSIBILITE DES LOCAUX



- Siège avenue de Northampton :

L'aménagement du siège est en cours et sera terminé en juillet 2017.

Les travaux comprennent la mise en accessibilité de l'espace d'accueil et de vente

- Agence Centre Ville :

L'agence de la rue du Chaudron d'Or n'est pas aménageable pour sa mise en accessibilité. Conformément aux engagements de l'AdAP, la recherche de nouveaux locaux a été entreprise et a abouti.

Au cours du premier semestre 2017, l'agence commerciale sera transférée dans un local accessible rue des Grandes Ecoles (Ex PIE)

Ainsi à la mi 2017, l'ensemble des locaux d'accueil et de vente seront accessibles

GRAND POITIERS - Mise aux normes accessibilité transport des quais bus
Cadre de l'ADAP
Programme 2016

Commune	Adresse	Nom de l'arrêt	Total	Travaux génie-civil	Déplacement abri
Poitiers	Bd Cassin	Foyer Soleil	9 385,50 €	5 810,28 €	3 575,22 €
Poitiers	Avenue Northampton	Northampton	4 772,16 €	4 772,16 €	
Poitiers	Avenue Northampton	Northampton	5 613,36 €	5 613,36 €	
Poitiers	Avenue Northampton	Bois Dousset	7 768,08 €	7 768,08 €	
Poitiers	Avenue Northampton	Bois Dousset	6 645,72 €	6 645,72 €	
Poitiers	Avenue Lafayette	Lavoisier	4 175,52 €	4 175,52 €	
Poitiers	Avenue du 11 novembre	Patinoire	8 741,28 €	8 741,28 €	
Poitiers	Boulevard de la Concorde	Grand Maison	6 092,76 €	6 092,76 €	
Poitiers	Bd de la Concorde	St-Cyprien	10 053,72 €	10 053,72 €	
Poitiers	Avenue J Kennedy	Touffenet	6 245,64 €	6 245,64 €	
Poitiers	Avenue J Kennedy	Touffenet	11 816,04 €	11 816,04 €	
Poitiers	Bd Hoche	Hoche			
Poitiers	Bd Hoche	Hoche			
Poitiers	Bd Le Peletier	Le Peletier			
Poitiers	Bd Le Peletier	Le Peletier			
Poitiers	Avenue J Cœur	Bosquet	9 994,44 €	9 994,44 €	
Poitiers	Avenue J Cœur	Bosquet	6 623,71 €	6 623,71 €	
Buxerolles	Buxerolles-Mairie	Buxerolles			
Buxerolles	Buxerolles-Mairie	Buxerolles			
Poitiers	Avenue J Cœur	Gymnase	5 472,42 €	5 472,42 €	
Poitiers	Avenue S Allende	Parcobs Parc Expo			
Poitiers	Avenue S Allende	Jean Moulin			
Chasseneuil-Du-Poitou	Avenue Louis Braille	1ère Avenue	12 064,92 €	10 020,12 €	2 044,80 €
Migné-Auxances	Rue des Émeraudes	Opales	13 773,80 €	10 165,38 €	3 608,42 €
Montamisé	Rue de la Vallée	La Gravière	3 428,28 €	3 428,28 €	

	Nb arrêts traité	Dépense globale	Prix moyen
Prix moyen d'aménagement d'un quai	25	189 077,27 €	7 563,09 €

EMPLOI / FORMATION

Pourcentage d'agents BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) pour la Ville en 2016:
7.19%

La convention avec le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la Fonction publique est renouvelée pour trois ans (2014/2016).

Renouvellement en 2017.

2016

- Un cycle de formation de six mois sur «l'accueil des enfants en situation de handicap» animé par la Fédération des Centres Sociaux de la Vienne
- Une sensibilisation sensorielle au handicap visuel et moteur :
 - 36 agents formés des Directions Immobilier et Construction : réglementation de l'accessibilité, Ad'AP, ateliers de sensibilisation aux handicaps
 - 12 agents des Directions Voirie et Ressources humaines : notion de locomotion, les doigts qui rêvent, initiation à l'écriture braille, jeux sensoriels et spatiaux temporels, repas sensoriel / objectif : comprendre les sensations éprouvées lors de la perte momentanée d'un organe sensoriel et/ou moteur, permettre de proposer un accompagnement plus adapté aux handicaps des personnes accueillies.

Projets 2017

- 4 sessions de formation de 48 agents prévues sur des mises en situation à travers des ateliers sensoriels

DIVERS

Actions prévues en 2017 :

- Journée Défense et Citoyenneté : une Journée Défense et Citoyenneté sera traduite en Langue des Signes Française. C'est une première nationale. Elle favorisera la mixité entre jeunes entendants et jeunes sourds. La remise des diplômes se fera en mairie.
- Festival « Les Accessifs » du 20 mai au 17 juin 2017 : 5^{ème} édition.
- Refonte du guide « Partager la ville ».



Accessibilité

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Réunion plénière – 14 décembre
2017

COMPTE-RENDU de la réunion du 14 décembre 2017 (salle de la Traverse)

Objet :

Réunion de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT
Avec le visa du Directeur de service : Pierre JOLLY

Présents :

Martine APERCE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Maryline AUGER (Ville de Buxerolles – Direction Espace Public, Patrimoine, Animation locale), Luigi AVANZATI (Rétina France), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la Ville - Solidarités), Elsa BOUTELOUP (Alepa), Stéphane DE FONTES (Ville de Poitiers – Direction Voirie), Martine FALLOURD (Ville de Sanxay – Adjointe au Maire), Laurent FONTENEAU (Grand Poitiers – Direction Mobilités), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Mad JOUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), François MAYNARD (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Jean-Louis MICHAUD (Séniors Sourds 86), Patrick PASTOUR (Ville de Beaumont-Sant-Cyr – Adjoint au Maire), Alain RIBAGER (GIHPPC et CED-H 86), Charlotte SAUVION (Ville de Poitiers – Direction Espaces verts), Nacer SIDER (Armmelhisca)

Excusés :

Peggy BOBINEAU (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Alain BOUCHET (AFTC), Anthony CASTOT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction), Bernadette CHAUVEAU-GABARD (AVH), Elisabeth CHEVALLIER-COMPAIN (CCAS de Poitiers – Direction Action sociale et Santé), Fabienne COEFFARD (GIHP et CED-H), Patrick CORONAS (Ville de Poitiers - Conseiller municipal délégué / Grand Poitiers – Vice-président), Jacqueline DAIGRE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Patrice FILSTROFF (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Valérie FRANCHET-JUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Philippe GOHLER (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Voirie), Francis GOMEZ

(APAJH), Denis HELLEGOUARCH (Confédération Nationale des Retraités et APF), Pierre JOLLY (Ville de Poitiers et Grand Poitiers - Direction Politique de la Ville - Solidarités), Jean-Marc MENU (CCI), Fabien MICHARDIERE (Ville de Poitiers – Direction Espaces verts), Yves PETARD (UNAFAM 86), Laurent PETIT (CED-H et CAAP), Patricia PROVOST (Equipe Relais Handicaps Rares), Franck RIGOLLE (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction générale adjointe Espace public), Eliane ROUSSEAU (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Pierre-Yves SAUVAGET (Equipe Relais Handicaps Rares), Pascal TRANCHANT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction), Laurence VALOIS-ROUET (Ville de Poitiers – 1^{ère} Adjointe, Grand Poitiers – Conseillère communautaire)

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les présents et excusés et les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité

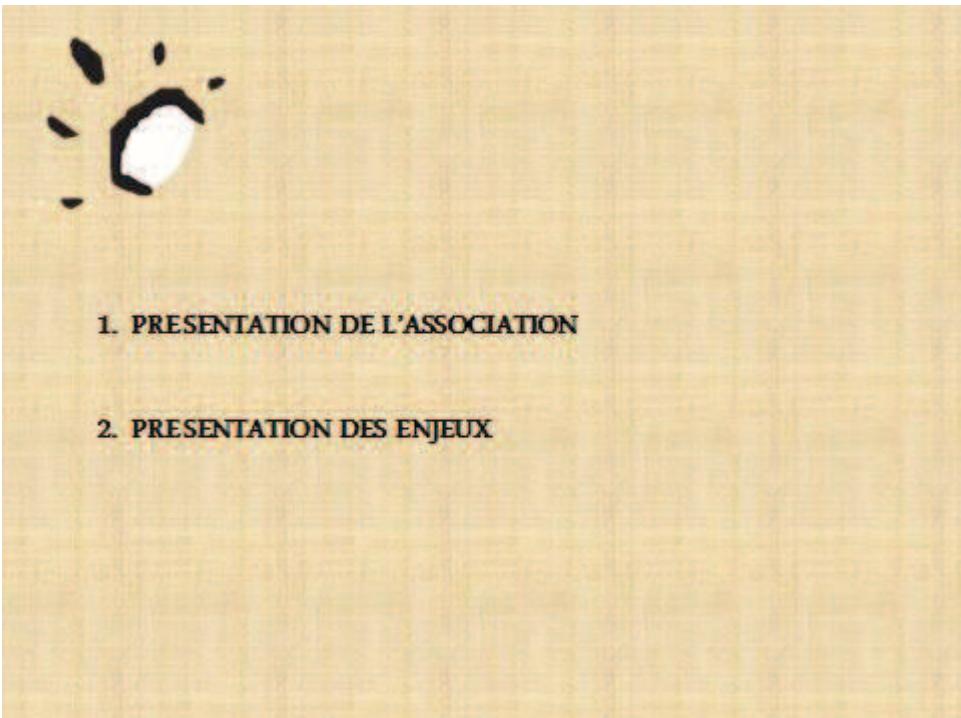
Ordre du jour :

- Présentation de l'association Alepa
- Bilan d'étape de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sur les Installations Ouvertes au Public (IOP) et programmation 2018
- Questions diverses.

**PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ALEPA
(ACTIVITES ET LOISIRS ÉDUCATIFS POUR PERSONNES AVEC AUTISME)**

Présentation de Virginie MARTIN, Présidente, et Elsa BOUTELOUP, Directrice.





1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

2. PRÉSENTATION DES ENJEUX

NOTRE CHEMIN

La conception
1997-2003 : les premiers instants partagés
2003-2005 : la prise en compte de la personne

L'expérimentation
2006-2009 : la prise en compte de la personne avec son autisme
Depuis 2009 : la prise en compte de la personne avec son autisme, dans sa famille et sur son territoire de vie
Depuis 2014 : l'affirmation du caractère Éducation Populaire, le développement des activités inclusives en lien avec les acteurs Loisirs-Sport-Culture.

La modélisation



LES VALEURS D'HIER

ET D'AUJOURD'HUI

Finalité

Impulser le vivre ensemble par une action citoyenne et adaptée aux différences pour que chacun prenne place dans notre société

Valeurs

La coopération avec les familles contribuant à la citoyenneté de tous

L'addition des singularités au service d'une action collective de proximité

La liberté d'agir par l'expérimentation et l'innovation sociale

La volonté de transformation sociale favorisant une dynamique inclusive



CONNAISSANCE

ET RECONNAISSANCE

- 2007 : déclaration Accueil de loisirs et séjours
- 2008 : agréments « Sport » & « Jeunesse et éducation populaire »
- 2011 : agrément Espace de Vie Sociale
- 2012 : visite ministérielle



Loisirs - Sport - Culture

Pour tous

Tous au spectacle
Culture et vous
Cinéma différence
Ateliers de pratique en groupe

Pour les personnes avec autisme

Protocole d'accueil
Accès de loisirs et séjours
Apprentissage d'une compétence sport - loisirs - vacances
Inclusion hebdomadaire et ponctuelle
Co-construction
ALEPA-sitting

Pour leurs familles

Animations et séjours frères et sœurs
Espace d'échanges Thé ou café
Animations Thé-du-café
À la carte



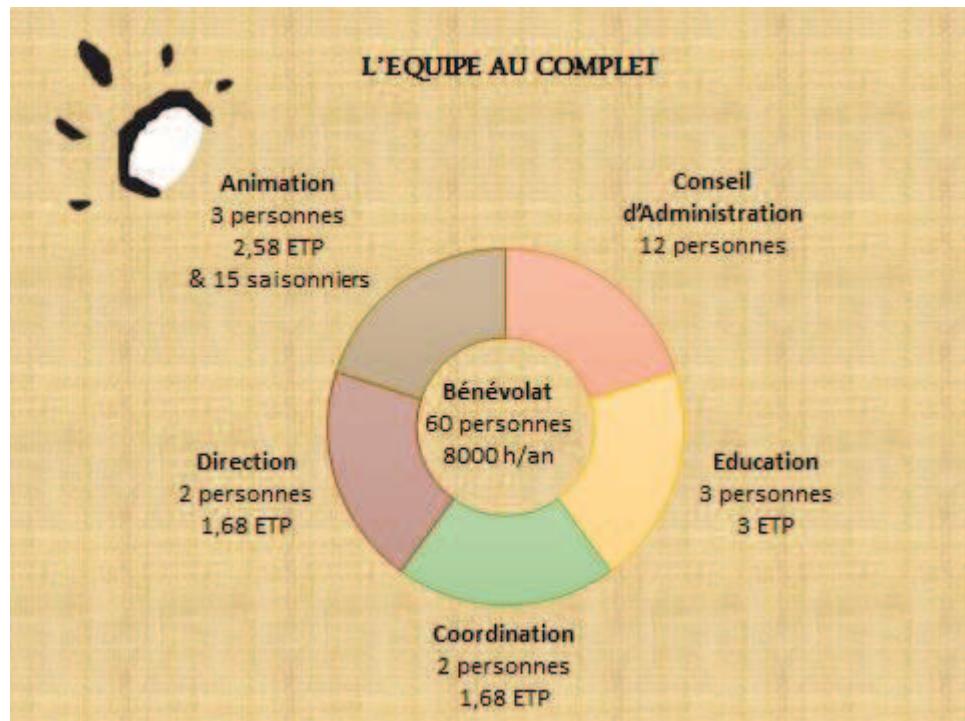
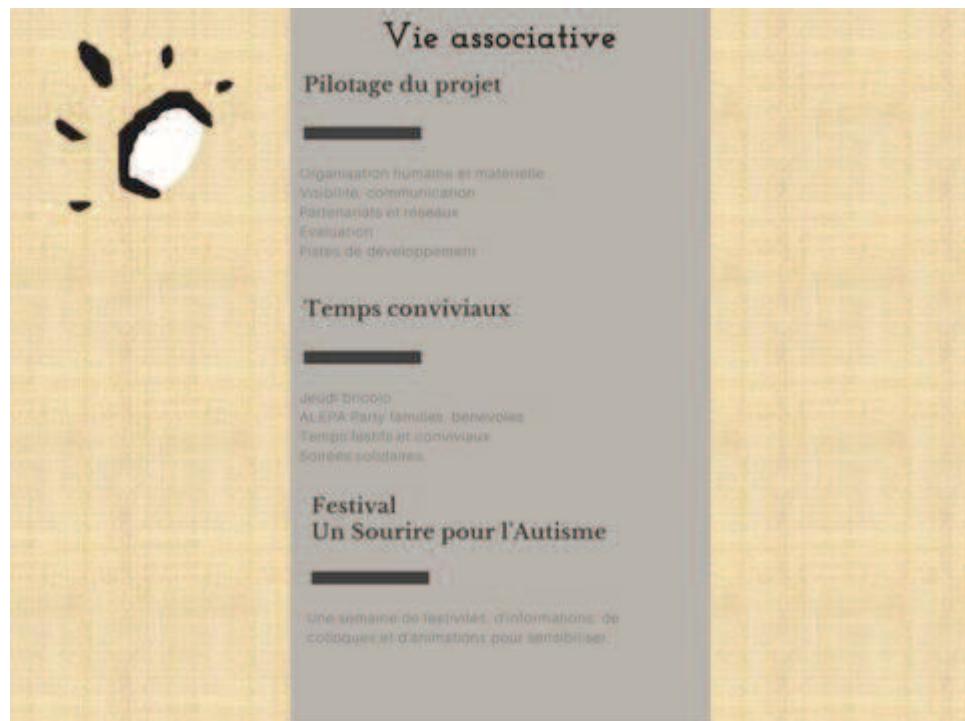
Espace Ressource

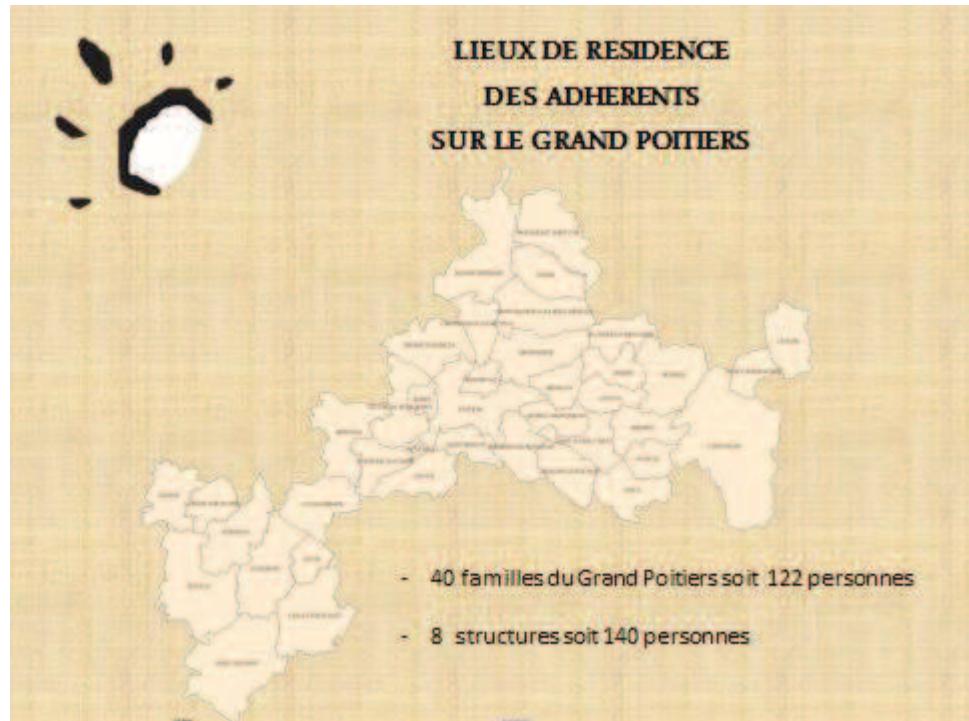
Ressources

Bibliothèque
Adaptations: mallettes, livrets, vidéos
Jeux de sensibilisation
Outils d'animation
Supports pour les familles

Prestations

Le savez-vous ?
Formation Animation, Sport, Culture
Caravane de sensibilisation
Saynette
À la carte





LES ENJEUX DE CE SOIR



Interconnaissance

- Orientation des familles vers nos services
- Accessibilité du service
- Intérêt communautaire



LES ENJEUX DE DEMAIN

Accompagnement au développement associatif



- Participer au changement de regard
- Vivre et faire vivre l'inclusion
- S'ancrer dans un territoire

**L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)
SUR LES IOP (INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC)**

38 IOP

Travaux et demandes d'attestation échelonnés jusqu'en 2024.

En moyenne 4 IOP traitées par an.

4 Attestations en 2017:

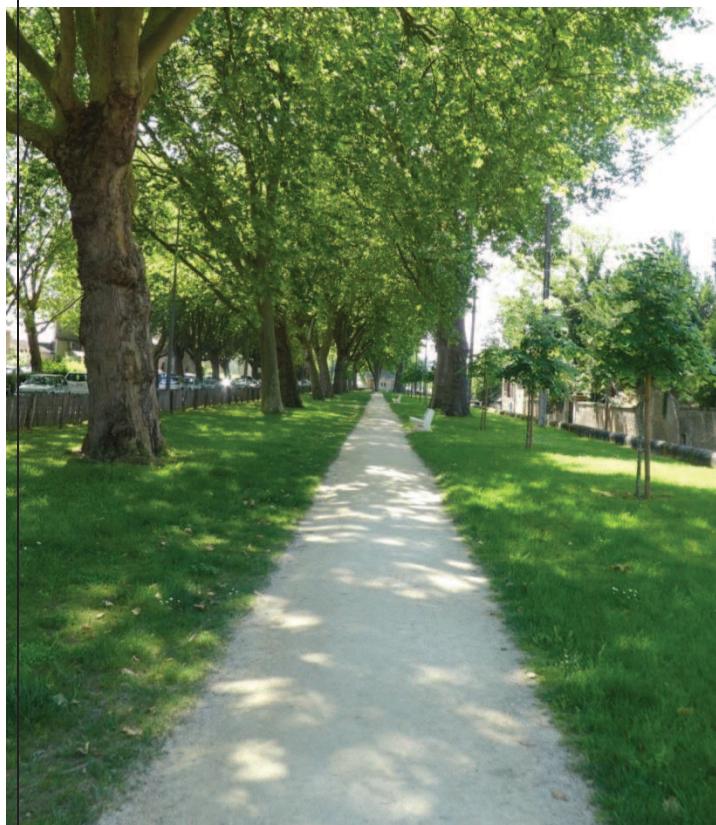
- Promenade des Cours
- Parc Floral La Roseraie
- Parc urbain de Saint Eloi
- Parc et promenade des Prés l'Abbesse.

7 sont programmées en 2018.

Promenade des Cours

600ml de cheminement

6 abaissements de trottoirs pour passage piétons



Parc Floral La Roseraie

Création d'un nouveau cheminement - 90ml

Réfection complète des cheminements existants – 700 ml

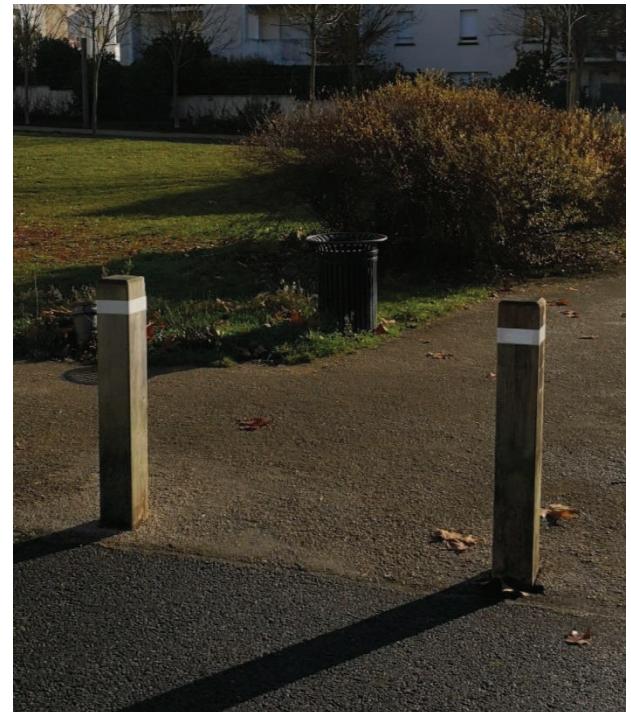
Remplacement de 2 pontons





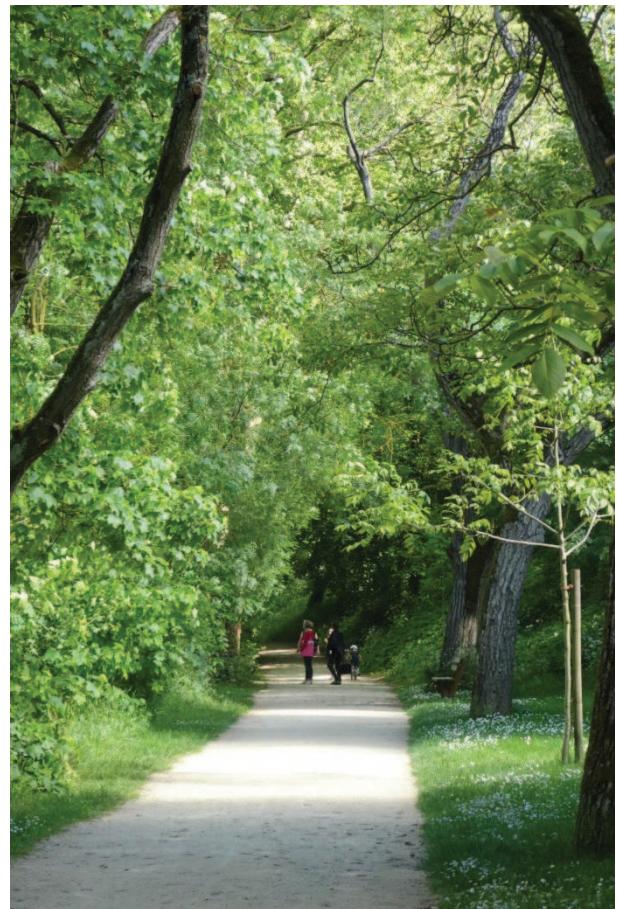
Parc urbain de Saint Eloi

Repères visuels sur potelets bois



Parc et promenade des Prés l'Abbesse

Raccordement de la passerelle de Montbernage jusqu'au boulevard et cheminements – 250 ml



Programmation 2018

- 4 cimetières
- Parc de Tison
- Square des Dunes
- Square des Flageolles.



QUESTIONS DIVERSES

PLAN DES PLACES RÉSERVÉES AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Evolution emplacements GIG / GIC / Mise à jour décembre 2017

Ville de Poitiers emplacement en surface non payant par quartier

Centre-Ville : 67
Poitiers Sud : 21
Le Pont Neuf : 23
Trois-Cités : 42
Gibauderie: 8
Beaulieu : 45
Saint-Eloi / Breuil Mingot: 12
Couronneries : 50
Trois-Quartiers : 23
Poitiers Ouest : 28
Total Ville de Poitiers : 350



Ville de Poitiers emplacements en parking payant

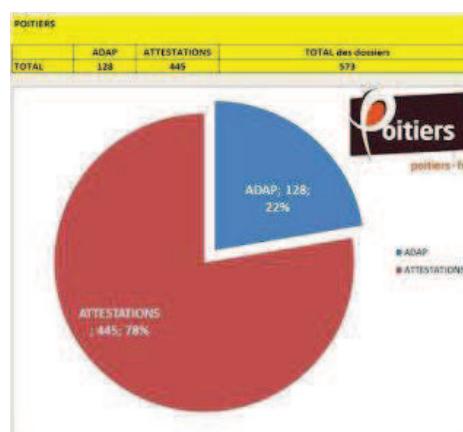
Parking Notre Dame : 600 places et 4 GIG/GIC
Parking des Carmes : 150 places et 1 GIG/GIC
Parking Hôtel de Ville : 710 places et 6 GIG/GIC
Parking Blossac : 695 places et 9 GIG/GIC
Parking TAP : 325 places et 7 GIG/GIC
Parking Toumaï : 635 places et 26 GIG/GIC arrêt minute:
145 places et 4 GIG/GIC
Parking Cordeliers : (Privé) 290 places et 6 places GIG /
GIC
Total Parking : 63



Total : 382

Une dizaine d'emplacements sont rajoutés tous les ans. Les places se révélant n'être plus nécessaires sont supprimées.

POINT AD'AP / ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC





Accessibilité

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Groupe de travail Contrat Local de
Santé / Handicap du 13 décembre
2017

COMPTE-RENDU de la réunion du 13 décembre 2017 – 10h00 / 11h30 (Salle des Commissions – CCAS de Poitiers)

Objet : Groupe de travail Contrat local de santé / Handicap

Auteurs du compte rendu : Isabelle BERT et Juliette TANTY
Avec les visas de : Pierre JOLLY et Véronique BOUNAUD

Présents :

Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarités), Laure CHABANNE (ALMA 86), Fabienne COEFFARD (GIHPPC et CED-H 86), G. COURIVAUD (SED 86), Marie-France DEBEAULIEU (CHU Poitiers), S. GAUVIN (AD Séniors), Francis GOMEZ (APAJH 86), Jean-Louis MICHAUD (Seniors sourds 86), Patricia PROVOST (ERHR), Guy ROBIN (Seniors sourds 86), Juliette TANTY (CCAS de Poitiers – Pôle accompagnement santé)

Excusés :

Luigi AVANZATI (Rétina France), Alain BOUCHET (AFTC), Elsa BOUTELOUP (ALEPA 86), Bernadette CHAUVEAU-GABARD (AVH), Delphine DEVAUX (GCS handicap sensoriel du Poitou-Charentes), Patricia FIACRE (CREAI Aquitaine), Stéphanie LE GALL (GEM de la Cordée), Loïc LE MINOR (CRESAM), Yves PETARD (UNAFAM 86), Laurent PETIT (CAAP Poitiers et CED-H 86), Gwladys ROUZEAU (SAVS APF 86), Pierre-Yves SAUVAGET (ERHR), Pauline SCHIFANO (ARS Nouvelle Aquitaine), Nacer SIDER (Armmelhisca), Carole TEIXEIRA (ARS Nouvelle Aquitaine), François VAUTIER (2LPECO)

Objet de la rencontre

- Synthèse des échanges lors des précédentes réunions du groupe de travail issu de la Commission Communale pour l'Accessibilité sur le volet santé / handicap (axe prioritaire du Contrat local de santé de la ville de Poitiers)
- Améliorer la continuité des parcours de soins et de vie des personnes en situation de handicap
- Volet communication et information
- Mobilité
- Questions diverses

Synthèse des échanges - Groupe de travail Santé / Handicap

Contexte :

Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Ils permettent la mise en œuvre d'actions au plus près de la population répondant aussi aux objectifs des collectivités territoriales et de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les actions des CLS peuvent porter sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

En novembre 2013, le CLS (version 1) de Poitiers a été signé entre le CCAS de Poitiers, la Ville de Poitiers, l'ARS et la Préfecture de la Vienne.

Les objectifs fixés étaient d'identifier les besoins du territoire, de développer et/ou valoriser les actions portant sur les thématiques des risques sanitaires et de la santé mentale. La version 2 est en cours de construction.

Des groupes de travail ont été mis en place avec 5 grands axes... :

- Axe 1 : les maladies chroniques : suivi médical et adaptation des habitudes de vie
- Axe 2 : les comportements de santé
- Axe 3 : le Conseil Local en Santé Mentale : le parcours des personnes atteintes de troubles psychiques facilité dans la ville
- Axe 4 : promotion de la santé environnementale
- Axe 5 : l'égalité devant la santé.

...Avec différentes thématiques : santé sexuelle / alimentation / buccodentaire / accès aux droits et aux soins / addictions / santé mentale / handicap / activité physique au quotidien / santé environnementale / prévention des cancers / vaccination / impliquer le patient dans la prise en charge de sa santé / prévention du mal être et du suicide.

Les fiches actions doivent être écrites pour avril 2018 pour une signature du CLS 2^{ème} génération avant l'été 2018 et valable jusqu'en 2022.

Actuellement, l'ARS travaille à une nouvelle politique de santé et à l'élaboration du futur PRS (Programme Régional de Santé) pour la période 2018 à 2027.

Au cours de l'année 2015, l'axe d'intervention handicap a été intégré au CLS de Poitiers.

Suite à une présentation du CLS lors d'une Commission Communale pour l'Accessibilité, un groupe de travail santé/handicap a été constitué avec les partenaires souhaitant mener une réflexion commune et construire des actions répondant aux besoins répertoriés.

Ce groupe est composé de représentants d'associations d'usagers, d'institutions, d'établissements médico-sociaux.

Le groupe de travail est animé par Madame Isabelle BERT, mission handicap de la Direction Politique de la Ville - Solidarités et Madame Juliette TANTY, coordinatrice du Contrat Local de Santé du Pôle santé du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), afin de développer une démarche participative et collaborative.

L'objectif est de construire des fiches actions à partir des constats, expériences des associations représentant des personnes en situation de handicap.

1^{er} temps : interconnaissance et partage d'expériences

2^{ème} temps : détermination des enjeux et problématiques en vue des fiches actions

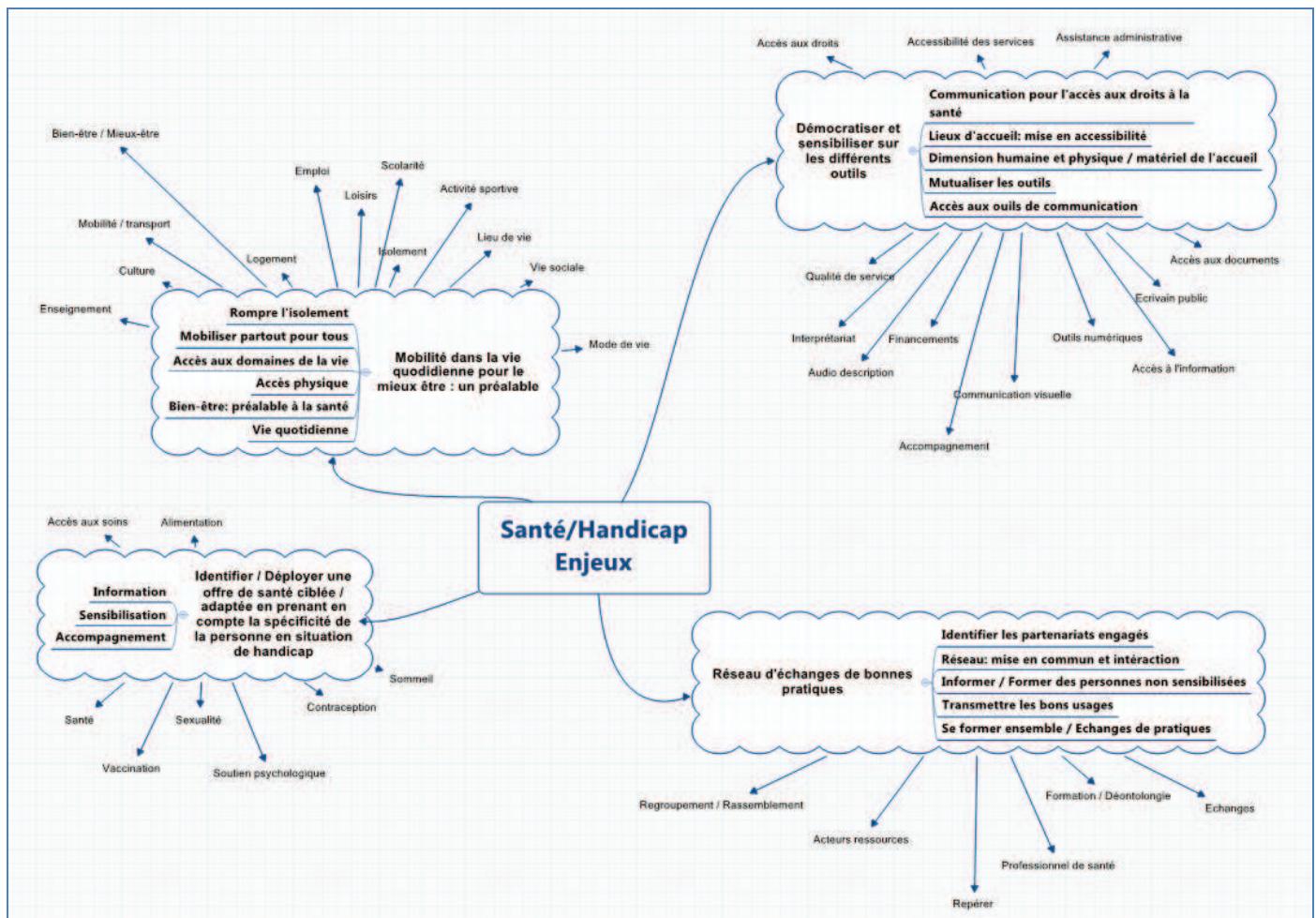
Ces différentes expériences relatées ont mis en avant des problématiques communes aux différentes structures :

- favoriser la mobilité dans la vie quotidienne pour le mieux être
- démocratiser et sensibiliser sur les différents outils de communication
- constituer un réseau d'échanges de bonnes pratiques (sensibiliser les personnes non sensibilisées, transmettre les bons usages, échanger entre partenaires)
- déployer une offre de santé adaptée en prenant en compte la spécificité de la personne en situation de handicap.

Les réflexions menées ont abouti à ce jour aux constats suivants :

- difficulté pour les personnes en situation de handicap d'accéder à l'information en matière de droits de santé, de prévention santé et d'offres de soins
- besoin d'améliorer la qualité du parcours de soins des personnes en situation de handicap.

De façon collégiale, les enjeux suivants ont été déterminés :



Les axes d'amélioration :

- améliorer la communication sur les actions existantes en favorisant l'interconnaissance entre partenaires, les dispositifs déjà existants (exemple : bilan de santé de la CPAM, santé active...)
- développer des actions de prévention et promotion de la santé adaptées au(x) handicap(s) des personnes.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ / HANDICAP

Réunion du groupe de travail du 12 février 2016

Perspectives 2016 - Enjeux - Améliorer la continuité des parcours de soins et de vie des personnes en situation de handicap 

Priorités	Actions	Méthodologie
Améliorer la qualité du parcours de soins et de vie de la personne en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer un temps de sensibilisation / d'information auprès des professionnels de proximité et de santé 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluer les besoins des professionnels de santé et de proximité en terme d'accompagnement des personnes en situation de handicap 1 Questionnaire accompagné d'une note de cadrage soumis à validation 2 Envoi du questionnaire aux professionnels de proximité et de santé: liste soumise à validation 3 Elaboration du contenu du temps de sensibilisation
Communication pour l'accès aux droits à la santé	<ul style="list-style-type: none"> Actions proposées par le groupe de travail pour l'amélioration de l'accès à l'information ▶ Envisager de mettre sur le site internet les actions de prévention et de promotion de la santé, l'information sur les dispositifs existants ▶ Rendre le guide "Partager la ville" interactif ▶ Transmission d'informations sur les partenaires lors des réunions des commissions accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Rendez-vous CCAS / Ville / Direction communication 2 Maintien de la dynamique pour mener la construction de l'action: 3 Direction Communication, associations et institutions déjà impliquées dans le groupe de travail
Identifier et déployer une offre de santé adaptée	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuite de la mise en place du Dil Sensi Contraception en tant qu'offre d'action de prévention et de promotion de la santé ▶ Transmission d'informations sur les partenaires lors des réunions des commissions accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Répertorier les établissements intéressés au cours du premier semestre 2 Envisager le financement des interventions 3 Début de la mise en place des temps de sensibilisation: septembre 2016 pour inscription dans le projet d'établissement
Réseau d'échanges et de bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuite de l'animation du groupe de travail 	
Mobilité dans la vie quotidienne pour le mieux être: un préalable	<ul style="list-style-type: none"> Groupe de travail "Accès aux transports, à la mobilité et handicap(s)" de la commission accessibilité ▶ Améliorer la communication et/ou l'accès à la communication sur les dispositifs existants ▶ Développer la formation des conducteurs de bus sur la sensibilisation aux différents handicaps 	
Développer l'axe santé dans le cadre du prochain Festival "Les Accessifs" en 2017	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Début des réflexions sur les actions qui seront mises en place lors du Festival 	

Améliorer la continuité des parcours de soins et de vie des personnes en situation de handicap à travers différentes actions

Afin d'affiner la connaissance de l'accueil médical, médico-social des personnes en situation de handicap, une **enquête a été menée auprès des professionnels de santé** (cf questionnaire). Cela a permis de définir les besoins de professionnels pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Questionnaire



Contrat Local de Santé - Poitiers Groupe de travail Santé - Handicap Evaluation des besoins : Questionnaire



Merci de retourner ce questionnaire à l'adresse suivante :

CCAS – Service Action sociale santé – A l'attention de Madame GALLEG
45 rue de la Marne - CS 70593 – 86021 POITIERS
AVANT LE xxxxxxxxxxxxxxxxxx 2016

1. Dans le cadre de vos missions, êtes-vous amené(e)s à orienter et/ou accompagner des personnes en situation de handicap ?

Oui
 Non

Si oui, lesquels ?

- Handicap moteur
 Handicap visuel
 Handicap auditif
 Handicap psychique
 Handicap mental
 Handicap cognitif
 Polyhandicap
 Maladies invalidantes
 Autres

(Cf Annexe sur la définition des différentes formes de handicap)

2. Avez-vous rencontré des difficultés pour orienter et/ou accompagner ces personnes ?

Oui
 Non

Précisez votre réponse :

3. Avez-vous déjà été amené(e)s à orienter des personnes en situation de handicap vers un autre service, une autre structure, une institution, une association... ?

Oui
 Non

Si oui, vers lesquel(le)s ?

Et pour quelles raisons ?

- Continuité des soins
 Ressources financières
 Logement
 Accompagnement à la vie sociale
 Protection juridique
 Activité professionnelle
 Aide aux aidants
 Autres, préciser :

4. Avez-vous participé à une ou plusieurs formations, à des colloques, ou à des échanges de pratiques professionnelles sur la thématique de l'« accompagnement des personnes en situation de handicap » dans le cadre de vos études et/ou de la formation continue ?

Oui
 Non

Si oui quand, par qui et sur quels(s) sujet(s)?

5. Quels sont vos besoins en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap ?

6. Si un temps de sensibilisation est mis en place sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap, quels points aimeriez-vous voir aborder ?

Afin de pouvoir vous recontacter ultérieurement et vous faire part de la suite donnée à cette démarche, nous vous remercions de bien vouloir indiquer vos coordonnées ([réponses facultatives*](#)):

*Nom-Prénom	
*Fonction	
*Adresse	
*Téléphone	
*Courriel	

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné au CCAS de Poitiers dont l'objectif est de définir les besoins des professionnels de santé accompagnant des personnes en situation de handicap.

Les données personnelles collectées par le CCAS seront analysées par ce dernier en partenariat avec la Direction Politique de la Ville - Solidarité - Grand Poitiers. Les données seront utilisées dans le seul cadre des actions élaborées en lien avec le Contrat Local de Santé de la Ville de Poitiers.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à : cil@grandpoitiers.fr.

Nous vous remercions de votre participation,

Cordialement.



ANNEXE

Définitions sur le handicap – Aide au questionnaire

Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ».

Selon la nouvelle définition donnée par la loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées constitue « un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Les 6 types de handicap reconnus par la loi n°2005-102 du 11 février 2005



1. Le handicap moteur

- Le handicap moteur résulte de toute atteinte de la capacité de tout ou partie du corps à se mouvoir, réduisant l'autonomie de la personne et nécessitant parfois le besoin de recourir à un aide extérieur pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne.

2. Le handicap sensoriel

- Le handicap sensoriel résulte d'une atteinte d'un ou plusieurs sens.
- Les plus connus, ouvrant droit à compensation, sont les atteintes de la vue et de l'ouïe.
- Des séquelles de traumatismes crâniens peuvent aussi altérer l'odorat (anosmie) et en répercussion, le goût.

La déficience auditive

- La déficience auditive désigne l'altération plus ou moins sévère de la capacité auditive d'une ou des deux oreilles.
- On parle de surdité lorsque la perte de capacité auditive (unilatérale ou bilatérale) est complète.

La déficience visuelle

- La déficience visuelle désigne l'altération plus ou moins prononcée du champ de vision et de l'acuité visuelle.
- Au niveau le plus sévère de l'altération, on parle de cécité.

3. Le handicap mental

- Le handicap mental implique une déficience du niveau du développement intellectuel mesuré par rapport à ce qui est considéré, dans une société donnée, comme un développement intellectuel « normal » en fonction de l'âge réel de la personne.
- Des critères importants entrent en ligne de compte, comme les aptitudes à manier des concepts abstraits et faire face à des situations compliquées et variées.
- Le développement insuffisant des capacités mentales entraîne l'impossibilité d'un apprentissage normal et d'une réaction appropriée aux circonstances de la vie quotidienne.

4. Le handicap psychique

- Le handicap psychique peut être défini comme la conséquence ou les séquelles d'une maladie mentale sur les facultés d'intégration sociale d'une personne.
- Son développement intellectuel est normal voire supérieur à la moyenne mais c'est l'expression de ses capacités intellectuelles qui est altérée par l'ensemble des troubles psychiques dont elle souffre.
- Le handicap psychique résulte ainsi d'une maladie de la pensée ou de la personnalité dont les symptômes, essentiellement comportementaux, causent une profonde souffrance au malade et font obstacle à son intégration sociale.

Le handicap psychique (suite)

- La difficulté à concentrer son attention, l'angoisse, les pensées obsessionnelles par exemple, peuvent l'empêcher d'accomplir une tâche, d'effectuer un travail alors même qu'il aurait, par ailleurs, les compétences requises.
- A la différence du handicap mental, une thérapie adaptée peut permettre de réduire, parfois même de guérir la perturbation des facultés mentales.
- Exemples de handicaps psychiques :** schizophrénie, névroses, troubles bipolaires...

5. Le handicap cognitif

- Les fonctions cognitives sont l'ensemble des fonctions de la cognition (lire, parler, mémoriser, comprendre), la faculté de percevoir (voir, entendre) et la faculté de motricité.
- Elles se rapportent ainsi aux fonctions permettant d'acquérir une information, la traiter et l'intégrer mais également aux fonctions de la mémoire et de l'apprentissage avec le stockage et le rappel de l'information.
- Elles se rapportent en outre à la pensée et au raisonnement ainsi qu'aux fonctions permettant de communiquer et d'agir.

Le handicap cognitif (suite)

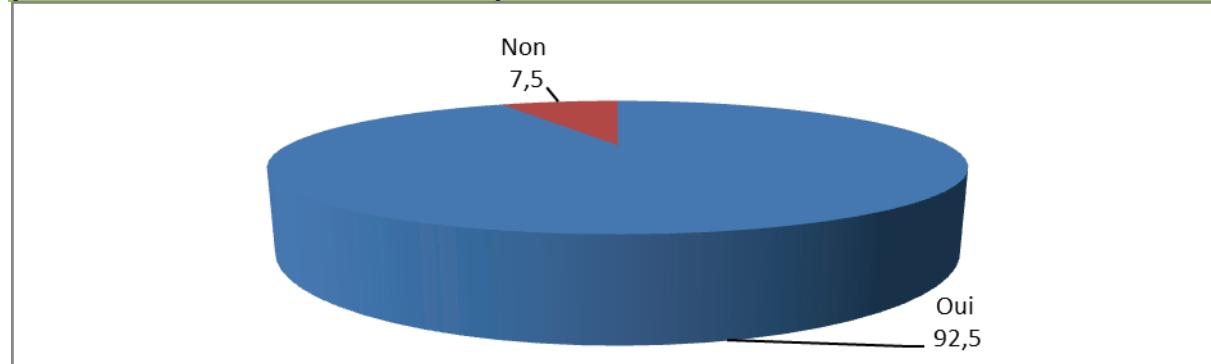
- Les fonctions cognitives désignent en fait tous les processus par lesquels une personne va acquérir les informations dont elle a besoin pour régler son comportement dans la vie quotidienne.
- Ceci explique que les déficiences cognitives soient très handicapantes pour la scolarisation, ainsi que pour l'insertion professionnelle et sociale.
- Exemples de handicaps cognitifs :** Troubles spécifiques du langage comme la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie,... les troubles de l'attention, de la mémoire.

6. Le polyhandicap

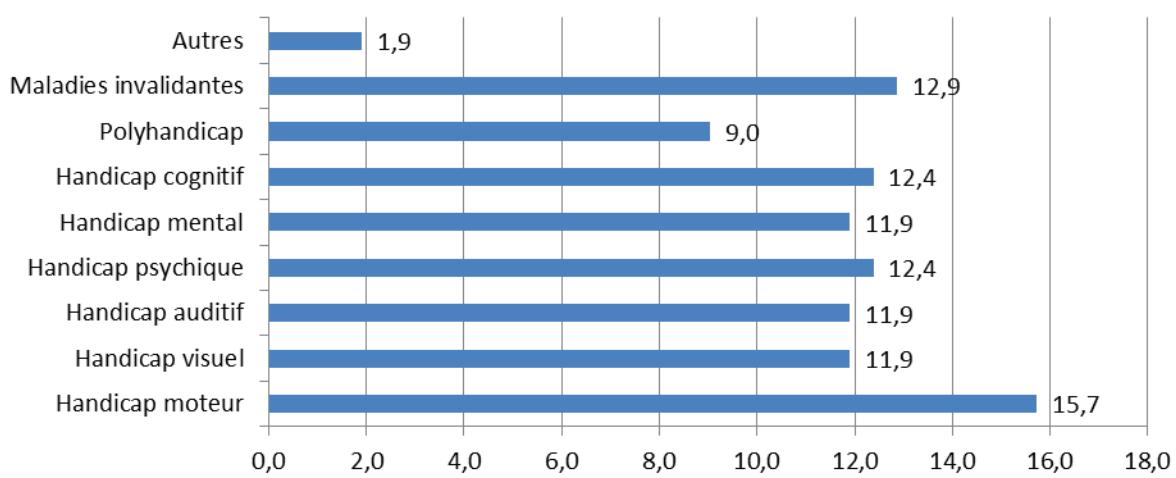
- Le polyhandicap est un handicap grave dont l'expression est multiple: il se caractérise par une déficience mentale sévère associé à des troubles moteurs, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relations.
- L'atteinte de la motricité se traduit par la présence fréquente de paralysies et d'altérations plus ou moins sévères des sens (vue, toucher, ouïe).

Une analyse des questionnaires a été réalisée.

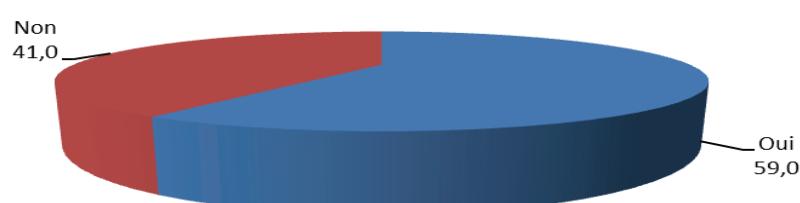
1 - Dans le cadre de vos actions, êtes-vous amené à orienter et/ou accompagner des personnes en situation de handicap ?



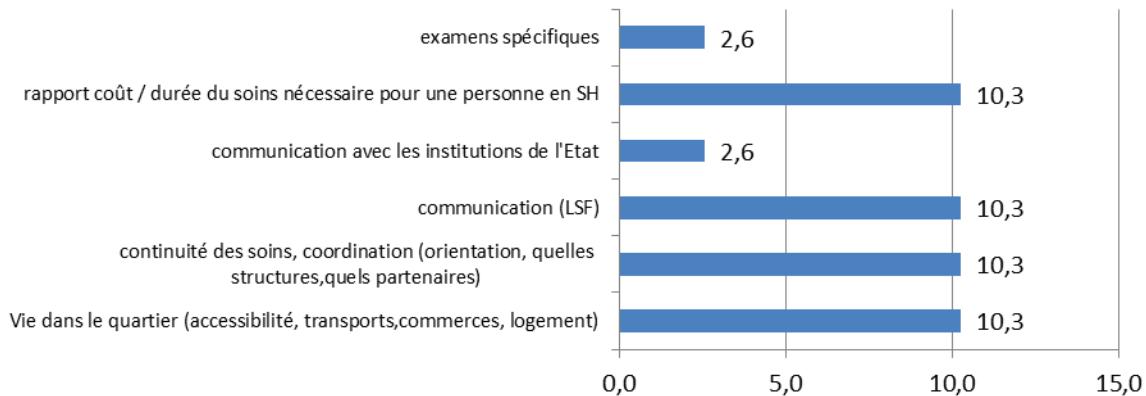
Si oui, lesquelles ?



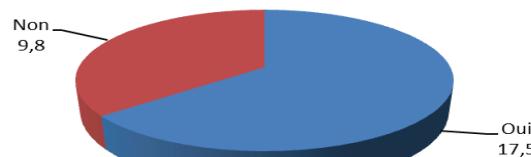
2 - Avez-vous rencontré des difficultés pour orienter et/ou accompagner ces personnes ?



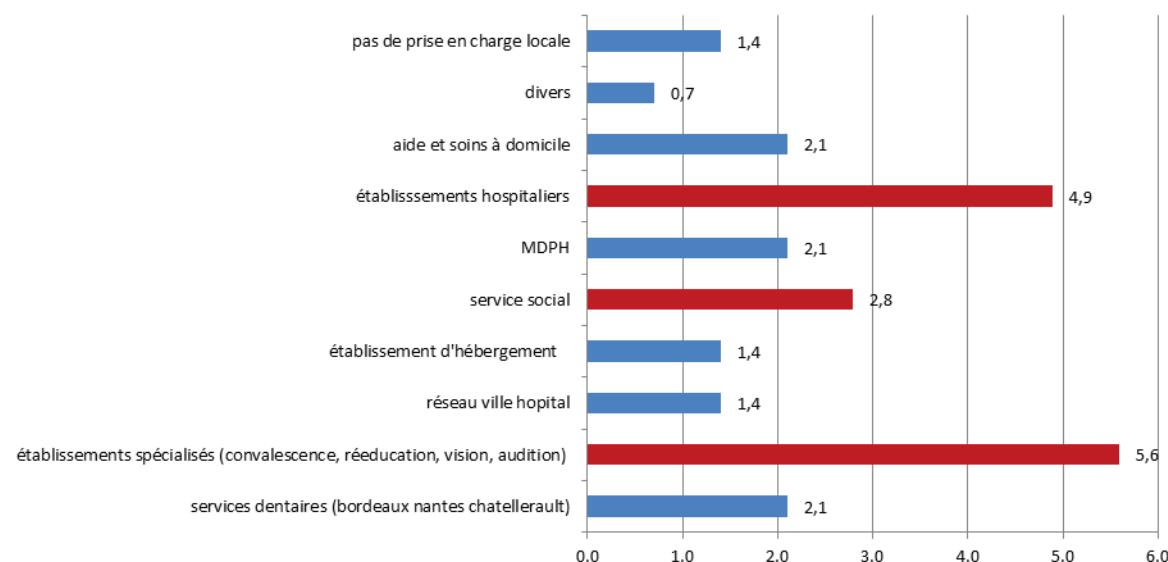
Si oui, lesquelles?



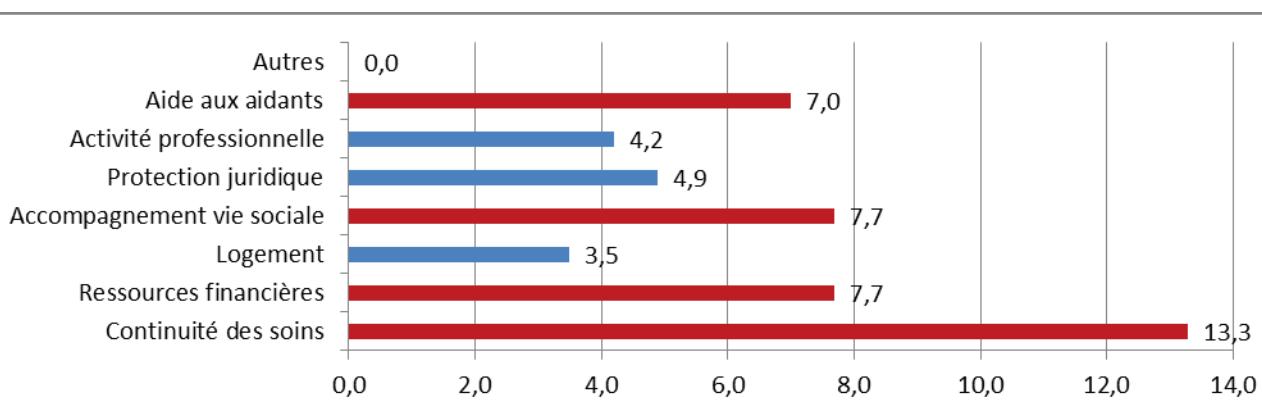
3 - Avez-vous déjà été amené (e) (s) à orienter des personnes en situation de handicap vers un autre service, une autre structure, une institution, une association ?



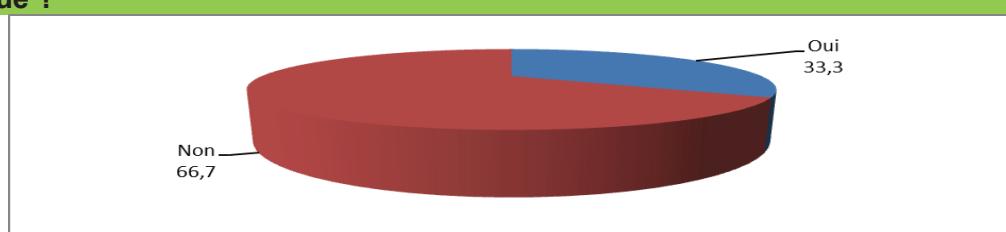
Si oui, lesquelles ?



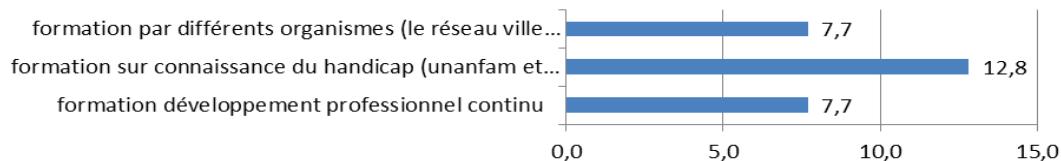
Pour quelles raisons ?



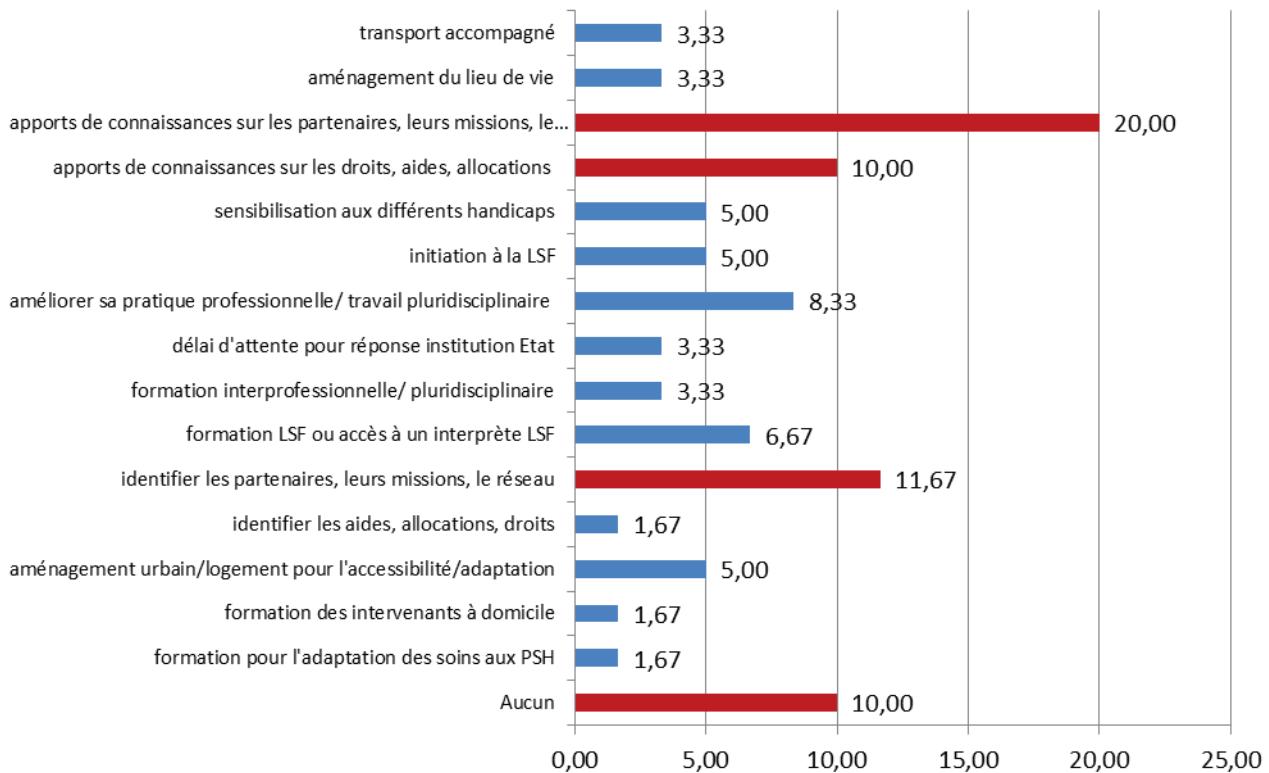
4 - Avez-vous participé à une ou plusieurs formations, à des colloques, ou à des échanges de pratiques professionnelles sur la thématique de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le cadre de vos études et/ou de la formation continue ?



Si oui, lesquelles ?



5 - Quels sont vos besoins en matière d'accompagnement des PSH?



Echanges sur l'analyse des questionnaires transmis aux professionnels de santé et suite à donner

Les différents Ordres des professions de santé ont été sollicités pour trouver la meilleure démarche pour répondre à la demande des praticiens, en matière de connaissance du réseau et de la sensibilisation au handicap. Des rencontres ont déjà eu lieu avec l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes et l'Ordre des Médecins généralistes. D'autres Ordres seront contactés, de même que les URPS.

Suite à donner :

- journée d'information par la MDPH ?
- action collective sur l'accès aux droits ?
- question de l'hospitalisation à domicile et des maisons de retraite pour les sourds.

Volet communication et information - différentes actions ont été concrétisées - projets

« Festival « Les Accessifs », mois d'animation autour du handicap

- 2017 : une journée dédiée à la santé mentale et intégration de l'action santé-vous-bien de la MLI
- Prochaine édition du Festival en 2019



Forum santé 2017

- interprétation en langue des signes française/français.

Commissions accessibilité

- présentation d'associations aux membres de la commission
- informations diverses.
- avancée du Groupe de travail, du CLS et du CLSM

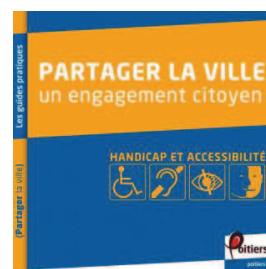
SISM (Semaines d'Informations sur la Santé Mentale)

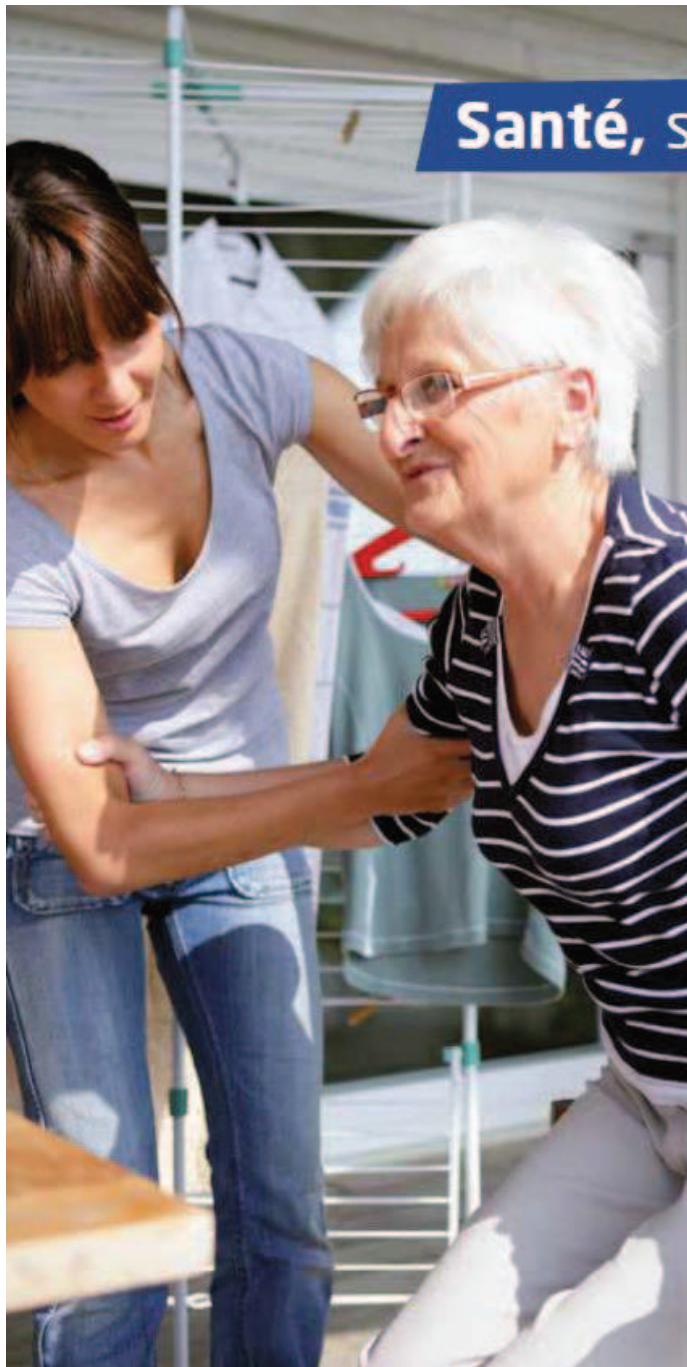
- du 12 au 25 mars 2018 : thématique « Santé mentale : parentalité et enfance »
- calendrier à venir des événements
- <http://www.semaine-sante-mentale.fr/sism-2/edition-2018/>



Guide « Partager la ville »

- https://www.poitiers.fr/c_361_1454_Guide_Partager_la_ville_Handicap_et_accessibilite.html
- version html du guide sur le site internet de la ville de Poitiers
- les informations concernant les associations ne seront disponibles que sur le site internet de la ville
- nouvelle version braille à venir
- mise à jour du guide « Partager la ville » avec un volet santé plus conséquent 2017 (pages 8 et 9 : santé et services à la personne)





Santé, services à la personne

Le Centre communal d'action sociale

■ Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Poitiers intervient au domicile des personnes ayant un handicap reconnu, via le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et le Service de maintien à domicile (SMAD).

Le saviez-vous ?

Un numéro unique

Animé par la volonté d'améliorer constamment la qualité de son offre de services destinée à des personnes âgées ou en situation de handicap, vivant à domicile, le CCAS a mis en place un numéro de téléphone unique.

Le 05 49 30 23 23 est un sésame pour être informé, conseillé, orienté vers la solution adaptée à chaque situation particulière.

Cette plateforme d'accueil ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Un professionnel y fournit des réponses personnalisées, claires et dans les plus brefs délais.

Promotion de la santé des habitants de Poitiers

■ Le Pôle Accompagnement Santé du CCAS de Poitiers mène une politique de prévention en matière de santé qui s'articule autour des trois dispositifs : l'Atelier Santé Ville (intervenant sur les quartiers prioritaires : Bel Air, Saint Eloi, Couronneries, Beaulieu, Trois Cités), le Contrat Local de Santé et le Conseil Local en Santé Mentale (périmètre de Poitiers).

Acteurs associatifs, conseils citoyens, groupes d'habitants, institutions, professionnels, bénévoles, vous pouvez nous contacter si vous souhaitez :

- connaître les partenaires agissant dans le domaine de la santé, être mis en relation avec eux en fonction de vos besoins ;
- connaître les actions existantes en matière de prévention santé ;
- un soutien technique pour développer une idée, un projet, une action en lien avec la santé/le bien-être ;
- travailler collectivement autour d'une thématique de santé particulière ;
- participer à des groupes de travail et de coordination d'actions sur les questions de santé mentale, handicap/santé, activité physique/santé, de prévention des addictions.

Permanences d'accès aux droits de santé

■ Le Pôle Accompagnement Santé propose des permanences d'accès aux droits de santé pour vous aider dans vos démarches de santé, lors d'entretiens individuels :

- au CCAS : pour les personnes bénéficiaires du RSA, personnes seules ou couples sans enfant ;
- au Centre de Santé des Trois Cités : un mercredi matin sur 2 ;
- à la Maison de santé des Couronneries : un jeudi après-midi sur 2.

Où s'adresser ?

CCAS / Direction Action sociale et Santé
45 rue de la Marne, Poitiers
05 49 52 38 14 • ccas@poitiers.fr

SAS "Soins et Accueil des Sourds", au CHU

■ Service de consultation dédiée aux personnes sourdes et leurs accompagnants.

Où s'adresser ?

CHU
sas@chu-poitiers.fr • 06 30 08 10 20

personnes sourdes
ou malentendantes

en cas
d'urgence
contactez le

114

Ce service (accessible par SMS, fax, Skype ou ooVoo: sas-poitiers) est gratuit et ouvert 7 jours/7, 24h/24



9

Site internet de la ville

- mettre les actions de prévention et de promotion de la santé, l'information sur les dispositifs existants
- résumé des échanges précédents : si un travail sur le site de la Ville est envisageable, l'objectif serait de le rendre accessible à toute personne en situation de handicap. Le travail mené serait alors sur l'accessibilité de l'information y compris les informations santé (LSF, audio description, pictos, plus d'informations et de liens autour de la santé et des partenaires, ergonomie). 2LPE est prêt à travailler avec d'autres associations concernant la diffusion d'informations à relayer sur le site.

- à suivre : travail de refondation du site internet de la ville, et ajout du volet santé en lien avec le CCAS. Une chargée de communication travaille sur cette question au CCAS.
-

Mobilité : améliorer la mobilité dans la vie quotidienne pour le mieux-être - un préalable

- améliorer la communication et/ou l'accès à la communication sur les dispositifs existants : les associations peuvent solliciter un groupe de travail auprès de la Direction Mobilités pour traiter de façon plus approfondie les questions liées à l'accessibilité des transports (commission accessibilité GP du 14.12.2017)
- développer la formation des conducteurs de bus sur la sensibilisation des différents handicaps : les associations peuvent demander de nouveau à Vitalis des sessions de sensibilisation (commission accessibilité GP du 14.12.2017)

Une sensibilisation des conducteurs Vitalis a été faite fin 2014, pilotée par plusieurs associations (APF, GIHP, ARMMELHISCA) : mise en situation surdicécité, fauteuil.

Quelques remarques :

- réservation du système Handibus : n'a pas vocation à faire du porte à porte
- retard dans le système
- situation anxiogène pour les personnes : attente, soins réduits de rééducation
- la MDPH a réduit les taux à 79%, ce qui pose des soucis pour avoir accès au service Handibus
- question de la réponse accompagnée pour tous (Rapport PIVETEAU)
- moins de bus l'été
- repères dans les bus
- accompagnement dans les bus
- turn over des conducteurs : formation accueil avec un module handicap...



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Réunion de bilan « Festival Les
Accessifs »
12 septembre 2017

COMPTE-RENDU de la réunion du 12 septembre 2017 (mairie de Vouneuil-sous-Biard)

Objet : Réunion de bilan du Festival « Accessifs » du 20 mai au 17 juin 2017

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT
Avec le visa du Directeur : Pierre JOLLY

Présents :

Luigi AVANZATI (Rétina France), Guy BAUDIFFIER (Ville de Rouillé – Adjoint au Maire), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarités), Sophie BOCHU (Université de Poitiers – Service du Développement Social et de la Diversité), Emilie CHOUTEAU (Université de Poitiers – Service du Développement Social et de la Diversité et Centre de Ressources Handicap), Fabienne COEFFARD (GIHPPC et CED-H 86), Samuel DARDAINE (Compagnie Et Si), Liliane FAYOLLE (CCAS de Vouneuil-sous-Biard), Géraldine GALLEGTO (CCAS de Poitiers - Pôle accompagnement santé), Véronique GAUTREAU (Atout'Ane), Monique GIRARD (UNAFAM 86), Jean-Marie GUERIN (Ville de Saint-Benoît – Conseiller municipal), Anne-Marie GUIGNARD (Au Bonheur du GEM), Daniel GUYONNET (Université de Poitiers – Vice-président), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers – Adjoint, Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Yannick HERAULT (ASSHAV / CDH 86), Corinne LAVILLE (Ville de Vouneuil-sous-Biard – Conseillère municipale déléguée), Stéphanie LECLERE (Au Bonheur du GEM), Thierry LIMINANA (ITEP de Gurion), Jean-Marie MAGNAN (Ville de Rouillé – Adjoint au Maire, Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Ludivine MANSIERE (ITEP de Gurion), Françoise OCCELLI (CCAS de Vouneuil-sous-Biard), Vincent PELLERIN (Ville de Poitiers – Direction Espaces verts), Victor SIRONNEAU (ACSEP), Laurent PETIT (CAAP), Thibault RAPIN (Université de Poitiers – Service du Développement Social et de la Diversité), Nathalie RAULT (ITEP de Gurion), Christine ROYER (Ville de Dissay – Conseillère municipale déléguée), Nacer SIDER (ARMMELHISCA), Pierre VALENCON (CDSA 86), François VAUTIER (2LPECO)

Excusés :

Léonie ATETE POUPARD (MLIP), Maryline AUGER (Ville de Buxerolles), Philippe

AZARIAS (Ville de Poitiers – Direction Espaces verts), Martine BATAILLE (Ville de Saint-Benoît – Conseillère municipale, Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Pauline BELTRAN (Maison de l'Architecture), Peggy BOBINEAU (Grand Poitiers – Direction Risques Accessibilité), Elsa BOUTELOUP (ALEPA et CDSA 86), Emmanuelle BRISSARD (Grand Poitiers – Direction Education Vie de la Cité), Jean-Louis CHARDONNEAU (Ville de Buxerolles – Maire, Grand Poitiers – Vice-président), Maud CHAUVINEAU (Temps DEM), Jean-Michel CHOISY (Ville de Curzay-sur-Vonne – Maire, Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Dominique CLEMENT (Ville de Saint-Benoît – Maire, Grand Poitiers – Vice-président), Fred DETRAIT (Centre socio-culturel de la Blaiserie), Dominique DUPUY (Grand Poitiers – Direction Jeunesse et vie sportive), Stéphane DUVAL (Maison de l'Architecture), Patrice FILSTROFF (Grand Poitiers – Direction Risques Accessibilité), Amélie FITOUR (Epilepsie-France), Emilie FRANCOIS (Grand Poitiers – Direction Jeunesse et vie sportive), Stéphane GARNAUD (Ville de Lavoux – Premier Adjoint, Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Michel GRELLIER (ASSHAV / CDH 86), Annick HOFFMANN (UNAFAM 86), Noémie JOLIBOIS (Ville de Poitiers – Direction Espaces verts), Pierre JOLLY (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarités), Eric LABBE (Grand Poitiers – Direction Jeunesse et vie sportive), Stéphanie LAPLAUD (Grand Poitiers – Direction Jeunesse et vie sportive), Stéphanie LE GAL (GEM de la Cordée), Mélanie MAINGAN-SACHON (Grand Poitiers – Musée Sainte-Croix), Christine MARCINIAK (Ville de Buxerolles – Adjointe, Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Virginie MARTIN (ALEPA), François MAYNARD (Grand Poitiers – Direction Risques Accessibilité), Nicole MERLE (Ville de Sèvres-Anxaumont – Maire, Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Damien MIGNOT-RODA (Association des Sourds de Poitiers), Jérôme NEVEUX (Ville de Jaunay-Marigny – Maire, Grand Poitiers – Vice-président), Claire PEIFFER (Maison des Projets de Buxerolles), Yves PETARD (UNAFAM 86), Nelly PETITEAU (Grand Poitiers – Ludothèque), Jean-Marie PICHARD (Stade poitevin tennis de table), Vincent RENOIR (LE-CENTRE), Marine ROMESTANT (SAMETH 86), Cécile ROYER (Grand Poitiers - Médiathèque), Chloé TEILLET (Syndrômes d'Ehlers – Danlos 86)

FESTIVAL DES ACCESSIFS



5^{ème} EDITION
Du 20 mai au 17 juin 2017
Thématique : Le partage

Les Accessifs : « partageons nos différences »
Animations autour du handicap
La ville de Poitiers et Grand Poitiers poursuivent leurs actions
en faveur du handicap
Créer une vraie réflexion autour du handicap avec les
habitants et les usagers

La Ville de Poitiers et Grand Poitiers sont engagés dans la prise en compte des situations de handicap depuis longtemps.

Créé en 2010 par la Ville de Poitiers, le festival « les Accessifs » est une vaste opération de sensibilisation autour du handicap se déroulant sur plusieurs jours, tous les deux ans, en alternance avec la journée des associations.

Ces temps d'animations sont destinés à sensibiliser, à mobiliser autour du handicap, à communiquer sur les actions et initiatives portées par les acteurs.

Les «Accessifs» ont pour objectif de «changer le regard sur le handicap», d'éduquer à la différence et de lutter contre les discriminations à travers les animations proposées par les partenaires et sensibiliser chacun à ses problématiques. Entre manifestations culturelles, débats, ateliers artistiques, activités sportives et culturelles diverses, les «Accessifs» sont destinés à un public le plus large possible, toutes générations confondues.

EDITION 2017

La dernière édition des « Accessifs » s'est déroulée du **20 mai et au 17 juin 2017** : thématique « **le partage** ».

La prochaine édition est prévue en 2019.

Les années intermédiaires : exposition pendant la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH novembre 2018).

BILAN

Axes d'évaluation

- **Les objectifs ont-ils été atteints ?**
- **Public visé ?**
- **L'organisation :**
 - La préparation
 - La communication
 - L'appui logistique par la Ville
- **Facteurs de réussite ?**
- **Pistes d'amélioration ?**

L'évaluation reflète les remarques et les appréciations notées sur les fiches retournées par les partenaires.

LES OBJECTIFS

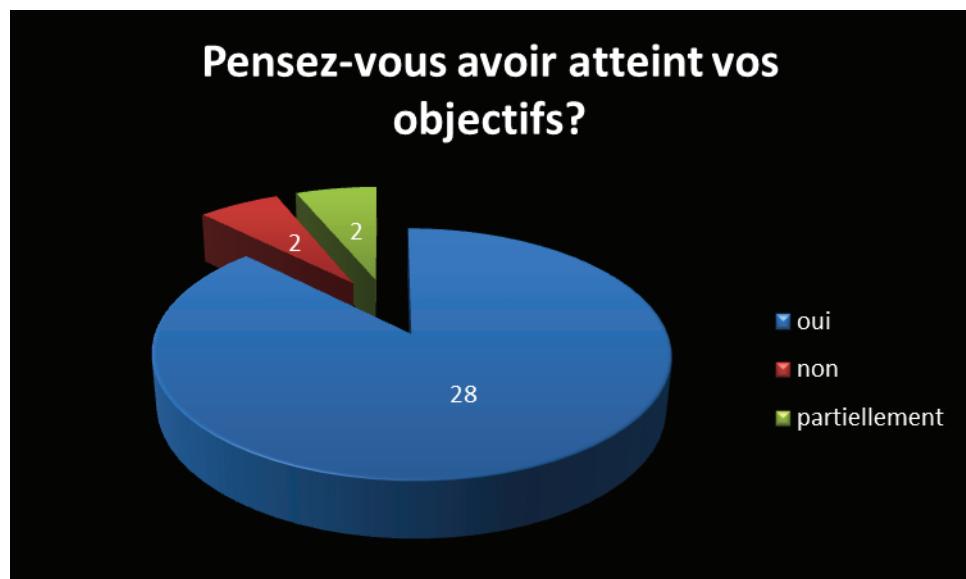
Rappel des objectifs du Festival :

- valoriser les multiples initiatives portées par les acteurs locaux tout au long de l'année
- impliquer les habitants, les usagers
- faire se rencontrer différents publics.

↳ FAIRE CHANGER LES REGARDS (Dédramatiser)

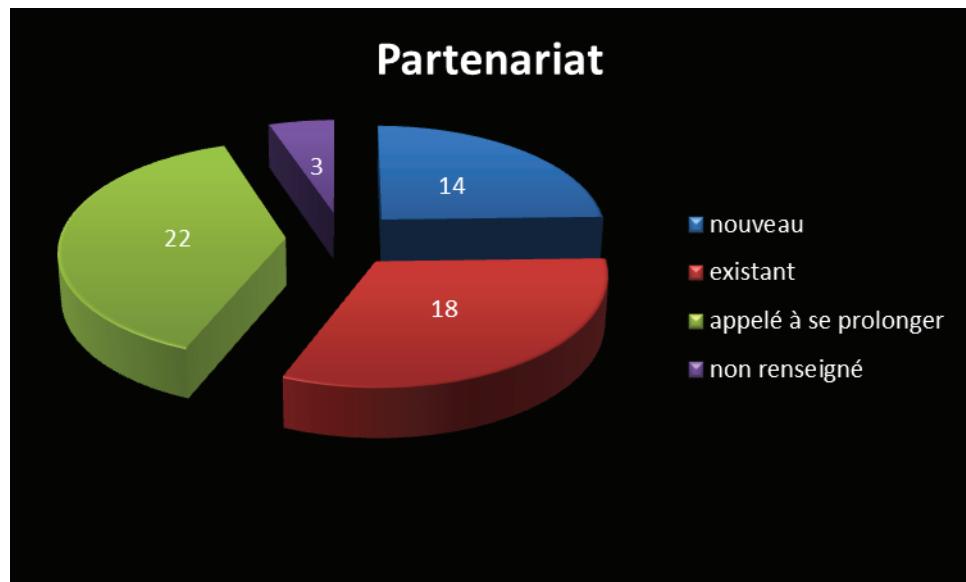
D'autres objectifs exprimés, propres à chaque animation :

- faire découvrir une activité
- permettre à des personnes en situation de handicap souvent isolées de partager un moment de convivialité
- présenter un autre regard sur le handicap par l'intermédiaire de réalisations artistiques
- produire un spectacle de qualité devant tout public en priorité non sensibilisé au handicap et découvrir les autres spectacles
- sensibiliser le grand public au handicap (aux difficultés induites)
- mixer les publics
- favoriser la solidarité
- partager nos différences.



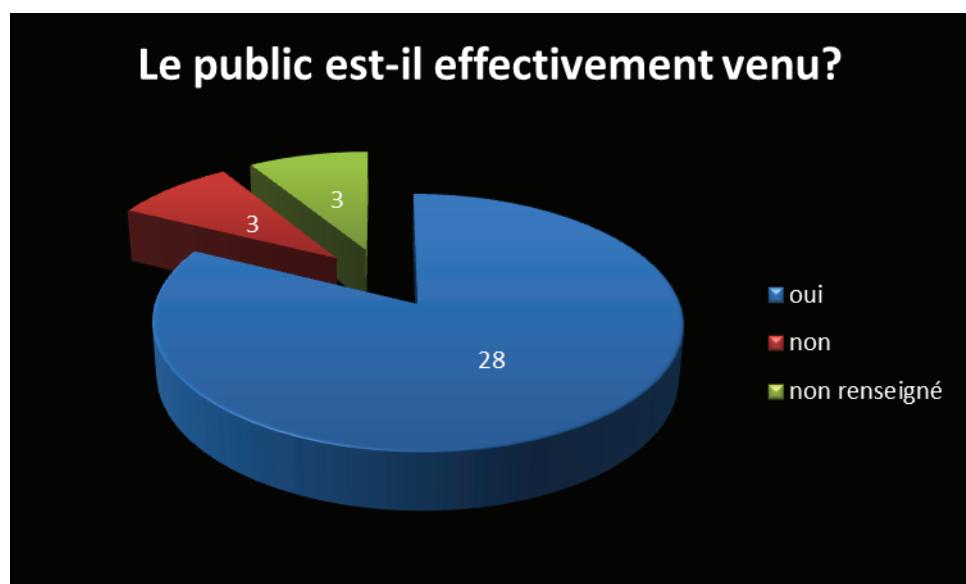
Pour la Ville de Poitiers et Grand Poitiers, c'était aussi l'opportunité de :

- créer du lien avec les acteurs locaux impliqués
- une centaine de partenaires
- créer encore plus de liens entre les partenaires
- sensibiliser le grand public aux différentes structures.



LE PUBLIC

- Public au RDV dans la majorité des cas
- Sur la soirée culturelle, public de tout âge, en majorité concerné par le handicap, amis ou parents
- Sur la place Leclerc, grand public, enfants et adultes avec ou sans handicap
- Sur certains événements, les publics étaient moins au rendez-vous (table ronde SEVE, table ronde Vouneuil, Buxerolles, Parc des Expos)
- Mixité des publics
- Retours positifs des participants
- Prises de contact



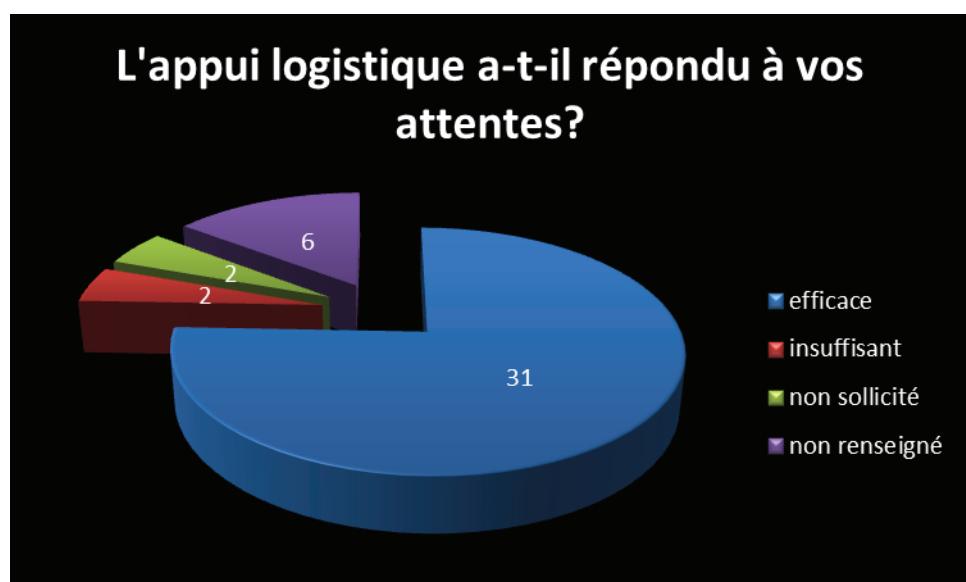
L'ORGANISATION ET LA PRÉPARATION

- Mobilisation des partenaires
- Beaucoup d'échanges
- Nombre de réunions suffisant
- Bonne coordination des projets



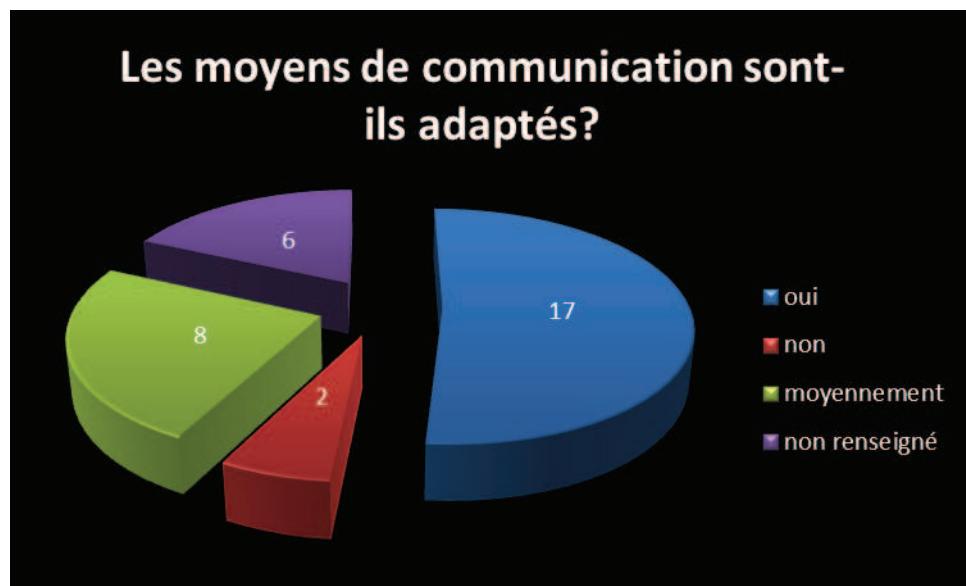
L'APPUI LOGISTIQUE PAR LA VILLE DE POITIERS

Certains partenaires n'ont pas fait appel à la ville.
Dans l'ensemble très bon retour des partenaires.



LA COMMUNICATION

- Annoncer les événements en particulier
- Beaucoup de manifestations le même week-end
- Communiquer davantage auprès des maisons de quartier, écoles et accueils de loisirs



Rappels :

La Ville de Poitiers et Grand Poitiers ont financé les supports de communication :

- Poitiers Mag et Magazine Sortir
- Site internet
- Spots Radio Pulsar et un direct de 2 heures
- Sucettes Decaux
- Revue de Presse
- Couverture photos
- Affiches A3
- Mailings
- Programmes sur le mois (peu lisible pour les partenaires)
- Vidéo (disponible sur you tube
<https://youtu.be/QEAn1IYHYPQ>)
- Conférence de presse
- Inauguration du festival
- Facebook
- Affichage dans les bus de ville



saint-benoît

Salon sensoriel avec "Armmelhisca"

Dans le cadre de l'édition 2017 des Accessifs, l'association Armmelhisca proposera le vendredi 9 juin salle André-Coquema son 4^e salon sensoriel intitulé « Pour un voyage à la découverte de nos cinq sens ». « Cette journée se veut un moment d'appréhender le handicap de manière ludique, de créer du lien, de dédramatiser le handicap mais aussi d'apporter un maximum d'informations aux personnes en situation de handicap », explique Nacer Sider, fondateur et cheville ouvrière d'une association qui regroupe une quarantaine de bénévoles.

Un déjeuner sensoriel

Plus de 130 visiteurs avaient participé l'an passé aux nombreux ateliers gratuits proposés tout au long de la journée avec pour point d'orgue un déjeuner sensoriel où les convives devaient manger les yeux bandés. « Un voyage extraordinaire entre saveurs et sensateurs » aux dires des participants. Au cours de la journée, les visiteurs pourront participer gratuitement à de nombreux ateliers : grands jeux sensoriels en extérieur, jeux interactifs en 2D accessible au



Le repas sensoriel, un extraordinaire voyage à travers les sens.

non-voyants, ateliers tactiles avec initiation au braille, initiation au fauteuil et à la canne blanche, atelier de musicothérapie (violon, mandoline et accordéon) animé par Catherine Carlier, contes sensoriels avec suivi sur livres en braille ou en relief avec François Pilarget. En parallèle, l'artiste Anne Chailloux exposera ses tableaux sensoriels.

En partenariat avec Baum Retec France et Opticiens Mutualistes, des stands présenteront le matériel adapté pour déficients visuels. « Une journée atypique ouverte à tous pour parler, échanger et se compor-

ter et pour casser la peur du handicap qui peut frapper un jour ou l'autre chacun de nous », poursuit Nacer Sider.

> 4^e édition du Salon sensoriel proposé par l'association Armmelhisca, vendredi 9 juin de 10 h à 19 h, salle André-Coquema (quartier de la Varenne) à Saint-Benoît. Entrée libre. Ouvert à tous publics. A partir de 12 h, repas sensoriel avec apéritif : 16 € (réservation obligatoire avant le 7 juin), 16 h, goûter : 2 €.
> Renseignements et réservations : Nacer Sider, chargé de mission de l'association, 30, rue des Essarts à Saint-Benoît. Tél. 05.49.54.43.61 ou 06.85.24.07.92. ammelhisca@outlook.com www.armmelhisca.fr

en savoir plus

> Armmelhisca (Association de rencontre pour la musique, la musicothérapie, l'environnement, le handicap, l'information, le sensoriel, la culture et l'animation), est une association à but non lucratif dont l'objectif est de favoriser l'intégration et la communication à travers les cinq sens et divers outils sensoriels.

> L'association intervient régulièrement dans les écoles (Temps d'activités périscolaires) et les municipalités (sensibilisation des agents à l'accessibilité).

festival

S'HANDIfférence ouvre les Accessifs à Saint-Cyr

Le parc de loisirs accueille la quatrième édition de sa manifestation solidaire ce week-end.

Dans le cadre du festival des Accessifs, l'Association sportive et sociale des handicapés et adhérents valides et le Comité départemental Handisport de la Vienne organisent la 4^e édition de « S'HANDIférience », à l'école de voile du lac de Saint-Cyr, les 20 et 21 mai. Ce week-end, placé sous le signe de la convivialité, sera l'occasion de changer le regard sur le handicap, de dépasser ses limites et de découvrir gratuitement des activités sportives surprises dans une idée de mixité entre les valides et les personnes en situation de handicap physique et sensoriel.

Un run (course à pied) aura lieu le samedi 20 mai pour les déficients visuels et les valides souhaitant courir avec des lunettes noires. Une quinzaine d'associations et de nombreux bénévoles seront présents



Plusieurs activités sportives sont proposées ce week-end.

pour vous accueillir et vous guider, en proposant d'essayer fiques au handicap.
des pratiques sportives spéci-

Infos au 05.49.58.42.83.

éducation

Des lycéens sur la scène des Accessifs

Dans le cadre du festival Les Accessifs, les 17 élèves d'une classe de terminale SPVL (Services de proximité et vie locale) du lycée Saint-Jacques-de-Compostelle monteront sur scène le 8 juin, lors de la soirée culturelle Chic'n Cheap organisée à la salle R2B à Vouneuil-sous-Biard. Encadrés par trois enseignants de leur lycée et trois professionnels de l'Association pour le développement des rencontres artistiques et sportives (Adras), ils ont notamment préparé une pièce de théâtre autour du poème de Jacques Prévert « Cet amour », étudié en classe cette année. « C'est bien mais raconte-nous une histoire », lance Malik Asitou, metteur en scène, à une élève pendant les répétitions



Les élèves de terminale SPVL lors des répétitions hier.

hier. « Je veux voir de la sincérité, charmez-nous », ajoute-t-il quelques minutes plus tard. Lors de la soirée du 8 juin, les élèves alterneront entre danse et pièce de théâtre et partageront la scène avec des adultes handicapés du centre socioculturel Le Local. « L'année dernière, on est déjà montés sur scène avec des personnes handicapées lors du festival Choukar, indique Maud, 18 ans. Avec ce type de spectacle, on est plus dans la gestuelle, l'expression du corps. On apprend aussi à maîtriser notre voix, notre souffle. » Pour Élisabeth Larame, la professeure principale de la classe, « avec ce projet, les élèves ont plus confiance en eux, ils sont plus à l'aise dans leur corps ».

C. M.

L'architecture du handicap remise en question

Une conférence à la Maison de l'architecture a démontré les limites de la loi de 2005 pour l'accessibilité. Il faut une approche humaine.

Depuis moins d'un an, des personnes traumatisées crâniennes résident dans des appartements du quartier des Montgorges, dans un immeuble qui héberge également des seniors et des familles. Cette « inclusion » est due à la volonté de l'Association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés du Poitou-Charentes (1). Mardi, à la Maison de l'architecture, Marie-Françoise Del Degan, membre du conseil d'administration, a évoqué la construction du projet dans le cadre d'une conférence sur « Architecture et handicap, jusqu'où aller dans l'accessibilité ? ». 70 personnes (dont de nombreux étudiants en ergothérapie, des architectes) ont parti-

cipé à cette rencontre insérée dans le programme du festival Les Accessifs.

Marie-Françoise Del Degan, dont la fille a été victime d'un gravissime accident avenue de la Libération, a témoigné à quel point ces événements fracassaient des vies. « Il faut tout repenser qu'il s'agisse du quotidien, de l'habitat, du cheminement », souligne-t-elle. Après avoir séjourné de longs mois dans des établissements spécialisés, des handicapés ne veulent plus de structures. « Ils veulent revenir à la vie d'avant, vivre chez eux, à leur rythme, parmi les autres mais avec une aide adaptée. D'où la nécessité de créer d'autres types d'habitat. »

“ Faire du beau est possible ! ”

Le projet aux Montgorges a été monté avec le bailleur social Logiparc (désormais Ekidom). Cinq appartements de 53 m² sont disponibles, quatre occupés, la salle de repas et la buanderie sont communes. Cinq assistantes de vie assurent une présence quotidienne.

Quelques couacs dans l'aménagement des appartements pouvant éventuellement être destinés à des « valides » ont été pointés du doigt. Ils ont fait bondir l'architecte tourangelle Na-



Une visite de l'immeuble des Montgorges avait été organisée par l'association de traumatisés crâniens en avril 2016.

dia Sahmi, spécialisée dans les questions d'accessibilité et de qualité de vie pour tous. « Ce n'est pas parce qu'on est handicapé qu'on doit subir ça ! », s'insurge-t-elle. *Faire du beau est possible* - l'exposition le démontre (2) - et c'est l'affaire des architectes, mais à condition de partir du projet de vie, du projet de quartier. « Il faut avoir une approche humaine. » Elle a participé à la rédaction de la loi sur l'accessibilité de 2005, mais celle-ci a « cloisonné » les handicapés, « les vieux », au lieu de penser au vivre avec. Il faut donc faire autrement, chercher des dénominateurs communs utilisables par tout le monde.

Les écueils de la loi de 2005 ont également été critiqués par Abderrazak Halloumi, adjoint au maire à l'accessibilité. Il préconise « d'aller vers une forme d'accessibilité raisonnée ».

Pour Bernard Cornu, adjoint à l'urbanisme, si les espaces vierges comme les Montgorges sont propices à la mixité humaine, l'existant plein d'embûches l'est moins. Toutefois, il faudra rendre la ville peu à peu accessible à tous.

Marie-Catherine Bernard

(1) www.aftc-poitoucharentes.fr
(2) « Quand l'architecture efface le handicap » à la MDA. L'île de la Tranchée. Tél. 05.49.42.89.79.



L'architecte Nadia Sahmi : « Il faut partir du projet de vie des personnes ».

vouneuil-sous-biard

Autisme : un centre aux méthodes reconnues



Les CM2 de Jacques-Yves-Cousteau invités du CAAP.

Les portes ouvertes du 8 juin au Centre pour adultes autistes en Poitou (CAAP), ont permis aux visiteurs de constater la réussite d'une structure d'accueil au fait de l'accompagnement des malades et de leurs familles.

Acacio, sorti de "l'enfer"
Dans le cadre du festival des Accessifs, les CM2 de l'école Jacques-Yves-Cousteau en ont appris plus sur l'autisme : « Il n'est pas contagieux mais ne se guérit pas », a expliqué une psychologue. Les autistes ne comprennent pas le monde et ont des difficultés de communication, de socialisation et de compréhension. Notre travail consiste à adapter les comportements vis-à-vis du monde extérieur ». Laurent Petit (directeur du site) a présenté l'organisation en 4 maisons qui accueillent aujourd'hui 24 autistes âgés de 23 à 63 ans, et 45 éducateurs. Crée grâce au

docteur Christiane De Pasquale et avec le concours de la municipalité qui céda le terrain, « le CAAP œuvre pour rendre aux adultes une vie la plus citoyenne possible et, ce qui est le plus remarquable, en diminuant de façon importante les traitements médicamenteux et autre forme d'isolement ».

Présidente d'Autisme France, Mme Langloys a insisté sur « le travail de défense des droits des autistes effectué depuis 30 ans par les associations. Ce centre est une structure de prise en charge et d'accompagnement qui réussit parfaitement ses missions malgré les difficultés, comme ces changements de ministres qui créent un manque de cohérence et un ralentissement préjudiciable. Cependant, un Plan Autisme 4 va débuter le 3 juillet prochain en direction avant tout de la formation des personnels, de la prise en compte et de la prévention des comportements à problème, de

la prise en charge des patients et de l'accompagnement des familles ».

Comme celle d'Acacio, âgé de 37 ans et pensionnaire depuis 2005 du CAAP après un parcours que nous explique Alessandra, sa maman : « Acacio a été interné pendant 6 ans en hôpital psychiatrique, vivant à même le sol. Nous avons cherché un lieu d'accueil sur internet dans le monde entier. Aujourd'hui mon fils va très bien car, après avoir connu l'enfer, c'est un ciel bleu qui guide sa vie » ! Acacio qui, avec ses amis, a profité tout l'après-midi des nombreuses animations installées spécialement, entre maquillage, structures gonflables et autres intervention de Boubou et de ses copains.

Centre pour adultes avec autisme en Poitou (CAAP) : 8 allée Jacquard 86580 Vouneuil-sous-Biard.
Tél. 05.49.52.63.67
ou lecaap@wanadoo.fr

Les Accessifs : un autre regard sur le handicap

Le festival bat son plein. Hier place du Maréchal-Leclerc, les associations œuvrant dans ce domaine montraient leurs initiatives aux Poitevins.



Porté par la Ville et Grand Poitiers, le festival Les Accessifs propose un mois d'animations pour tous dont l'objectif est de donner à voir le handicap sous un nouveau jour. Jusqu'au 17 juin, tout un programme de spectacles, d'ateliers, de rencontres sportives, d'expositions et de conférences est décliné à travers la ville et dans plusieurs communes de l'agglomération*.

"Les mentalités évoluent"

Ainsi hier, un village associatif s'était installé sur la place Leclerc avec différentes activités culturelles et sportives. Parmi elles, des parcours en fauteuil proposés à des valides pour qu'ils appréhendent l'espace et l'environnement autrement. A l'initiative de ces parcours, la plate-forme Handicap Pluriel,



Jeux de ballons adaptés ou parcours en fauteuil étaient proposés au public au sein d'un village associatif installé sur la place Leclerc.

regroupement de six acteurs reconnus de l'insertion professionnelle pour personnes en situation de handicap (GIHP, Cap emploi, Diapasom, Espoir 86, Sameth, Siadv). « On intervient aujourd'hui ici mais toute l'année dans les entreprises pour expliquer que les personnes handicapées ne sont pas un frein à l'emploi, commente

Anne-Marie Jean, de Cap Emploi. C'est pour nous important de sortir le handicap dans la rue ». Avec d'autres temps forts dans l'année également consacrés à cette problématique (semaine du handicap en novembre ou autour du handicap psychique en mars) les Accessifs contribuent à leur manière à porter un autre regard. « C'est vrai que les mentalités

évoluent dans le bon sens, remarque Anne Larrouy pour l'Udaf 86, plus on en parle et plus on démythifie. Peu à peu, le handicap fait moins peur ».

Jean-Michel Gouin

* D'autres rendez-vous sont programmés jusqu'au 17 juin, à Poitiers, Buxerolles, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard. Renseignements sur www.poitiers.fr

A la rencontre de Blanche et Brassica



Les chèvres sont un peu farouches, mais très curieuses et gourmandes.

Dans le cadre de la programmation des Accessifs, une animation « portes ouvertes » était proposée ce jeudi à l'enclos des chèvres du parc de Blossac. Sur place, les visiteurs, personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs, pouvaient faire connaissance avec deux cochons d'Inde, le lapin Rubilax et bien sûr les quatre

chèvres nées à Blossac : Martouf, Moka, Blanche et Brassica. « On essaie de permettre aux personnes handicapées d'approcher les animaux, de les caresser mais ce n'est pas facile, elles n'ont pas l'habitude de voir les gens s'approcher trop près d'elles, expliquait Philippe Azarias, animateur animalier. On ne les a pas nourries ce matin, donc là les gens peuvent

leur donner des graines, ce qui facilite l'approche, vu qu'elles sont curieuses et très gourmandes. » Toujours dans le cadre des Accessifs, la même animation sera proposée samedi après-midi de 14 h à 16 h 30 (rendez-vous au parc de Blossac devant l'enclos des chèvres, sur réservation au 05.49.41.39.37).

buxerolles

La commune fête le sport pour tous

Ce samedi 17 juin, le gymnase Eric Tabarly et complexe sportif André-Messy accueilleront la grande fête du sport pour tous à partir de 14 h. En 2015, la municipalité a souhaité organiser la première fête des sports. Une occasion de rassembler les associations de la commune, de faire connaître leurs pratiques, de valoriser les sports et de mettre à l'honneur des « champions » et personnalités de la commune. Lors de cette première édition, dix-sept associations sportives de la commune ont participé. Des associations culturelles se sont jointes pour proposer des animations ponctuelles (spectacle, flash mob...) en journée et en soirée. Les élus ont souhaité renouveler cette fête des sports pour tous en 2017 en donnant une place plus importante au



Défilé dans les rues de Buxerolles.

sport adapté et handisport. Le comité du sport adapté est associé à cette organisation en sollicitant ses associations membres. L'idée étant de pratiquer le plus possible, ensemble, les activités. La présence de

celles-ci peut permettre à des associations locales d'ouvrir leur pratique au sport adapté. Cette manifestation s'inscrit dans la démarche de la cinquième édition du festival des Accessifs de Poitiers, riche en

spectacles, ateliers, pratiques et rencontres sportives qui a débuté le 20 mai et qui propose durant 4 semaines des animations autour du handicap.

► **Au programme.** A 14 h, défilé départ de la Place des Castors ; De 14 h 30 à 18 h 30 : animations sportives et jeux gratuits. A 18 h 30 : vin d'honneur avec animation musicale. De 19 h 30 à 21 h : chants par les élèves de l'école élémentaire du Bourg, des élèves du collège Jules Verne et la chorale du club Rencontres. Vidéo. Tout l'après-midi, buvette et restauration rapide, en soirée, durant le spectacle.

Cor. Jacqueline Géniteau

Plateau-repas : réservation impérative avant le 12 juin auprès de Claude Moreau au 05.49.47.67.69

Une web TV accessible

Dans le cadre du festival Les Accessifs, qui propose des animations autour du handicap jusqu'au 17 juin, le Local a présenté deux actions réalisées avec les enfants du CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) et de l'accueil périscolaire de l'école Paul-Blet. Réunissant à la fois des enfants sourds et des enfants entendants, ces projets menés depuis le mois de janvier ont permis de réfléchir au « vivre ensemble » en s'amusant.

S'inspirant du modèle de la web radio du Local, les enfants ont travaillé sur les prémisses d'une web TV comme moyen d'expression. Une série de petits films, tous traduits en langue des signes, ont été réalisés en associant les parents à la rédaction des textes. L'histoire du lapin d'Alaska ou encore la description d'une discipline sportive ont été présentées dans une joyeuse effervescence lors du festival. « L'idée



Projection des films réalisés par les enfants sourds et entendants pour la web TV.

est maintenant d'essayer de développer ce projet de web TV qui pourrait intéresser beaucoup de monde », explique Yohann Gace, coordinateur des trois CLAS du Local (écoles Paul-Blet, Damien-Allard et Colligny-Cornet) qui accueillent les enfants trois fois par semaine, de 16 h à 18 h pour une aide aux devoirs et une ou-

verture culturelle. Après la projection du travail sur la web TV, l'« orchestre désorganisé » a fait son entrée pour un concert rythmé et coloré. Des instruments à percussions en tous genres ont été fabriqués par les enfants eux-mêmes pour partager ensemble de bonnes vibrations.

beaulieu

Santé et bien-être pour tous

Comme chaque année depuis 9 ans, la Mission locale d'insertion a profité du festival des Accessifs pour proposer ce mercredi une journée consacrée à la santé et au bien-être. Pour donner plus d'impact à son intervention, explique Léonie Atete-Poupart coordinatrice de l'opération, la Mission locale l'inscrit chaque année dans un quartier différent. Cette année, c'est au cœur du quartier de Beaulieu, sur la place des Templiers, que les habitants ont pu s'informer et se faire chouchouter auprès de professionnels, médecin, pharmacien, masseuse, socioesthéticienne et relaxologue, ou auprès d'associations qui militent pour la prévention, comme AIDES, dans le domaine de la santé sexuelle, du dépistage du VIH et



Un cocktail fruité bien mérité servi par Marion.

de l'accueil et de l'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), ou Ekinox, collectif de réduction des risques en milieu festif.

consacré à l'alimentation. A son stand, il fallait pédaler pour actionner le blender et avoir droit à un délicieux smoothie. Frère succès auprès des enfants. Les jeunes du groupe 20 du dispositif « Garantie jeunes » actuellement en stage à la Mission locale ont donné un sérieux coup de main pour la mise en place de la vingtaine de stands de cette journée « Santé vous bien ». Tout le monde a pu, tout en s'informant, prendre part à des animations et apprendre à se mettre à l'écoute de leur corps.

Garantie jeunes : les jeunes sans emploi (de 16 à 26 ans) sont rémunérés (470 €) pendant un an. Après un mois de stage en collectif à la Mission locale, ils bénéficient de 11 mois pour développer un projet personnel ou professionnel, en vue de reprendre des études ou de trouver un emploi.

vouneuil-sous-biard

Festival Les Accessifs : Un moment d'humanité

Le handicap ?... Ça n'intéresse personne !... La table ronde organisée le mardi 6 juin dans le cadre du festival Les Accessifs pouvait se résumer ainsi,

Avec des témoignages de parents de jeunes personnes handicapées, Alexandre et Anne, des témoignages de personnes Jane et Cyril, elles-mêmes handicapées et l'éclairage tant scientifique qu'humain d'un jeune chercheur et d'un jeune chef d'entreprise au service des personnes âgées, la table ronde fut d'une grande qualité. Le public était peu présent mais les spectateurs ont pu apprécier ces grands moments d'humanité, de tendresse et d'amour, car c'est bien de cela dont il s'agit quand il faut

avancer, continuer à vivre, se fixer des objectifs pour ne pas être écrasé par la douleur, par la perte d'autonomie...

Par ses interventions, Jacques Bouchand, Maître de Conférence à l'Université de Poitiers (responsable du Master Intégration des Personnes Handicapées et en Difficultés) a su donner du lien, de la profondeur à l'ensemble de ces témoignages.

L'être humain ne se désintéresse pas du sujet, il n'a pas envie de prendre conscience qu'à tout instant la vie peut basculer... une mauvaise chute, la perte de la mémoire, le mauvais réflexe et le corps qui ne répond plus, la vie prend alors un autre chemin.

Cor. : Laurent Pasquier

vouneuil-sous-biard

Accessifs : le sport en partage



170 enfants, valides et handicapés, se sont déroulés entre le théâtre de verdure et la salle R2B.

La commune de Vouneuil-sous-Biard a apporté sa pierre au programme des Accessifs, le festival autour du handicap organisé pendant un mois par la Ville de Poitiers. La semaine dernière, les élèves de CM1 et de CM2 des deux groupes scolaires de la commune ont participé à des rencontres sportives avec les enfants de l'Institut médico-éducatif de Biard et

ceux de l'Institut régional des jeunes sourds de Poitiers. La sensibilisation aux pratiques de handisport et sports adaptés (volley assis, tennis de table assis, vince pong, ceci-foot, parcours en aveugle, parcours en fauteuil, boccia, langage des signes, torball, basket en fauteuil) constituait le thème de cette rencontre : 170 gamins se sont déroulés entre le théâtre de verdure et la salle

R2B. Cette journée était organisée par Thomas François, apprenant à la mairie, au service Enfance et Jeunesse, en collaboration avec la commission Accessibilité de Vouneuil-sous-Biard. Dans le cadre de sa formation (BPJEPS) au Creps de Boivre, il a imaginé puis mis en place cette journée liant le sport et la santé.

saint-benoît

Son déjeuner les yeux bandés

Hugo Manteau a participé, vendredi salle André-Couëma, au déjeuner sensoriel organisé par l'association Armmelhisca dans le cadre du 4^e salon sensoriel « Vivre nos 5 sens ». Ce jeune chef d'entreprise a livré, à chaud, ses premières impressions. Les yeux bandés, les repères volent en éclats. L'association Armmelhisca a récemment été mise à l'honneur, dans la catégorie « Au cœur de l'humain », par la Jeune Chambre Économique lors de la cérémonie du 10^e Pictavien de l'année. C'est là qu'Hugo Manteau a rencontré Nacer Sider, le fondateur d'Armmelhisca. « Il m'a parlé de son salon. Je me suis inscrit au repas. Ici, on n'est pas dans le business. Ce repas est fait pour nous faire découvrir le quotidien des personnes en situation de handicap visuel. C'est une vraie opportunité. On ne se rend pas compte de ce que vivent ces personnes ». Justement, pour mieux comprendre, il a choisi de se bander les yeux, dès l'apéritif. « Au début, j'ai essayé de m'asseoir seul puis quelqu'un m'a pris la main pour me guider. Je ne sais pas



Pour Hugo Manteau, ce repas sensoriel était une expérience à vivre pour mieux comprendre le quotidien des aveugles.

qui sont les gens qui m'entourent. J'essaie de les imaginer à la voix. Je pense que la personne située en face de moi a une quarantaine d'années. » Perdu : elle en a 28. Lors du repas, il a dû redoubler de concentration et développer ses sens. « J'ai essayé de trouver des repères, de toucher, de mémoriser pour me positionner dans l'espace. Le morceau de pain collé au verre, les couverts juste à côté... ». Si l'exer-

cice n'apparaît pas trop compliqué le temps d'un repas, Hugo Manteau le reconnaît « l'espace d'une vie, c'est une autre histoire ». Patron de l'institut de beauté Citron Vert à Poitiers, il n'exclut pas l'hypothèse de proposer cette expérience à ses salariés. « Les yeux bandés, on parle autrement, d'autres choses que de travail. Une autre forme de rencontre ».

www.armmelhisca.fr

Les Accessifs ont un autre regard sur le handicap

Le festival Les Accessifs propose un mois d'animations, à partir du 20 mai. Il donne à voir le handicap sous un nouveau jour.



C'est un festival qui a lieu tous les deux ans, en alternance avec la journée des associations. Les Accessifs, sous-titré « Partageons nos différences », proposent à partir du 20 mai quatre semaines d'animations autour du handicap. La cinquième édition qui s'amorce sera riche en spectacles, ateliers, pratiques et rencontres sportives...

Des progrès mais il reste du travail

L'objectif est clairement affiché : il s'agit de sensibiliser et d'interpeller à travers un programme d'animations un large public sur la façon dont il perçoit le handicap (lire notre sélection ci-dessous).

Au cours de la présentation de cette 5^e édition, le maire, Alain Claeys et son adjoint à la lutte contre les discriminations, Abderrazak Halloumi, ont chacun insisté sur la volonté de la ville



Abderrazak Halloumi, adjoint à la lutte contre les discriminations et le maire Alain Claeys veulent montrer la richesse du tissu associatif qui se mobilise pour le handicap.

(Photo archives)

de « s'impliquer depuis de nombreuses années dans des actions d'amélioration globale du cadre de vie des personnes en situation de handicap. Beaucoup de progrès sont faits mais il reste tout de travail », reconnaissent les élus. « Aujourd'hui, 75 % du réseau de bus sont accessibles, pointe Abderrazak Halloumi, avec au moins un arrêt accessible par cent-e-hourg. Il y a encore quelques manques dans l'accès à la culture. Il y a donc plusieurs seuils des demandes d'accompagnement et de médiation. Ce

que nous voulons avec les Accessifs, c'est montrer la richesse des associations qui œuvrent pour que nos concitoyens empêchés puissent trouver leur place dans la cité ».

Une place légitime que les premiers concernés ne vont pas toujours revendiquer, parfois enclins à l'isolement. « La démarche des Accessifs, c'est l'inverse, c'est la mixité et l'échange, abonde Michel Greiller, le président de l'association sportive sociale des handicapés et adhérents valides (ASSHAV). Ce que

nous allons organiser ce week-end à Saint-Cyr en ouverture du festival y participe. Quinze associations vont vous proposer d'essayer des pratiques sportives spécifiques au handicap.

Jean-Michel Gouin

La Ville de Poitiers vient d'élire « Partager la ville, un engagement citoyen à un petit prix pratique qui permet ce qui a déjà été réalisé par la collectivité en matière d'accessibilité, disponible gratuitement à l'habitacle de ville et dans les meilleures aménagements.

••• Sport, spectacles, expos et découvertes

Le programme de cette nouvelle édition des Accessifs est particulièrement dense. Voici une sélection :

- **Samedi 20 et dimanche 21 mai.** Week-end S'Handi Référence à la base de voile du lac de Saint-Cyr. Pour essayer des pratiques sportives spécifiques au handicap : voile, canoë-kayak, vélos atypiques, tir à l'arc, à la carabine, tennis de table, ski nautique... Transport et restauration sur réservation au 05.49.58.42.83
- **Du 20 au 28 mai.** Foire de Poitiers : Un jour/Une association de 10 h à 20 h, parc des expositions. L'occasion de découvrir de multiples associations qui

ouvrent dans le secteur du handicap.

- **27 mai, à 17 h.** « Tout Poitiers court », parc de Brossac. Courses de 5 km et 10 km en fonction de l'âge. Inscriptions en ligne sur marathon-poitiers-Patuoscope.com ou sur place avant 18 h.
- **Du 2 au 30 juin.** Médiathèque des 3 Cités. Exposition de textes poétiques écrits par des patients du centre hospitalier Henri-Labouré.
- **6 juin.** Bouge ton corps, Salle R2B à Vouneuil-sous-Biard. Table ronde autour des activités physiques adaptées et du mieux-être avec témoi-

gnages et vidéos.

- **7 juin.** De 12 h à 17 h, place Leclerc. Après-midi festif dans un village associatif avec jeux interactifs, spectacles, mises en situation de handicap.
- **Du 7 au 10 juin.** Centre socioculturel la Comberie à Migné-Auxances, « Mign'Accessifs » : exposition d'art, peintures, poésie...
- **8 juin.** « Vivre ensemble avec le handicap psychique », de 10 h à 12 h 30, table ronde à la maison de quartier STEVE.
- **10 juin.** Journée champêtre au château de Beauvoir (Vouneuil-sous-Biard) de 10 h à 17 h.
- **17 juin.** Fête du sport pour tous, 2^e édition. À partir de 14 h au complexe sportif André Messy à Buxerolles. Au programme : basket fauteuil, showdown, tennis de table, volley-ball, foot et cécifoot, arts martiaux, handball, tennis fauteuil, course à pied les yeux bandés, badminton, jeux gratuits. Restauration sur place. Suivi d'une soirée animée. Renseignements au 05.49.38.38.49
- **Jusqu'au 13 juillet.** Exposition « Quand l'architecture offre le handicap ». À la maison de l'architecture à Poitiers, du lundi au vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Le samedi de 15 h à 18 h.

Les Accessifs prennent leur temps

Après quatre éditions, le festival dédié aux handicaps et à la lutte contre les discriminations liées aux handicaps s'étoffe de plus en plus. Une manière de montrer la richesse des associations et la diversité des actions qu'elles conduisent.

● POITIERS

Il serait impossible de présenter ici l'ensemble des manifestations, rencontres, proposées par la municipalité et la communauté d'agglomération du 20 mai au 17 juin, autour du handicap, par les quelque 170 associations, collectivités, qui reflètent ce que l'adjoint au maire en charge du handicap, Abderrazak Halloumi, appelle « la richesse associative » sur ce thème. « Il s'agit de parler du handicap autrement et pour cela créer un événementiel pour changer le regard et lutter contre les discriminations ».

Si à l'origine le festival ne prenait qu'une semaine, il s'étire aujourd'hui sur quatre semaines très denses. C'est bien le signe de cette richesse associative, mais aussi que l'ensemble des structures a progressivement adhéré à l'idée de participer à ces rencontres. Si la population dans son ensemble méconnaît les conséquences quotidiennes du handicap, moteur, sensoriel, elle ignore sans doute encore plus que 80 % des handicapés aujourd'hui sont des personnes porteuses de troubles psychiques.

Pour autant, le regard posé sur le handicap ou tout au moins le changement que l'on tente de lui donner porte plus sur ce qui dans la visibilité du handicap semble gêner la population ou freiner une acceptation naturelle.

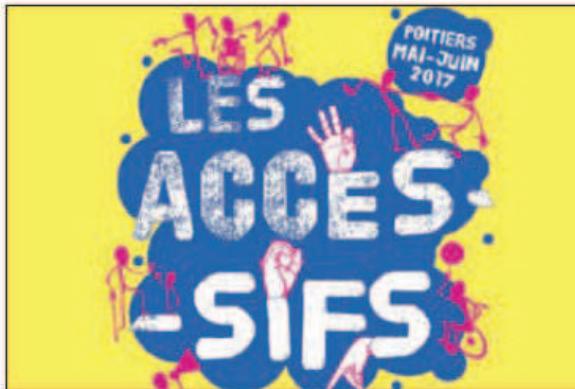
Alors entre les différentes pra-

tiques sportives, artistiques, d'inclusion dans le monde du travail, tous les pans de la vie quotidienne sont des occasions pour les handicapés de devenir des citoyens comme les autres. Certains clubs sportifs mêlent d'ailleurs valides et handicapés lors des entraînements. On a aussi vu que le musée Sainte-Croix offre la possibilité pour des déficients visuels de découvrir une œuvre picturale ou une sculpture.

Mais l'idée de ce grand forum que sont les Accessifs consiste à ouvrir à tout le monde ce qui se fait pour les handicapés et sortir les personnes comme les pratiques du cadre strict dans lequel elles s'exercent habituellement. Ainsi à la foire de Poitiers, du 20 au 28 mai, dans le cadre de l'opération Un jour une association, on présentera une association tournée vers le handicap.

Et puis comme le suggère cette conférence qui aura lieu à la Maison de l'architecture, le 30 mai à 19 h, on parlera de handicap et d'architecture et plus globalement de la prise en compte du handicap dans la conception des bâtiments, des espaces publics. Dans l'idée, cette rencontre rejoindra la journée sur l'autonomie qui évoquera les questions d'aménagement intérieur de la maison avec la société. Le centre qui dispose d'une salle de présentation de matériel.

D'exposition en spectacles, de concerts en projections de cinéma, de tables rondes en présentation des



Daniel BIRON

pratiques sportives, les personnes intéressées pourront découvrir le monde du handicap sous diverses facettes.

Et pour aller un peu plus loin, les associations auront leur Village associatif le 7 juin, de 12 h à 17 h, sur la place du Maréchal-Leclerc. La journée sera animée par la radio Pulsar.

Cette manifestation, on l'aura compris, se caractérise par la « diversité des lieux et la diversité des structures » insiste Abderrazak Halloumi.

Il reste que la loi de février 2005 sur la prise en compte du handicap dans tous les espaces publics ou structures recevant du public n'est pas encore une réalité uniforme. Alors que l'on avait jusqu'en 2015 pour rendre ces espaces accessibles au public handicapé, en 2014, une

ordonnance a permis de prolonger par un Agenda d'accessibilité programmé, de trois, six ou neuf ans, la date butoir de mise aux normes. Poitiers a jusqu'en 2024 pour se mettre en conformité. Malgré tout, la collectivité a fait des choix, comme pour la mise aux normes des arrêts de bus sur les trois lignes structurantes du réseau Vitalis. En revanche, 80 % des bus sont déjà aux normes.

Il faut dire que d'après l'élu adjoint au handicap, la collectivité a évalué le coût des mises aux normes sur les treize communes de l'ancienne communauté d'agglomération à 20 millions d'euros.

Daniel BIRON

Tout le programme sur https://www.poitiers.fr/_0_0_Dossier_27324_0_Les_Accessifs_le_festival_au_tour_du_handicap.htm

LES FACTEURS DE RÉUSSITE

- Bonne participation et bonne entente des participants
- Bonne organisation malgré le peu de moyens financiers
- Bonne coordination de la Mission handicap
- Outils de communication développés
- Beau temps
- Partage
- Engagement des partenaires
- Convivialité
- Diversité des actions
- Grande mobilisation des pouvoirs publics et des associations.

DES PISTES D'AMÉLIORATION

- Communication grand public à améliorer de même que la communication sur chaque événement
- Soirée culturelle en centre-ville, au TAP ?
- Un mois c'est long, mais également cela permet beaucoup d'actions variées
- Un emplacement plus visuel sur la Place Leclerc pour le Centre Equestre
- Une ambiance musicale plus forte sur la Place Leclerc et une meilleure animation au micro avec plus de place laissée aux partenaires présents
- Faire venir les entreprises et les commerces sur la Place Leclerc
- Accompagnement financier du projet à revoir
- Agenda récapitulatif des dates par colonnes et par typologie de public.

LES PERSPECTIVES

Réédition en 2019 (tous les 2 ans en alternance avec la Journée des Associations).

Suggestions des partenaires

- Témoignages d'athlètes de haut niveau
- Match en fauteuil basket sur la Place Leclerc
- Favoriser le dynamisme dans les actions
- Soirée culturelle en centre-ville.

Des échanges se sont poursuivis autour d'un diaporama avec les photos prises pendant les « Accessifs » sur différents lieux.

Les associations, qui désirent avoir les photos, doivent en demander l'autorisation auprès du service communication de la ville de Poitiers/Grand Poitiers en précisant l'utilisation qui va en être faite et sur quel support elles seront mises (contact : delphine.giraud@grandpoitiers.fr). Les photos ne doivent en aucun cas être commercialisées et il faut respecter le droit à l'image.

Certains partenaires ont pris des photos ou des vidéos de leurs actions. Ceux qui le souhaitent peuvent les transmettre à la mission handicap en vue d'une exposition en novembre 2018 pour la rétrospective des « Accessifs ».